

LES BALKANS

Huitième année

Vol. X.

Athènes

IV^{me} trimestre 1938

ATATURK ET INONU

(A TRAVERS QUELQUES SOUVENIRS PERSONNELS)

par LÉON MACCAS

Si Carlyle vivait de nos jours, il n'aurait pu trouver, pour sa théorie des héros, illustration plus éclatante ni confirmation plus évidente que celle dont le grand réformateur de la Turquie du XX^e siècle nous a offert le magnifique spectacle. Et, en revanche, si les partisans du matérialisme historique voulaient, à leur tour, méditer un peu sur le rôle que ce même Kémal Ataturk a joué dans les destinées de son pays, ils auraient pu, de leur côté, capter là sur le vif le plus frappant des démentis que la réalité vient, de temps à autre, opposer à leur doctrine de déterminisme absolu.

En effet, il est, par ci par là à travers le monde, des hommes qui renversent le cours des choses, des génies non seulement créateurs, mais pourvus au surplus de ce dynamisme extraordinaire qui réussit à « créer », malgré les événements, malgré la nature tragique de l'histoire, malgré la force impersonnelle des grands courants... C'est là la lignée des grands prophètes, des grands savants, des grands hommes d'Etat... où voisinent les grands faiseurs d'empires, les grands faiseurs de religions, les grands faiseurs de découvertes et, aussi — Kémal est de ceux-ci — les grands réformateurs.

Or ces hommes, la légende s'en empare si vite, que leurs contemporains, ceux du moins qui ont eu la bonne fortune de les approcher, ne doivent pas laisser, à travers le temps, s'éparpiller leurs souvenirs qui s'y rattachent. Car, sans doute, un témoin peut se tromper sur l'importance de celui dont il témoigne, parce que la perspective lui fait défaut ; mais lorsque le sujet est déjà entré vivant dans l'histoire, celle-ci a déjà servi de perspective et son piédestal est là, sur quoi le héros peut être contemplé et doit être « fixé » par les yeux qui l'ont vu.

*
* *

C'était en printemps 1931. L'entente gréco turque, conçue dès Lausanne en 1923 et ébauchée depuis 1928, était à ses tous premiers débuts. Elle en était encore, plus ou moins, dans son stade de liquidation du passé, puisque les gouvernants des deux pays n'avaient encore conclu à ce moment là — c'était le 10 juin 1930 — que les accords économiques réglant les intérêts des Grecs et des Musulmans réciproquement échangés ou demeurés, en vertu des traités, dans les pays où ils avaient été depuis toujours « établis ». Et il faut aussi reconnaître — depuis, cela a tellement changé, que cette constatation devient purement historique — qu'à cette époque, cette entente gréco-turque n'avait point encore acquis cette auréole de popularité dont, aussi bien en Grèce qu'en Turquie, l'amitié de ces deux pays s'est fait entourer par la suite.

Or, cet accord économique fut aussitôt ratifié par les Chambres grecque et turque. Et certes, le voyage du président du conseil de Grèce à Ankara, l'atmosphère de belle et grande dignité qui fut le cadre de cette réconciliation fondamentale pour l'histoire de l'Orient — tout cela avait déjà rehaussé cet acte si important et la voie s'était ainsi ouverte toute large à des possibilités infinies. Mais il ne sert plus de rien de nier que la chaleur populaire y manquait encore ; il a fallu tout le prestige des hommes d'Etat des deux pays pour faire l'unanimité autour de cette réconciliation définitive. Et en effet, des intérêts considérables, peut être même des droits certains avaient été sacrifiés à cette entente, sans parler des souvenirs encore trop récents qui ranimaient des blessures.

Aussi bien on sentait de part et d'autre qu'il fallait s'atteler

courageusement au travail pour que l'entente ne fût plus un simple acte de gouvernement à gouvernement, mais un véritable début d'union entre peuples. Et à cet égard, les discours prononcés dans les deux Chambres en faveur de cette politique ne pouvaient pas passer inaperçus : ce fut là sans doute le seul mérite de celui que je prononçai à mon tour lors du débat de ratification des accords d'Ankara, le 23 juin 1930, et qui m'a valu, je me rapelle, dans les mois qui suivirent, l'avantage de plusieurs conversations intéressantes, entre autres avec Enis bey, le si distingué ministre de Turquie à Athènes. Au cours de ces entretiens il fut décidé que j'irais en Turquie, que je donnerais deux conférences, l'une à Ankara et l'autre à Istanbul et que j'entrerais en contact avec les dirigeants du pays ami pour aider, à mon tour, à l'œuvre qu'il restait à réaliser.

*
* *

Ce projet ne put être réalisé qu'au printemps prochain — en avril 1931. Et lors de ma traversée du Pirée à Istanbul, j'ai senti combien j'avais eu raison, quelques mois auparavant, de recourir à cette image très exacte comme quoi la mer Egée n'est qu'un immense pont: c'était, sans doute, jusqu'en 1920 un pont de solidarité nationale, devenu alors le pont de la liberté et changé par la suite en pont de soupirs mais qui, désormais, avait été érigé, après l'échange des populations, en pont de réconciliation et de collaboration. Et en effet, cette mer unit, relie, rattache, et elle est généralement si douce et si hospitalière, malgré les vents qui viennent du nord, elle était, notamment lors de mon voyage, si splendide et si accueillante qu'elle me fit l'effet de n'être réellement qu'une gorge gigantesque, autour de laquelle venaient se fermer et se joindre — là, quelque part en Thrace — les deux grands bras de ses rives, le bras grec et le bras turc.

Je pénétrais bientôt dans cette merveilleuse mer de Marmara et tout au fond d'elle, dans le Bosphore, où le soleil avait doré de ses rayons le couchant de tant d'Empires, l'Empire Ottoman en dernier lieu. Et bientôt — j'y reviendrai tout à l'heure — j'eus à Halki où il résidait à ce moment, une très longue entrevue avec Ismet Inonu, alors Ismet pacha, président du Conseil. Les derniers détails de mon voyage à Ankara y furent entre autres réglés et le premier ministre de Turquie me fit l'honneur

de m'annoncer que je serais dans la capitale turque l'hôte du gouvernement ; j'appris aussi, avec une satisfaction profonde, que j'y serais reçu en audience officielle par le Président de la République lui même, par le Ghazi Moustapha Kémal.

Satisfaction, pourtant, non exempte aussi d'une certaine inquiétude... J'étais en effet un des tous premiers Grecs non officiels admis à être reçus par Kémal. Et mes instructions, pour laisser une très large part à mon initiative et à l'à propos de conversations sans but bien défini, n'en étaient que mieux faites pour accroître mon trouble. Puis, allais-je affronter un homme plus politique que militaire, ou qui se montrerait davantage homme de guerre qu'homme d'Etat ? Oh ! certes je sentais toute la grandeur de sa personnalité, mais cette personnalité était aussi lourde d'histoire que de pensées d'avenir... L'histoire, qu'il portait en lui, s'effacerait-elle, pour ce qui concerne mon pays, devant la confiance de ses projets ? Et ces projets que je connaissais à peine, que je devinais un peu mieux, parviendraient-ils à exclusivement me séduire, sans nullement effaroucher mon patriotisme, ou m'aveugler par leur trop grande audace ?

*
* *

Quelques jours après je fus reçu par lui, dans sa splendide résidence personnelle, dans sa «ferme» comme on l'appelle et qui est une magnifique villa, qui rappellerait certaines villas florentines s'il n'y avait, en plus, de la somptuosité orientale et un américanisme confortable et très moderne. Plus tard je visitai tous les appartements de cette villa où, suivant la pièce qu'on traverse, on admire tantôt le cabinet d'études d'un grand savant, tantôt la salle d'apparat d'un maréchal... Mais mon impression première, au rez de chaussée où je fus d'abord introduit, fut d'une ruche d'abeilles, les abeilles étant constituées par des généraux, des députés, des ministres, accourus ou réunis en des conférences, en des audiences, en des conciliabules et qui n'étaient que les nerfs de ce puissant cerveau, contenu la dedans, dont ils allaient enrichir la documentation ou transmettre jusqu'au bout de l'organisme appelé Turquie les volontés, les ordres, les instructions, la pensée !

Ce fut Rouchen Echref Unaydin, le remarquable ministre

actuel à Athènes, alors secrétaire général de la présidence de la République, qui m'accueillit tout d'abord. Ce charmant diplomate doublé d'un grand humaniste et d'un fin lettré, je l'avais connu quelques mois auparavant, lorsqu'il était venu à Athènes, à la première Conférence Balkanique, comme membre de l'importante délégation turque que conduisait l'imposante personnalité qu'est Hasan Saka. Rouchen Echref me pardonnera d'évoquer ici, non plus seulement l'exquise bonne grâce avec laquelle ce jour là il voulut bien servir d'interprète au président Kémal, pendant les deux heures de mon audience, mais aussi, mais surtout nos entretiens de l'année d'avant où, allant ensemble à Delphes, nous avons échangé nos conceptions sur l'hellénisme antique qu'il admire à fond, comme érudit en même temps que comme artiste.

Mais revenons au président de la Turquie. Cinglé dans un veston noir, d'une taille un peu au dessus de la moyenne, élégant comme sait l'être un officier de cavalerie qui veut qu'on oublie sa qualité militaire, droit comme ces beaux cyprès de son pays, mais souple aussi et mobile, Kémal Ataturk frappait ce pendant surtout par son regard : un regard d'un bleu d'acier qui vous traversait comme une lame, vous intimidant et vous fascinant à la fois, scrutant le vôtre et vous transmettant sa volonté, un véritable regard de chef, d'un chef conscient de sa force mais dont l'implacable dynamisme s'allumait aussi d'une flamme où perçait l'humanité... Et après la présentation ce furent le traditionnel café et les plus savoureuses cigarettes. Et d'une voix plus tranchante que dure, mais aussi plus calme que péremptoire il engagea la conversation, conversation longue, intéressante, à bâtons rompus, sans doute, mais sans se trop jamais déplacer des idées centrales qui constamment préoccupaient ce puissant cerveau. Dominée aussi par l'évident souci de cet illustre soldat de faire oublier qu'il en était un, de penser uniquement en homme d'Etat et en homme de paix, de ne regarder que devant soi, face à un horizon d'humanité et de collaboration entre peuples.

Sans doute, dans cette manifeste obstination à éloigner tout sujet militaire et même toute allusion guerrière, il y entraît chez mon interlocuteur une véritable élégance et une généreuse courtoisie : il ne fallait pas, n'est-ce pas, heurter même de loin la sensibilité d'un pays naguère encore adversaire de fait et pourtant désormais ami, allié peut-être... Et je fus, à cette heure,

très ému de cette délicatesse que Kémal poussa même jusqu'à n'évoquer pendant l'entrevue qu'une seule fois le passé, mais pour faire un chaleureux éloge du soldat grec, dont il souligna les vertus militaires, le courage, la bravoure, l'intelligence... Décidément je n'avais pas devant moi le vainqueur de 1922 mais l'homme et, aussi, le diplomate.

Le poète aussi, comme je m'en aperçus bientôt... Car au premier carrefour de la conversation il s'élança impétueusement dans l'analyse de son rêve, de son grand rêve. Il voulut bien me confier son plan de faire évoluer l'amitié naissante — ou plutôt renaissante — de nos deux peuples vers un avenir d'étroite collaboration, d'alliance, d'union même. Et c'est dans cet ordre d'idées qui paraissait surprenant encore à cette date — jugez-en, on était à huit ans à peine du traité de Lausanne ! — que je saisis au vol cette phrase hautement significative, formidable au moment où elle était prononcée, depuis sans doute répétée et presque réalisée, mais si audacieuse en 1931 et si belle : « Nos deux Etats, Monsieur, ne doivent désormais avoir que des frontières administratives ! ».

Car Kémal Ataturk — on peut, on doit même le dire aujourd'hui — ne fut pas seulement l'artisan de l'alliance gréco-turque, qu'il réussit à faire conclure de son vivant... Il était aussi l'apôtre d'une union très étroite des deux pays, d'une presque fusion, de la création d'une espèce de vaste Empire gréco-turc en Orient, d'un Empire dualiste à deux capitales administratives et avec, comme capitale spirituelle, cette ville auguste qui fut tour à tour Byzance, Constantinople, Istanbul et qui sera toujours, de par sa position géographique même, la reine-ville d'un monde oriental tout entier... Rêve grandiose d'un génial visionnaire planant à ces hauteurs spirituelles où se rejoignent la poésie et la possibilité ..

*
* *

De quoi, seulement, Kémal ne me parla-t-il pas ? Il se rappela son enfance à Salonique ; il évoqua ces premières anticipations d'amitié future que furent les entretiens, à Lausanne, entre les chefs des délégations des deux pays ; il me dit tout le passé gréco-turc de cohabitation pacifique ; il souligna d'une façon générale toutes les erreurs d'un passé impérial ou impérialiste,

créateur de fanatismes inutiles et de permanents malentendus ; il me parla avec orgueil et tendresse de son peuple, de ces Turcs qui ne pouvaient pas être tenus pour responsables des actes de leurs sultan ; il mesura quelle force invincible constituerait l'union de ce peuple au nôtre et quelle garantie inestimable cette union constituerait pour la paix ; il estima que cette union servirait aussi d'enseignement aux autres peuples, hier encore ennemis et dont pourtant la réconciliation s'imposait ; et à chaque instant revenait dans sa bouche comme un *leit-motiv* le mot « paix ».

La Paix — avec majuscule — était, selon toute évidence — sa grande idée-fixe. L'homme des champs de batailles, le général proclamé « Ghazi » pour ses glorieux faits d'armes, l'intrépide capitaine de sa jeunesse et l'implacable général de son âge mûr avait, de façon certaine, cédé le pas au généreux pacificateur, au promoteur de la permanence du statu quo balkanique, à l'artisan de l'union entre les Etats des Balkans, à l'homme qui avait senti qu'un grand chapitre — celui des guerres — devait être considéré comme clos à jamais et qui s'était juré de consacrer toutes ses forces politiques, matérielles et spirituelles à l'organisation définitive de la paix parmi les hommes de bonne volonté ! Et pour notre part, croyait-il, la collaboration des Turcs et des Grecs était, dans ce sens et dans ce but, d'une impérieuse nécessité, nécessité qu'imposait la géographie et dont les quartiers de noblesse de nos peuples faisaient un devoir de races aristocratiques. Car Kémal croyait dur comme fer — appelant même sans cesse ses conceptions historiques à la rescousse de sa thèse politique — que Grecs et Turcs nous constituons les deux races les plus anciennes de l'histoire civilisée, riveraines de tout temps de la mer Egée, appelées sans cesse par les trente derniers siècles à tenir entre leurs mains le destin de la Méditerranée orientale, prédestinés aussi bien à créer, encore et toujours ensemble, de l'histoire dans ces parages magnifiques.

Ce n'était plus le « Pierre le Grand » de la Turquie que j'avais devant moi ; c'était plutôt un Victor Hugo chantant de nouvelles « Orientales ».

*
*
*

Je ne revis Kémal Ataturk qu'une seule fois, le lendemain, où la Grande Assemblée Nationale tenait ses assises et où il

prononça un grand discours... Noble, beau, majestueux et pour tant très sobre, impeccable dans son «habit» et n'ayant pour toute décoration que son auréole, le chef de la République Turque établit dans ce discours un programme de politique intérieure. Et du haut de la loge où je l'entendais, sans hélas ! le pouvoir comprendre, j'évoquais notre entretien de la veille, mais aussi tout ce que cet homme représentait pour la Turquie...

J'avais en effet devant moi le grand réformateur parmi ses collaborateurs dévoués et les représentants qualifiés de son peuple réformé... L'homme qui avait en pleine Turquie, dans cette Turquie du Koran et des Khalifes, osé séparer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel ; qui avait introduit dans la législation et dans les mœurs le code civil suisse ; qui avait émancipé la femme turque, lui rendant l'enchantement de la vie que les amis de Loti ne pouvaient point éprouver ; qui avait posé les premiers fondements de la véritable famille turque ; qui avait réhabilité le travail, jadis honni et méprisé, désormais sanctifié et rendu inséparable de la notion du bonheur ; qui avait encouragé les lettres et les arts, que la religion n'était plus là pour interdire ou pour mépriser ; qui avait laïcisé l'enseignement, défié le peuple, proclamé la souveraineté de la nation, élevé au suprême niveau l'intensité du travail universitaire et scientifique ; qui avait introduit l'alphabet latin, aboli le «fez», modifié le calendrier ; qui avait accumulé les réformes sociales sous forme de législation ouvrière, de législation fiscale, d'organisation urbaine ; qui avait modernisé l'agriculture, créé une industrie nationale, fondé, pour la première fois dans le monde turc, en dehors de toute féodalité et de toute démagogie, une réelle bourgeoisie, force matérielle et morale à la fois, sur quoi le pays puisse baser son renouveau et son progrès, bref, qui avait insufflé à la Turquie une âme nationale et une vie moderne...

Et tout cela — à y bien penser — tient véritablement du prodige. Car, en faisant tout cela, Kémal a fait faire à son pays, ni plus ni moins, un bond d'au moins dix siècles. Dix siècles de supprimés en quelques années, sans grands chocs, presque sans violences, en vertu d'une autorité unanimement respectable; sans évolution — le processus de l'évolution est parfois si lent ! — par la baguette magique d'une révolution presque sans précédent dans l'histoire universelle, d'une révolution qui sut construire haut et solide à la place de tout ce qu'elle détruisait à fond et sans merci...

Comment ne pas admirer l'homme qui était là devant moi, au milieu de sa Grande Assemblée et qui tenait encore, sans qu'on la vît, cette baguette magique.

*
* *

Une des plus grandes vertus — dit-on — d'un chef est celle de savoir choisir ses collaborateurs. Surtout, n'est-ce pas, que ses collaborateurs seront aussi un peu ses continuateurs, dans cette « création continue » qu'est la vie.

Et il faut reconnaître que Kémal Ataturk, cette vertu il la possédait au plus haut point. Cette qualité était même rehaussée chez lui, par la constance de sa confiance, une fois celle-ci accordée. Ainsi il faisait et faisait faire du travail excellent, mais aussi durable, permanent... Le secret des révolutions qui réussissent est sans doute là, puisqu'elles sont forcément œuvres de longue haleine et d'homogénéité spirituelle... Et, sans nul doute, c'est là aussi le secret du triomphe de la révolution kémaliste en Turquie.

Certes, il n'est ni dans mes intentions ni dans le cadre de cette esquisse retrospective, de retracer ici l'œuvre de tous les éminents collaborateurs de Kémal. Ils sont, du reste, trop nombreux et, à leur tour aussi, trop lourds d'exploits politiques. Mais puisque Kémal n'est plus hélas !, et puisque de par la loi du protocole spirituel, sans heurts ni contestation, d'une voix unanime qui forme un magnifique exemple, par le jeu pour ainsi dire automatique d'un phénomène naturel, la succession du grand disparu a été confiée en Turquie au plus éminent des survivants, au plus glorieux et plus constant des collaborateurs, au plus fidèle des frères, à Ismet Inonu, puisqu'aussi bien le nouveau président également, j'ai eu la bonne chance de le connaître de près, comment parler dans ces lignes du premier ouvrier et de l'œuvre, sans parler aussi du premier « coopérateur » qui aujourd'hui est appelé à poursuivre, à continuer, à parachever cette œuvre, à remplacer le coureur par la mort abattu dans l'éternelle course aux flambeaux ?

D'ailleurs, pour un Grec tout particulièrement, Ismet Inonu est une physionomie spécialement intéressante. Il fut le négociateur turc du traité de Lausanne ; il fut le vainqueur, sans doute lui aussi, mais le vainqueur qui comprit qu'une nation

comme la Grèce il ne servait à rien de l'abattre, il fallait encore en faire son amie. Aussi bien, premier ministre presque sans relâche de 1922 à 1937, n'éloigna-t-il jamais de ses préoccupations les plus opiniâtres l'idée de cette grande réconciliation ; et il eut le suprême bonheur de la réaliser. Et cela par un travail assidu, de tous les jours, par un labeur tout aussi ingrat parfois que celui de Pénélope, que pourtant sa persistance—et aussi la compréhension et l'effort parallèle d'Athènes—ne pouvaient que finalement faire triompher, en dépit de tout obstacle et de tout vent contraire.

Ismet pacha, à ce moment-là, était un homme de quarante-cinq à cinquante ans. Sa physionomie, on la connaît : petit de taille, la figure coupée par une moustache touffue mais taillée en brosse, le visage illuminé par deux yeux où la bonté le dispute à l'énergie et où, tel un point d'interrogation, le regard supplée par sa vivacité et, dirait-on par sa réceptivité acoustique, à une certaine faiblesse de l'ouïe — il avait, aux yeux d'un témoin non prévenu, le type classique de l'honnête et lucide bourgeois, mais qu'un examen plus attentif eût deviné habité par une âme d'une droiture, d'une noblesse, d'une intelligence vraiment supérieure. Et lorsque, pour vous entendre sans doute mieux, il vous prend volontiers par le bras, se cramponnant avec confiance à vous pour vous livrer sa pensée ou bien pour chercher la réponse à la vôtre, eh bien ! vous comprenez que c'est l'homme solide et sûr, intrépide et bon, essentiellement équilibré et moral, sur qui la Turquie peut en tout repos et dans le plus aveugle des abandons confier à son tour le bras pour qu'il la conduise à ses destinées.

C'était, je me rappelle, le premier mai que l'ai vu de près pour la première fois. Ayant su mon voyage en Turquie il me télégraphia de Halki, où il passait en sa modeste villa quelques jours de délassement, me demandant d'y aller le rejoindre. Et il m'envoya très simplement, très spontanément son canot automobile présidentiel me cueillir au débarcadère de Galata pour me mener jusque chez lui... Et c'est là, dans le cadre vraiment enchanteur de cette île divine de Halki, encadrés par l'immensité panoramique d'une mer si bleue qu'elle évoquait à mes yeux une féerie, une fête de la nature marine, que nous avons longuement, posément abondamment causé — et tout de suite en vieux amis, malgré les distances de situation et d'âge,

malgré, aussi, que ce fût là le premier contact de deux inconnus.

Car İsmet İnönü est un grand «simple». Il entre droit dans les cœurs, dans les sujets, dans l'essence des choses. Il ne s'embarrasse ni de formules, ni de protocole, ni de circonlocutions. Et je soupçonne aussi en lui un profond philosophe, qui ne croit qu'à très peu de choses, mais à celles-là passionément : il croit à la Turquie, mais il croit aussi à la probité ; les honneurs, la vanité, les richesses, les ruses, à quoi bon ? Tout cela convient peut-être à des êtres plus torturés, plus compliqués. Lui plane au dessus de tout cela ; de sa pauvreté légendaire, de sa moralité célèbre dans son pays, il fait son auréole, sa couronne inestimable. Et lorsque, de ses yeux volontiers rieurs, il a scruté le regard interlocuteur et que celui-ci lui «revient», eh bien ! le pacte est scellé, c'est bientôt l'amitié dans la confiance, ratifiée dans sa poignée de main qui signe : franchise.

*
* *

Notre conversation fut sans témoins et sans appareil. Elle fut digne du cadre : simple, riche en substance. Esprit amoureux du fait İsmet pacha demanda des détails sur l'organisation de mon séjour dans son pays. Il arrangea immédiatement tout, mes conférences, mon audience chez le Président, mon invitation à la séance de la Grande Assemblée, la réception à Ankara de ma modeste personne comme hôte du gouvernement ; un secrétaire prenait des notes, allait élaborer les instructions... Puis, plusieurs questions sur le sujet de mes deux conférences. Quand il sut notamment que dans l'une d'elles j'allais parler des progrès pacifiques de la Grèce, il y applaudit, il ordonna que tous les députés et les hauts fonctionnaires fussent invités à venir les apprendre et voulut, surtout, les apprendre lui le premier tout de suite dans le détail.. Car il s'y rendrait lui aussi, mais il voulait par la voie des questions et des réponses, en savoir davantage et, surtout, tout ce qui l'intéressait sur les possibilités économiques d'une Grèce dont il me dit avoir profondément admiré la surprenante capacité de redressement.

Puis, l'entretien roula sur nos relations. Ne serait-ce pas le sujet de ma conférence d'Istanbul ? Et là dessus il souligna combien il jugeait utiles les voyages réciproques d'hommes politiques ou d'universitaires en Turquie et en Grèce, voyages

d'études pour ceux qui les font en même temps que voyages d'information pour ceux qui reçoivent les voyageurs. Car il estimait que l'amitié gréco-turque devait bientôt devenir non plus l'apanage exclusif de deux milieux gouvernementaux mais le patrimoine commun de deux opinions publiques. Et aussi parce que, bien que vivant côte à côte, Grecs et Turcs, nous ne nous ignorions, hélas ! que trop.

Cela m'a permis aussi d'aiguiller l'entretien sur la situation des Grecs d'Istanbul. Sujet délicat sans doute, puisque les traités et le protocole en défendaient l'accès, mais que la pression des faits imposait à la pensée, tel un nuage — inadmissible n'est-ce pas ? — par cette belle matinée du 1er mai. Ismet pacha ne s'y déroba point, ainsi qu'il y avait sans doute tous les droits du monde. C'est qu'il comprit le mobile sincère de l'audacieuse initiative et qu'il partageait le souci final de voir nos rapports dégagés du moindre tiraillement. Et il donna là dessus des assurances apaisantes, des promesses qui furent tenues, des conseils de prudence aussi, qui furent observés, tout cela étayé sur un solide optimisme — «tous ces nuages seront balayés» — et tout cela illustré aussi par cette question impromptue qui, en fait, n'était qu'une conclusion :

— A votre retour d'Ankara vous comptez sans doute faire visite au patriarche ?

Et ma réponse affirmative fut, j'en suis sûr, soulignée d'un regard qui lui disait «merci».

*
* *

Quant à la politique internationale, quoi donc emprunter à ma conversation avec Ismet pacha, que je n'aie déjà signalé ou laissé comprendre en évoquant mon audience chez le président Kémal ? C'est que ces deux hommes marchaient la main dans la main et dans une volonté absolument identique. Ce que le Ghazi aimait peut-être nimer de métaphysique et d'histoire trop lointaine, Ismet pacha l'appliquait seulement sur des arguments positifs et précis ; mais au fond c'était la même chose.

C'était ?... Non, c'est la même chose. Car cette même politique continue. Car avec Ismet Inonu on est à l'abri des surprises et des volte-faces... Car avec lui c'est en somme Kémal

Ataturk lui-même que nous avons toujours face à nous. Car, au surplus, on ne saura jamais exactement à qui revient réellement des deux l'initiative et le mérite de la politique grecque de la Turquie. Leurs paternités se confondent, la tendresse pour elle est chez tous les deux la même ; la continuité est donc garantie.

Et cette continuité, cette assurance donne, je crois, toute sa véritable portée au double salut que je rends ici aujourd'hui... Au salut de deuil que je porte au grand disparu, comme à l'hommage de félicitation que j'adresse au continuateur. Car si dans l'un il y a toute la tristesse que peut inspirer la mort d'un magnifique ennemi qui, dans les quinze dernières années de sa vie, fit oublier son inimitié par une amitié tout aussi magnifique et encore plus efficace, puisque constructive — mais dans le salut qui s'adresse à Ismet Inonu il y a la belle confiance que rien n'aura été changé, que les deux amis, le Grec et le Turc, devenus depuis 1931 les deux alliés, poursuivront leur route commune, tels deux vieux compagnons que rien ne peut plus séparer, même la mort.

Or, quoi de plus réjouissant que cette certitude ! La paix est assurée ainsi dans les Balkans et dans cette mer si bleue qui est celle des Turcs et qui est aussi la nôtre. Et cette paix est assurée dans l'honneur, dans la dignité, dans un orgueil national qui n'a rien de blessant pour personne, puisqu'il n'est que source de force morale pour soi-même. La paix est assurée, j'ajoute — a-t-on seulement besoin de le dire ? — dans le statu quo territorial des frontières actuelles, des frontières communes, entre lesquelles nul ne peut se faufiler, car il y serait «coincé». La paix est enfin assurée, au surplus, vis à-vis de l'Europe tout entière, à qui nous demandons le respect de notre vie calme et enfin réconciliée, à l'écart des querelles qui la rongent et qu'elle n'a pas su, encore, elle, liquider et régler amicalement, comme nous..

Tel est notre pacte entre Grecs et Turcs, entre Grecs et Ismet Inonu, entre Grecs et Turcs d'une part et Balkaniques d'autre part, parce que, sans parler de mes compatriotes, Kémal le voulut ainsi, Ismet le voulut ainsi et, aujourd'hui encore, le veulent ainsi l'ombre du premier et la pensée si vivante du second... D'ailleurs, qu'ont-ils fait tous les deux, et que faisons-nous, nous autres Grecs, en professant ces mêmes dogmes, sinon

appliquer par nos forces les lois de la nature ? Et comment ne pas compter sur les «chefs» turcs, puisque, pour évoquer Carlyle encore une fois, si Kémal en fut un, si Ismet en est un autre et si leur politique en général est une politique de «chefs», c'est parce que ces deux hommes ont su tous les deux «se conformer aux lois de la nature qui est en communion étroite avec la réalité et la vérité des choses» ?

LÉON MACCAS

SALONIQUE

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE

D'APRÈS LE CONSUL DE FRANCE J.V. ARASY

par MICHEL LASCARIS

INTRODUCTION

Si la correspondance des consuls de Venise à Salonique au XVIII^e-ème siècle, a attiré l'attention de l'historien grec S. Lambros¹ et de l'éminent professeur à l'Université de Padoue Roberto Cessi,² par contre celle des consuls français dans cette ville n'a pas fait de nos jours l'objet d'un travail spécial. Ceci n'implique pas que les rapports, documents et mémoires dûs à la plume des consuls de France dans la cité macédonienne, soient restés complètement inconnus du monde savant. Déjà en 1772, dans ses Observations sur l'histoire et sur les monuments de la ville de Thessalonique,³ l'abbé Belley publiait, avec quelques additions, un «Mémoire sur l'état présent de cette ville» qui lui fut envoyé en 1768 par Devant, depuis plusieurs années consul de France à Salonique. Plus tard, à un moment où la France n'avait pas encore conclu la paix avec la Porte, le baron Louis-Auguste Félix de Beaujour (1763-1836) qui représenta son pays à Salonique pendant la Révolution française (1794-1799), réu-

1. Τὸ ἐν Θεσσαλονίκη Βενετικὸν προξενεῖον καὶ τὸ μετὰ τῆς Μακεδονίας ἐμπόριον τῶν Βενετῶν dans le Μακεδονικὸν Ἡμερολόγιον, 1912 pp. 227-241.

2. *Il consolato veneto ed il porto di Salonicco alla metà del sec. XVIII*, extrait du *Giornale degli Economisti*, Janvier 1915.

3. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXXVIII, 1772, sect. hist., pp. 121-146. Le travail de Belley a été reproduit par Tafel dans l'appendice de son ouvrage *De Thessalonica ejusque agro dissertatio geographica*, Berlin 1839, pp. 321-349 ; le mémoire de Devant y occupe les pp. 345-349.

nissait dans son *Tableau du commerce de la Grèce*¹ une bonne partie de ses rapports sur la vie économique de la métropole macédonienne. Cet ouvrage fut suivi par le précieux *Voyage de la Macédoine*² d'Esprit-Marie Cousinéry (1747-1833) qui, après avoir été à Salonique (de 1786 à 1793) le prédécesseur de Beaujour et le dernier consul de l'Ancien Régime, y revint en 1814, après la restauration des Bourbons.

C'est à l'année 1685 que remonte la fondation du consulat de Salonique, le Ministère de la Marine ayant à sa tête le fils du grand Colbert, le marquis de Seignelay. Les débuts du consulat ne furent pas faciles. Voici ce qu'en dit l'historien du commerce du Levant au XVII^e-ième siècle, Paul Masson :

« Tandis que des marchés nouveaux s'ouvraient au commerce français, celui-ci prenait plus d'extension au fond de l'Archipel où était créée l'échelle de Salonique à la fin de 1685. Cette création, due à l'initiative du fermier général des consulats le sieur Fabre, parut au début une dépense inutile à la Chambre,³ car, disait-elle, il ne se retire rien à droiture de Salonique que l'on ne puisse facilement retirer par voie de Smyrne, comme on l'avait toujours pratiqué. Pendant près de dix ans le consul fut en effet le seul Français de la nouvelle échelle ; il vantait cependant les avantages considérables du commerce qu'on pourrait faire en blés et en laines, et le pacha de Salonique lui avait permis de faire arrêter tous les étrangers qui venaient de Durazzo et des environs acheter des cires, ou de les leur prendre au prix qu'ils les auraient achetées ; ainsi le commerce pouvait être mis entièrement entre les mains des Français. Ces avantages étaient réels ; deux marchands vinrent s'établir à Salonique, d'autres les suivirent et l'échelle était solidement établie vers 1700. Trente-un résidents vinrent s'établir entre 1700 et 1719. On ne voit pas bien pourtant comment le maigre commerce qu'ils faisaient pou-

1 Deux volumes, Paris 1800. Une traduction anglaise par Th. H. Horne parut la même année à Londres et une traduction allemande, mais abrégée, par M.C. Sprengel, l'année suivante à Weimar.

2. Deux volumes imprimés à Paris en 1828 mais publiés en 1831.

3. La Chambre de commerce de Marseille ; v. sur elle l'appendice du livre de Masson. La Chambre de Commerce de Marseille, fondée en 1650 avait une importance considérable pour le commerce du Levant. Aucun négociant français ne pouvait s'établir dans les échelles sans son autorisation, et pendant longtemps elle eut à sa charge les appointements de l'ambassadeur et des consuls ; mais, d'autre part, certains impôts étaient perçus pour son compte dans les échelles.

vait les faire vivre. Les deux premiers marchands de l'échelle avaient assez heureusement débuté en 1700 en achetant pour 338.000 livres de blés et de laines mais ce chiffre d'affaires ne fit que décroître les années suivantes, pour tomber au-dessous de 50.000 livres par an, de 1702 à 1712. La peste qui sévit cruellement cette année-là,¹ enleva 6000 habitants à Salonique et cinq marchands et protégés français, et força la nation à se tenir enfermée, sembla vouloir consommer la ruine de l'échelle. Cependant, en 1714, les achats des Français atteignirent 634.000 livres en laines et en colons. Ce relèvement devait être durable et le XVIII^e-ème siècle ouvrit pour Salonique une ère de prospérité qui récompensa les efforts faits par les Français pour y établir leur commerce.»²

«En 1716 la France était représentée à Salonique par huit marchands et douze artisans. De plus le consul y protégeait trois Juifs de Livourne, huit Grecs de Smyrne, de Chio, de Chypre et des îles de l'Archipel, avec leurs femmes et leurs enfants, ainsi qu'un enfant naturel d'un marchand français et d'une femme indigène. En 1722 la nation française comprenait huit négociants sept artisans, cinq domestiques et deux jésuites auxquels il faut ajouter comme protégés, deux marchands de Chio, un médecin grec, trois Juifs de Livourne et un Juif portugais exerçant la profession de médecin. A cette époque les Anglais avaient, depuis peu de temps, un consul, et les Hollandais ainsi que les Vénitiens se plaçaient à leur choix sous la protection du consul de France, ou de celui d'Angleterre. Mais en 1743 les choses avaient changé et nous trouvons à Salonique un consul anglais avec cinq marchands de cette nation, un consul hollandais avec quatre négociants hollandais ou protégés, un consul vénitien protégeant dix Grecs et Juifs du pays, mais sans aucun national. Quant au consul français, il administrait plusieurs Français et protégeait quatre Juifs de Livourne.»³

Observateurs attentifs de la vie économique, censeurs sévères

1. Dans les années 1712-1714 la peste, qui d'ailleurs sévissait à Salonique à l'état presque endémique, a eu une recrudescence considérable ; de plus la population de Salonique, comme du reste d'une grande partie de l'Europe, était alors éprouvée par la famine.

2. P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e-ème siècle*, Paris 1896, pp. 288 et 435.

3. F. Rey, *La protection diplomatique et consulaire dans les échelles du Levant et de Barbarie*, Paris 1899, pp. 447-448.

des abus du gouvernement ottoman, lettrés, enfin, passionnés des vestiges de l'Antiquité et des souvenirs classiques, tels apparaissent les trois consuls de France dont nous avons cité les noms. Faut-il ajouter que leurs collègues, prédécesseurs ou successeurs dans cette charge, n'ont pas réuni au même degré toutes ces qualités ? La correspondance des consuls de France à Salonique, qui, rien qu'au dépôt du Ministère des Affaires Etrangères,¹ forme 24 volumes pour la période qui s'étend du premier consul Gleize (1686) jusqu'à l'année 1849,² n'offre pas toujours le même intérêt.³ Pourtant il nous a semblé que la longue description de Salonique et de sa région (1777) par le consul Jean-Vincent Arasy ne ferait pas indigne figure ni double emploi, à côté des ouvrages de Devant, de Beaujour ou de Cousinéry. Conservée dans la série Mémoires et Documents, Turquie, vol. 8, ff. 120-141, du Ministère des Affaires Etrangères, elle nous a paru mériter d'être publiée, accompagnée de quelques notes — éclaircissements ou rectifications indispensables. Nous avons fait suivre cet intéressant document de deux rapports, dits au même consul, sur les «troubles aux environs de Salonique» (1779) et sur les «opérations du Capitan-Pacha», Hassan, dans la région (Archives Nationales, série B¹, Aff. Etr., vol. 1003, ff. 107-110 et 133-136). De deux années postérieurs à la description de Salonique, ces deux rapports, ainsi que la description elle-même, nous reportent vers la période troublée qui suivit la guerre russo-turque, où l'on vit pour la première fois, à la joie immense, mais vile déçue, des Chrétiens, une flotte russe dans la Méditerranée.

1. Car une partie resta au Ministère de la Marine.

2. Ces volumes forment la *correspondance commerciale* à laquelle il faut ajouter plusieurs autres pièces conservées dans les deux sections : *Correspondance politique, Turquie* et *Mémoires et Documents*. De ces 24 volumes de la correspondance commerciale, les quinze premiers (1 à 15) sont aux Archives Nationales (série B¹, *Aff. Etr.*, vol. 990 et suiv.), les neuf derniers (15 bis à 23), à partir de l'année 1793, aux Archives du Ministère des Affaires Etrangères.

3. La partie la plus importante est celle qui se rapporte aux années 1821 et 1822 ; nous espérons en entreprendre prochainement la publication accompagnée des rapports des consuls d'Autriche à la même époque.

DESCRIPTION DES PAYS DU DÉPARTEMENT DU CONSULAT DE SALONIQUE

Salonique le 24 Avril 1777

La ville de Salonique, située au fond du golfe du même nom, peut avoir une lieue de circuit ; elle est bâtie en amphithéâtre au bord de la mer et entourée d'une haute et vieille muraille en briques qui tombe en ruine en plus d'un endroit et qui n'a été que réparée bien légèrement en 1771 sur l'avis de l'apparition de l'escadre russe dans la Mer Blanche. Il y a cinq forteresses dont trois sur la mer et deux autres au haut de la ville. Les premières sont garnies de canons d'un gros calibre, à fleur de terre et d'eau, mais en mauvais état. Il y a dans l'enceinte de celle des trois qui forme l'angle occidental de la ville, un magasin à poudre où l'on dépose tout ce qui se fabrique dans les moulins à huit lieues dans les terres. On tire de ce dépôt pour approvisionner les places maritimes de la Morée et celles de Bosnie et d'Albanie. Il n'y a dans les trois forteresses de mortiers et de bombes que pour la parade. Les autres deux forteresses situées au haut de la ville n'ont que très peu de canons de petit calibre pour les salves dans les occasions de solennité. Enfin la ville n'a pas la moindre défense du côté de la terre, étant en outre dominée par des collines, et elle en a fort peu du côté de la mer, soit par le mauvais état de l'artillerie, soit par l'inexpérience des gens destinés à la servir.

Habitants. — On compte à peu près soixante et dix mille habitants à Salonique, dont treute mille Turcs, vingt cinq mille Juifs et quinze mille Grecs. Parmi les premiers il y en a

1. Après la destruction de la flotte turque à Tchessmé (1770), l'escadre russe occupa les Cyclades et s'installa dans le port de Paros ; elle y resta quatre ans (jusqu'au traité de Kiutchuk Kainardjy) faisant de fréquentes randonnées dans l'Archipel.

cing mille environ, connus sous le nom de *mamins*.¹ Ils tirent leur origine d'un grand nombre de Juifs qui furent jadis forcés par les Turcs d'embrasser la religion mahométane, dans une assemblée qu'un imposteur qui se disait le Messie, avait formée hors de la ville, et qui fut bloquée par ordre du Gouvernement avec menace de la mort contre quiconque refuserait de se déclarer mahométan ; ce qui fut exécuté unanimement en apparence, mais avec la réserve de judaïser en secret, comme le pratiquent encore tous leurs descendants qui refusent invinciblement de s'allier avec les véritables Turcs ; lorsque le Gouvernement peut faire arrêter quelqu'un de cette secte dans les synagogues,² il se contente d'exiger une forte avanie que tout le corps supporte ordinairement.

Les Juifs, les Grecs et les *mamins* sont entièrement adonnés à l'industrie et au commerce. Les Turcs marchands ne sont pas en grand nombre ; presque tous vivent du revenu de leurs terres ou de l'intérêt de leur argent qu'ils font valoir à vingt et jusqu'à vingt quatre pour cent, l'année, ou enfin du bénéfice qu'ils trouvent en prenant des terres à ferme. Il n'y a presque point de spahis dans le territoire de Salonique ; mais on compte en ville jusqu'à quinze mille janissaires, quoique il n'y ait réellement que douze cent *piadés*³ attachés à la garnison de la ville con-

1. Sabbataï Cevi, smyrniote, se donna pour le Messie et créa un mouvement messianique très intense. En 1666 s'étant, à Andrinople, converti lui-même à l'islamisme, il fut suivi par un nombre assez considérable de ses adeptes (V. à ce sujet l'étude de N[ehama], *Sabbataï Cevi et les Sabbatéens de Salonique*, dans la *Revue des Ecoles de l'A.I.U.*, 1902, No 5, pp. 289-323). Pendant une trentaine d'années des conversions nombreuses eurent encore lieu à Salonique et il se forma ainsi dans cette ville une congrégation judéo-musulmane qui rassembla les convertis de toutes les villes de Turquie et même de certaines localités de Pologne. Ces judéo-musulmans étaient désignés par les Turcs sous le nom de *deunmés* ou apostats, par les Israélites sous le nom de *minim* ou hérétiques ; eux-mêmes se donnaient le nom de *maminim* (au singulier *mamin*) ou vrais croyants. Les *deunmés* pratiquaient une variété de judaïsme mystique ; ostensiblement ils étaient attachés à l'Islam dont ils pratiquaient toutes les observances. La secte se subdivisa ensuite en trois sous sectes qui subsistèrent jusqu'à nos jours. Ces judéo-musulmans, au nombre de 10.000, ont quitté Salonique lors de l'échange des populations en 1922-1923 et se sont dispersés dans toutes les localités de la Turquie actuelle où ils fusionnent de plus en plus avec les vrais musulmans.

2. En flagrant délit de judaïser.

3. Pantassius.

siderée comme une place de guerre. Cette garnison consiste dans la seule trente sixième compagnie qui a sa marmite en ville ; mais la jeunesse turque se fait agréger de préférence à la deuxième, à la quarante quatrième ou à la soixante deuxième, toutes plus nombreuses que la trente sixième, et qui se sont perpétuées à Salonique à propos de leur séjour dans d'autres temps, en qualité de garnison, et avec leur marmites respectives. Cette milice est fort inquiète et licencieuse ; elle donne souvent de l'inquiétude au Gouvernement, elle vit dans l'aisance sans travailler, en vexant à la sourdine les Grecs, les Juifs et les mamins. Elle s'est emparée des moulins, des fours, des boucheries etc. ; le bois à brûler, le charbon, les fruits, les herbages, enfin tous les objets de première nécessité, passent par ses mains, au grand détriment du reste des habitants, par le monopole qui s'exerce, pour ainsi dire, les armes à la main ; au reste les janissaires ne font qu'accorder leur protection aux Grecs et aux Juifs chargés de tous les détails de l'exploitation à leurs risques, moyennant des rétributions proportionnées à la considération de chaque objet. Il n'est pas hors de propos d'observer en passant que le retardement des payes qui sont dévolues aux plus apparents, chacun étant libre de vendre son titre pour avoir de l'argent, fait sans doute fermer les yeux sur les vexations privées qu'exerce la milice ; car la paye qu'on a distribuée au commencement de 1777 est échue depuis 1771 ce qui suppose cinq années d'arriérages. Le corps d'artillerie n'est composé que de mamins qui n'y entrent que pour jouir de certains privilèges attachés à ce service, et de la protection des chefs qui l'accordent, d'autant plus volontiers, qu'ils profitent eux-mêmes de toutes les payes, aussi arriérées que celles des janissaires. Au reste ces mamins ne connaissent point l'exercice du canon ni de la bombe. Ils seraient fort embarrassés de remplir leur devoir s'ils étaient dans le cas de défendre la place contre la plus petite escadre qui se présenterait. Sur l'apparition d'une flottille russe, en 1772, on eut recours à quelques Albanais pour servir l'artillerie dans les forteresses.

Gouvernement. — Le Gouvernement est militaire comme dans tout l'Empire ottoman. Il y a constamment un pacha à trois queues qui est revêtu de la souveraine puissance dans tout le sandjak ou dépendance de Salonique. Il y a un mollah de la première classe qui est le seul juge de toutes les causes

civiles et criminelles. Il y a un janissaire-aga qui a le grade de *tchorbadjy* et qui commande directement tout ce qui est janissaire. Il y a un *nakib* qui a une juridiction particulière sur les émirs ou descendants du Prophète. Il y a un archevêque grec qui, à l'ombre de l'autorité spirituelle, en exerce une temporelle sur ceux de sa nation. Enfin il y a un grand rabbin dont l'autorité temporelle est beaucoup plus efficace sur les Juifs que celle de l'archevêque sur les Grecs.

Les trois puissances turques éprouvent un changement régulier chaque année. La Porte confirme cependant parfois le pacha ou le janissaire-aga pour une seconde année, mais jamais le mollah dont le successeur arrive la veille du jour marqué pour son départ, qui est invariablement le premier de la lune de *mouharems*, dans un village éloigné de quatre lieues où il le rencontre chemin faisant, de sorte que la ville ne reste jamais vingt quatre heures sans mollah, si ce n'est en cas de mort, ce qui demande un intervalle considérable pour le remplacement.

Le pacha n'a qu'un revenu modique qui ne suffit nullement à l'entretien de sa suite, ayant quelquefois jusqu'à mille personnes à son service et un nombre considérable de chevaux, mulets etc., ce qui dépend du caprice ou de la magnificence du pacha; dès lors il est obligé de profiter des prétextes les plus frivoles pour arracher avec violence des sommes souvent considérables, des communautés juive et grecque, des villages, des particuliers, des seigneurs turcs même. C'est là ce qu'on appelle *avanié*. L'autorité despotique et illimitée dont le pacha est revêtu, au point qu'un ordre verbal de sa part suffit pour qu'un sujet de la Porte soit mis à mort sur le champ, le favorise dans ses extorsions. Il n'y a que les janissaires sur lesquels il n'a qu'une autorité indirecte. Cette milice est subordonnée directement au janissaire-aga; les coupables ne peuvent être châtiés par la prison, par les verges etc., que par les bas officiers de leur corps; s'ils méritent la mort, c'est au janissaire-aga à les faire étrangler dans la forteresse en conséquence d'une sentence du mollah, et il est d'usage qu'on tire un coup de canon pour chaque janissaire qu'on étrangle et immédiatement après l'exécution. Cependant lorsque le bon ordre exige d'arrêter la licence de cette milice, le pacha force à la fois, et le mollah à donner des sentences de mort sans remplir les formalités requises par la justice, et le janissaire-aga à les exécuter. Il est encore en son pouvoir de déposer le janissaire-

aga, de le faire mourir même en cas de désobéissance ou de mauvaise conduite ; il le remplace par l'un des deux officiers de janissaires qu'il a toujours auprès de sa personne, mais le plus souvent les pachas usent de ménagements par considération pour les officiers supérieurs de ce corps à Constantinople. Ils ont toujours beaucoup d'égards pour les mollahs qui leur résistent même ouvertement sous la protection efficace du Grand Moufty et des gens de loi de la Capitale. Il arrive que lorsque la Porte veut remédier à un danger pressant pour arrêter les révoltes et la mutinerie des janissaires, elle expédie un des principaux officiers de ce corps, tel que le *Koulkiayassi* etc., qui a droit de vie et de mort sur cette milice, sans l'intervention ni l'autorité du pacha ni du mollah.

Le mollah juge seul toutes les affaires en dernier ressort vis-à-vis des Turcs, Grecs, Juifs etc. Il exige un droit de dix pour cent sur la valeur de l'objet contesté, non de la partie déboutée mais bien de celle qui a gain de cause, ce qui favorise ouvertement les gens de mauvaise foi et les esprits turbulents. Il faut composer en outre avec le mollah pour obtenir la sentence par écrit. Les parties défendent elles-mêmes leur causes, n'ayant ni avocats ni procureurs. On décide sur les écrits obligatoires portant l'empreinte en encre du cachet des débiteurs où les noms sont écrits au long ; mais il faut en outre le témoignage de deux personnes ; il n'y a que les Turcs qui puissent être admis pour témoins contre un débiteur ture ; aussi est-on dans l'usage invariable de faire mettre, à côté de chaque billet, les noms de quatre témoins, sans quoi on risquerait d'être débouté si le débiteur venait à nier son cachet. Le mollah retire encore un droit de dix pour cent de tous les biens des sujets du Grand Seigneur qui meurent, sous le prétexte de la nécessité de prendre connaissance desdits biens pour les conserver aux héritiers légitimes ; mais ordinairement ces héritiers composent avec le juge pour éviter le désagrément des formalités, et le juge s'y prête, bien assuré de ne pouvoir parvenir à découvrir l'argent, les bijoux etc., qu'il est si aisé de soustraire aux recherches les plus rigides.

Industrie des habitants.— L'industrie du pays consiste en toiles fines de soie et de lin qui sont fort estimées en Turquie, à Constantinople même ; en ceintures et sesses¹ de janis-

1. Bandes de toile qui entouraient les turbans des Mahométans.

saires, partie en soie, partie en laine ; en divers autres ouvrages de soie etc., nécessaires pour les habillements à la turque. On tire dans la ville de la soie superbe ; mais elle ne suffit pas pour tous les emplois qu'on en fait et on supplée par celle de Zagora, qui est assez fine, et par la soie grosse et inférieure des villages voisins. La nation juive est chargée exclusivement de la fabrication d'une certaine quantité de draps des plus grossiers, teints en bleu, pour le compte du Gouvernement, et qu'on distribue annuellement aux janissaires de Constantinople.¹

Il y a un grand nombre de petits villages habités par des Turcs connus sous le nom de Yuruks ; ce sont les descendants de la colonie qui fut transplantée de la Turcomanie en Macédoine lors de la conquête pour contenir les Grecs récemment subjugués. A cet effet ces villages ont été bâtis sur le penchant des montagnes ou sur les collines de distance en distance, tandis que les Grecs habitaient les plaines. Les Yuruks ont été de tout temps bergers et, lorsqu'il y a des guerres, on en fait des levées pour suivre les armées en qualité de pionniers ; mais depuis quelque temps, ils se sont adonnés à la fabrication de certains gros draps qu'on appelle *abats*, de diverses qualités ; non seulement ils s'en habillent presque tous, mais encore ils en fournissent à toutes les provinces de la Turquie, en Europe et en Asie, et aux nations étrangères établies à Salonique qui les expédient à Marseille, à Venise et à Livourne.

Les Grecs exploitent le trafic des capots, dont on fait un grand usage dans ce pays, en particulier les gens de mer et les voituriers. C'est une espèce de drap très fort (peluché en dedans et fait avec de la laine noire) connu sous le nom de *scouty*.² Il est très propre à garantir de la pluie et du froid ; mais il a le défaut d'être trop pesant ; le plus beau est fabriqué dans les montagnes de Zagora.

Commerce.— Salonique est l'échelle d'entrepôt de pres-

1. Depuis 1568 la communauté juive de Salonique payait les impôts en *abba* ou drap militaire ; sur cet impôt, qui par les abus qu'il comportait, devenait bientôt, selon l'expression d'un contemporain, «une verge de fer qui frappe Israel à la nuque» v. la récente *Histoire des Israélites de Salonique* de Nehama, tome IV, pp. 24-51, ainsi que l'étude spéciale de I.S. Emmanuel, *Histoire de l'industrie des tissus de Salonique*, Paris 1935.

2. C'est-à-dire *okouti*.

que toute la Turquie européenne ; aussi y aborde-t-il beaucoup de bâtiments et des marchandises de tous les ports de l'Empire ottoman, et d'Alexandrie d'Egypte en particulier, de toutes les places maritimes de la Chrétienté, de Londres même à droiture. Il y a un abord continuel des marchands des provinces voisines qui achètent des marchandises et les charrient jusqu'à l'extrémité de la Bosnie, vers le Danube et la Mer Noire. Il y a en outre les marchands de Salonique qui en charrient beaucoup aux diverses foires qui sont à leur portée et dont les principales sont :

S e r r e z qui se tient en Janvier à 16 lieues de Salonique

Z e ï t o u n ¹ qui se tient en Mars à 50 lieues

S e l i m n i a ² qui se tient en Mai 120 lieues

O u z o u n d j o v a ³ qui se tient en Septembre à 100 lieues

D o g l i a ⁴ qui se tient en Décembre à 18 lieues,

ce qui suppose une quantité immense de consommation chaque année.

Les Grecs sont seuls en possession du commerce des pelleteries qui est considérable ; on les tire des provinces septentrionales de la Turquie, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Russie, par le moyen de diverses foires où les pellissiers de Salonique vont revendre les pelisses dûment préparées, en même temps qu'ils acquièrent les pelleteries non ouvrées.

La nation juive, chargée de la fabrication des draps du Grand Seigneur, jouissait du privilège exclusif d'acheter les laines nécessaires pour cet objet, au prix fixe et bas de 12 aspres l'oque, tandis qu'elles ont valu constamment plus de 30 aspres ; et ce n'était qu'après qu'elle était pourvue, que les nations étrangères pouvaient acheter. Mais comme il était peu praticable, dangereux même, pour les Juifs de ne payer qu'au prix trop désavantageux de 12 aspres les laines appartenant presque toutes aux seigneurs turcs et aux janissaires apparents, ils ont su trouver le moyen de parvenir à leur but sans se compromettre ; ils ont obtenu de la Porte des ordres qui les

1. Lamia ; cf. Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, IV p. 268.

2. Dans la Bulgarie du nord.

3. Ouzoundja-Ova, sur la rive de l'Ouzoundja, à 68 kil. au nord-ouest d'Andrinople.

4. «Bourg sitné dans le voisinage de Petritch» selon Beaujour, I, p. 95 ; aujourd'hui Tolia.

autorisent à retirer la quatrième partie de toutes les laines qui entrent en ville et à ne la payer qu'au prix primitif de 12 aspres l'oque, ce qui est une tyrannie manifeste pour les négociants étrangers et en particulier pour les Français qui achètent constamment toutes les laines surnuméraires pour les expédier à Marseille où elles sont assez estimées pour leur finesse. Il n'a jamais été possible de se soustraire à cette tyrannie, malgré les plus fortes représentations, parce qu'il s'agit d'un article prohibé et dont il n'est pas fait mention dans les Capitulations, non plus que du tabac, du blé et autres grains, légumes etc. ; la prohibition est des plus rigides, invariable même pour tout ce qui est denrée, au point qu'on n'accorde qu'avec peine la permission d'embarquer une quantité très bornée de biscuit, de légumes etc., moyennant un ordre du mollah, contresigné par le pacha, dont chaque capitaine est obligé de se munir par l'assistance des drogmans.

Quant au tabac dont le meilleur ne vaut que 10 paras l'oque à la campagne, et le plus inférieur 4, il est sujet à une douane d'entrée à raison de 4 paras l'oque sans distinction de qualité, et à une autre de sortie sous le nom de *bedeat* à 2 paras l'oque pour tout ce qui passe en Chrétienté ; il n'est question que de 1/2 para pour ce qu'on expédie dans les échelles de Turquie par les bâtiments francs, et les tabacs qui passent dans lesdites échelles par les bâtiments du pays sont exempts de tout *bedeat*. C'est le sultan Moustapha¹ qui a établi ces droits excessifs sur le tabac en feuille. C'est lui aussi qui a érigé en ferme le tabac en poudre avec privilège de confisquer tout tabac en poudre importé de l'étranger et saisi en contrebande ; le fermier laisse pourtant entrer librement la petite provision que les consuls et les négociants étrangers font venir de Chrétienté pour leur usage, sans exiger le plus petit droit ; au reste la consommation du tabac en poudre n'est pas encore étendue dans ce pays, mais elle augmente annuellement.

Les Consuls et Vice-consuls, établis sur l'échelle, avec barat du Grand Seigneur, protègent immédiatement es sujets

1. Moustapha III, 1757-1774.

de leur Princes respectifs qui y résident, ou qui y passent, en vertu des Capitulations. Il y a quatre consuls qui sont ceux de France, d'Angleterre, de Venise, de Hollande (chargé aussi du vice-consulat de Suède) et quatre vice-consuls qui sont ceux d'Allemagne, de Danemark, de Naples, de Raguse.

On y compte dix-huit maisons de commerce étrangères, dont onze françaises, deux anglaises, une vénitienne, une autrichienne, deux livournaises juives sous la protection d'Allemagne, une autre livournaise juive sous la protection de France.

Le nombre des barataires et sous-barataires ¹ jouissant de la protection des Puissances étrangères avec l'agrément du Grand Seigneur n'est point fixe ; mais il est devenu considérable depuis deux à trois années que certains vice-consuls font agir toutes sortes de ressorts, de concert avec leurs ministres à Constantinople ² pour obtenir des barats et sous-barats en faveur de tous les sujets du Grand Seigneur, Grecs ou Juifs, qui offrent de l'argent, sans choix. C'est un trafic honteux qui produit un mauvais effet vis-à-vis des Turcs ; car ceux-ci accoutumés à traiter sans ménagement tout ce qui est *raya*, ou sujet conquis, ne peuvent voir d'un œil tranquille des nouveaux barataires et sous-barataires du plus bas état jouir d'une pro-

1. Voir sur cette question l'intéressant ouvrage de P. Contoghianis, Οἱ Προστατευόμενοι, Athènes 1917, ainsi que deux ouvrages plus anciens : l'un, surtout historique, est de F. Rey, *La protection diplomatique et consulaire dans les échelles du Levant et de Barbarie*, Paris 1899 (v. particulièrement pp. 385-450) l'autre, surtout juridique, est de P. Arminjon, *Etrangers et protégés dans l'Empire Ottoman*, Paris 1903 (v. pp. 14-35).

A chaque *bérat* s'ajoutaient deux *firmans* pour les domestiques du protégé ; ainsi chaque *béralli* avait le droit d'avoir deux *firmanlis* (ou sous-barataires) qui étaient censés être ses domestiques. On s'imagine facilement les abus qui avaient lieu :

—*Comment se fait-il*, disait à ce sujet un pacha de Macédoine à Beaujour (II, pp. 287-288) *que ce Grec opulent soit le valet de ce chien couvert de gale ?* et désignait par-là un pauvre barataire juif.

—*Il l'est pourtant, seigneur, et voici ces titres.*

—*Dites, consul, qu'il devrait l'être ; mais l'est-il en effet, et de bonne fois le croyez-vous vous-même ? C'est ainsi que par de misérables subterfuges vous enlevez au glorieux Sultan ses plus riches sujets ?*

En 1806, grâce à l'appui de Napoléon, la Turquie réussit à supprimer définitivement les barats ; mais on les remplaça par des lettres de protection délivrées par les ministres et consuls étrangers.

2. Cf. Rey, pp. 261-262.

tection qui les soustrait à leur domination ce qui entraîne toujours des tracasseries et infirme en quelque façon la protection légitime. Pareil désordre n'avait pas lieu sous le règne de sultan Moustapha qui avait aboli les sous-barataires et avait réduit le nombre des barataires accordés à chaque Puissance.¹ Les principales nations et surtout la française ne se sont point écartées du système sage de n'avoir pour barataires que des gens distingués dans leur pays et en petit nombre.

Les villes principales dans l'intérieur du pays, qui ont des relations intimes avec Salonique pour le commerce, sont Serrez, Larissa et Karaféria.

La ville de Serrez, éloignée de seize lieues, est assez grande et considérable ; mais elle n'a ni remparts, ni fortifications, comme toutes les autres villes de l'intérieur de la Turquie, suivant la politique connue du gouvernement ottoman. Le commerce y est immense par rapport à une récolte très considérable de cotons qui se fait dans une plaine de douze lieues de long sur quatre à cinq de large qui va aboutir à l'échelle d'Orphano ; on calcule qu'il sort annuellement de ce pays-là de cinquante à soixante mille charges de cotons de cent cinq oques l'une, dont les deux tiers passent par terre dans les provinces septentrionales de la Turquie d'Europe, en Allemagne, en Pologne etc. ; le tiers restant aboutit à Salonique. Outre le coton ce pays produit du beau blé et de toutes sortes de grains au-delà de la consommation pour ses habitants. La Porte tire par l'échelle d'Orphano un *ichlira*² considérable pour l'approvisionnement de la Capitale. Le commandant du pays n'a que le titre de vaïvode, et le juge que celui de simple cadi ; mais il y a un nombre de beys riches qui sont sans cesse en dissension, à peu près comme en Egypte, qui se supplantent les uns les autres dans la charge de vaïvode, et le plus souvent il en coûte la vie au plus faible ou au plus imprudent. Les

1. Cf. Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. Dochez, III P. 554.

2. Dîme sur le blé, du grec σιτηρά. «Le droit de l'*istira*, dit Beaujour, I, p. 117, est fixe dans les département du Volo et de Salonique ; il se règle sur le produit de la récolte dans le département d'Orphano. Dans les trois départements il est supposé être le dixième du produit annuel ; mais dans le vrai, il n'en est que le douzième».

Turcs sont les plus nombreux à Serrez, Il n'y a presque point de Juifs établis et il n'y a qu'un petit quartier séparé pour les Grecs, appelé en turc *varoch*; mais les nombreux habitants de la plaine sont généralement tous Grecs. Il y a beaucoup de janissaires commandés par un aga de leurs corps qui sont toujours en guerre avec les spahis assez nombreux aussi; ceux-ci marchent sur le premier ordre de la Porte et pareils ordres sont fréquents. Le vaïvode reste en place tant qu'il vit, ou qu'il conserve la supériorité sur ces compétiteurs, soit par sa vigilance, soit par le nombre de ses adhérents, soit par des présents faits à propos aux gens en place de Constantinople. Le cadî et le janissaire-aga sont changés régulièrement tous les ans; au reste Serrez est sous la dépendance du pacha ou beylerbey de Romélie résidant dans la ville de Monastir.

L a r i s s a est la ville la plus grande de Thessalie à trente six lieues de Salonique. Les Turcs forment le plus grand nombre de ses habitants. Il y a peu de Grecs et de Juifs qui y sont cruellement vexés par les Turcs, plus fanatiques ou plus méchants qu'ailleurs, d'autant que le grand nombre tire son origine de renégats Grecs, ou des Albanais qui sont naturellement avides et barbares. Les Turcs, comme les Grecs et les Juifs, sont adonnés au commerce qui s'étend en Morée, en Albanie et en Macédoine. A Tournavo, Aghia, Macrinizza qui sont des bourgs assez considérables dans le voisinage, il y a de nombreuses teintureries pour les cotons filés en rouge qu'on charrie par terre en Allemagne. On tire les cotons filés blancs, de Pharsales et autres lieux de la Thessalie, et l'*alizary*¹ nécessaire pour cette teinture, de Smyrne, par le port de Volo. C'est une branche de commerce très étendue. Il y a un mollah de la première classe à Larissa et un janissaire aga mais il n'y a qu'un musselim à la nomination du beylerbey de Romélie, sous la dépendance duquel est cette ville, quoique dans un grand éloignement de Monastir. Il y avait pourtant un pacha pendant la guerre des Russes; il y a beaucoup de villages turcs yuruks dans la dépendance de Larissa, d'où l'on tire des soldats et de la marine.

K a r a f é r i a qui n'est éloignée que de douze lieues de

1. Nom donné dans le commerce aux racines sèches de garance qui servaient à teindre les étoffes en rouge.

Salonique, est une ville assez grande et très agréable ; elle est bâtie sur le penchant d'une des montagnes qui séparent la Macédoine de l'Épire. Il y a peu de Turcs et presque point de Juifs. Les Grecs y dominent ; elle est renommée moins encore par l'abondance des eaux qui coulent dans toutes les rues, que par leur qualité favorable à la teinture des cotons filés en rouge qui passent en Allemagne par terre, comme ceux de Tournavo et autres bourgs du voisinage de Larissa. On fabrique dans la même ville une quantité très étendue de linges à barbe et de bain, en fil de lin, d'une grande blancheur, dont on fait usage dans la Capitale et les autres villes principales de l'Empire, de préférence à tout ce qui se fabrique ailleurs. Elle est de la dépendance du pacha de Salonique. Il n'y a qu'un vaïvode et un cadî ; il n'y a point de janissaire-aga parce qu'il n'y a presque point de milice.

Les Places maritimes qui peuvent être considérées du département du Consulat de Salonique, sont la Cavalle et Volo.

La **C a v a l l e**, éloignée de Salonique de trente lieues environ du côté de l'est, est une petite forteresse bâtie sur une péninsule un peu élevée, sous les ordres d'un dizdar ou châtelain, qui a aussi le titre de vaïvode, nommé par la Porte, et à qui sont confiés les prisonniers d'Etat qu'on relègue dans la même forteresse. La côte sur laquelle elle est située, n'est autre chose qu'une chaîne de collines tout-à-fait stériles et inhabitées. Il ne s'y fait qu'un petit commerce en tabacs qui y sont charriés par terre et par mer de la plaine de Yenidjé, très fertile en pareilles feuilles ; mais c'est une échelle d'entrepôt où il y a une douane et où aboutissent les marchandises d'Égypte, de Smyrne etc. et les produits de l'île de Thasso qui est vis-à-vis et à deux lieues de distance seulement, destinés pour l'intérieur du pays ; on y charge encore pour l'arsenal de Constantinople des boulets de fer qui se fabriquent à Pravichta, petite ville du voisinage. Il y a une maison française établie à la Cavalle qui exploite quelques marchandises du cru de France et des colonies à Yenidjé, Drama, Gumerdjina et autres bourgs des environs ; elle exporte des laines, surges et pellades,¹ qu'elle tire des mêmes lieux, des cotons de la plaine de Serrez, enfin

1. Surge : Laine vendue à l'état brut, sans être ni lavée ni dégraisée. Pellade ou mieux pelade : Laine détachée à la chaux des peaux de moutons ou de brebis dont on veut faire du cuir ou du parchemin.

des huiles et des cires de l'île de Thasso pour Marseille. Il n'y a qu'une espèce de port et bien petit situé sous la forteresse de la Cavalle et formé par un rocher qui s'avance du côté du sud-ouest et qui empêche la grosse mer d'entrer ; mais il n'y a ni assez d'étendue ni assez de fonds pour des vaisseaux de guerre qui ne sauraient mouiller qu'au large et resteraient exposés à toute la violence des vents et de la mer. La Cavalle est sous la dépendance du pacha de Salonique.

Le Volo n'est autre chose qu'un petit village bâti au dehors d'un château assez fort, situé au fond du golfe de même nom, à quarante huit lieues à l'ouest de Salonique et à douze seulement de Larissa ; mais c'est l'échelle où aboutissent toutes les marchandises d'Egypte, de Smyrne, de Candie etc., destinées pour ladite ville et toute la Thessalie et où l'on embarque le peu de produits du pays qu'on exporte. Il y a une douane dépendante de celle de Larissa. Ce pays mérite une considération particulière par l'immensité de blés durs et magnifiques qu'on y recueille et qui s'y chargent pour les places maritimes de la Chrétienté, outre l'*Ichtira* que la Porte en tire pour l'approvisionnement de la Capitale.

Golfes. — Il y a cinq golfes assez considérables dans la dépendance de Salonique et ce sont ceux de Salonique, de Volo, de Cassandre, de Monte Santo, de Rhendine ou Contesse¹

Les montagnes de Zagora qui occupent la côte occidentale du golfe de Salonique sont remplies d'habitants grecs qui font une récolte de 30.000 oques environ de soie fine. Ils fabriquent en même temps avec de la laine noire des étoffes fort connues sous le nom de *scouty* et propres à faire des capots dont ils s'habillent, hommes et femmes, et que les gens de mer en général estiment beaucoup, ce qui entraîne une consommation très étendue. La côte orientale du golfe de Salonique, y compris la péninsule de Cassandre, est un pays bien cultivé par les Grecs et très fertile en beaux blés durs qui sortent en contrebande et passent en Chrétienté. On tire de la côte septentrionale tout le bois de chauffage et le charbon nécessaires pour la ville de Salonique, et on y charge du bois de charpente pour l'île de Candie ; on y recueille aussi du chanvre, dont on fait des cordages pour les bateaux du pays et pour d'autres usages ;

¹ Forme italianisée du nom de Κοπίτσοα.

on y fait fabriquer même des câbles pour les gros bâtiments dans les besoins pressants ; mais il ne valent pas grand' chose. Enfin on y charge du blé en contrebande, partie dur, partie tendre, et de l'orge qu'on tire des plaines du voisinage qui sont très fertiles en toutes sortes de grains et de légumes.

Tous les rivages du golfe de Volo, situé à l'ouest de celui de Salonique sont habités par des Grecs cultivateurs. Les blés et autres grains et légumes qui s'y recueillent, sont exportés en contrebande comme il a été dit plus haut. Le port de Trikeri est le lieu d'entrepôt où les bâtiments francs abordent et où les bateaux du pays se rendent avec les blés etc. qu'ils vont charger de nuit sur les autres côtes du golfe, même dans celui de Zeïtoun qui est situé au-delà ; on y charge encore du bois de chauffage pour l'Egypte.

Dans le golfe de Cassandre, situé à l'est de celui de Salonique, on recueille beaucoup de blé qu'on exporte tout en contrebande. Le pays produit en outre de la cire et du miel ; enfin on y fait des chargements de bois de chauffage pour l'Egypte et pour l'île de Candie. Tous les villages des côtes sont habités par des Grecs.

Le golfe de Monte Santo ne fournit que bien peu de blé, mais beaucoup de bois de chauffage qu'on charrie en Egypte et en Candie.

Une quantité très considérable de bois de charpente et de chauffage est tirée du golfe de Rhendine ou de Contesse. Il y a sans cesse des bâtiments en charge ; il n'est question là ni de blés ni d'aucun autre produit, parce que les côtes de ce golfe sont ou couvertes de bois qui s'étendent au loin dans les terres, ou totalement arides à raison des mines d'argent qu'il y a. Le village de Siderocapsa,¹ qui est à trois ou quatre lieues de la mer, est l'entrepôt de l'argent qu'on tire des mines. C'est un aga de Salonique qui les fait exploiter moyennant une redevance considérable qu'il paye annuellement à la Porte. Tous les villageois à deux lieues à la ronde sont exemptés de toutes sortes d'impôts sous l'obligation de fournir gratis tout le bois et le charbon nécessaires pour l'exploitation des mines ; ces pauvres villageois, quoique exempts d'impôts, n'en

1. Une des premières relations de voyage en Orient, qui furent publiées, celle de Pierre Belon (1510-1564) consacre à Siderocapsa quatorze pages résumées par Nehama, *op. cit.*, IV, pp. 56-58.

sont pas moins malheureux, parce que l'aga ou ses représentants les vexent impunément d'une autre façon. Au reste cet aga est obligé de fournir du plomb à la Porte pour une partie de sa redevance, et, comme les mines n'en fournissent pas assez, il achète chaque année une partie de celui d'Angleterre et de Hollande, et le tout passe à Constantinople, au risque et aux frais de la Porte.

La rade de Salonique est très bonne de bout à bout, si on en excepte la partie occidentale où il y a beaucoup de bas-fonds qui s'étendent à une certaine distance vers le cap Bournous. Ces bas-fonds sont formés par la vase que le Vardar charrie sans cesse. Il n'y a donc presque pas de danger pour les bâtiments qui y échouent fréquemment, faute de sonder avec vigilance, en entrant comme en sortant. La flotte la plus nombreuse pourrait séjourner dans cette rade avec sécurité, malgré les vents les plus violents. Il n'y a que le vent d'ouest qui incommodé les bâtiments marchands et les bateaux du pays qui mouillent près de la ville, parce que la mer y est très grosse par ce vent-là qui, au reste, entre rarement. Toute la partie orientale, et de la rade et du golfe, dans toute son étendue jusqu'au cap Païlloury à l'extrémité de la presqu'île de Cassandre, est propre pour le mouillage si on excepte les diverses pointes de sable qui s'avancent, partie à fleur d'eau, partie sous l'eau, qu'il faut éviter soigneusement. La côte occidentale de la rade est fort bonne encore, en évitant de trop approcher des bas-fonds ; mais celle du Mont Olympe et de Zagora est très dangereuse (par rapport à la profondeur extraordinaire des eaux, même à toucher la côte, qui n'est autre chose que le pied des montagnes, sans le moindre port, ni plage), par les vents de nord-est qui sont très ordinaires pendant l'automne et l'hiver et qui soufflent non seulement avec violence, mais encore entraînent des temps couverts, des pluies et des neiges qui ne permettent pas aux navigateurs de distinguer la terre durant ces saisons. Il y a encore l'inconvénient des courants qui ont leur direction décidée de l'est à l'ouest. Les naufrages sur cette côte sont funestes, et pour les bâtiments et pour les équipages qui sont écrasés par la mer, contre les roches escarpés du rivage, en y abordant avec la chaloupe, ou sur les débris du bâtiment, ou à la nage.

Il paraît essentiel d'observer que pendant les mois de Juil-

let, Août, Septembre et Octobre l'air n'est pas fort sain dans les cinq golfes du département de Salonique et qu'il y règne des fièvres tierces dont on ne peut guérir radicalement que bien des années après en avoir été travaillé par intervalles ; ces fièvres deviennent dangereuses et mortelles, lorsque les vents du nord ou de terre dominant, car ces vents entraînent des chaleurs excessives et des exhalaisons malignes. Par contre l'air y est très bon tant que la brise domine ; c'est le vent de mer qui est toujours frais, qui commence chaque jour à huit heures du matin, qui souffle même parfois avec violence, mais qui cesse toujours à huit heures du soir. Les autres vents soufflent rarement pendant ces quatre mois. La santé est très bonne pendant tout le reste de l'année, surtout quand l'hiver est bien froid.

Voici un tableau des **droits que la Porte retire annuellement** de Salonique :

135.000	piastres, de la grande douane sur toutes les marchandises d'entrée et de sortie sur le pied de 5 % pour les rayas et de 3 % pour les Francs
300.000	de la douane particulière des tabacs en feuilles, à 4 paras l'oque
60.000	du <i>bedeat</i> des tabacs de sortie pour la Chrétienté, à 2 paras l'oque
20.000	du même droit sur les tabacs de sortie pour la Turquie par les bâtiments francs, à $\frac{1}{3}$ para l'oque
60.000	de la ferme du sel
11.000	de celle du tabac en poudre
10.000	du <i>bedeat</i> de sortie des cotons à 1 aspre l'oque, en sus de la douane à 3 %
1.000	du même droit pour la cire à 6 aspres l'oque, en sus de la douane
1.000	du même droit pour la soie à 18 aspres l'oque, en sus de la douane
30.000	du même droit d'entrée du café d'Amérique à 9 aspres l'oque, en sus de la douane
10.000	du même droit d'entrée du café de Moka à 15 aspres l'oque, en sus de la douane
300.000	du <i>karatch</i> ou capitation sur les sujets ou rayas, et dont les Turcs sont totalement exempts
938.000	piastres en tout, soit 2.814.000 livres tournois qui passent à Constantinople en argent comptant.

RELATION DES TROUBLES QUI RÈGNENT AUX ENVIRONS DE SALONIQUE ¹

Salonique le 26 Avril 1779

La famille de Chahbenderoglou, très ancienne, très illustre et très puissante, jouit depuis longtemps d'une espèce d'indépendance dans ses domaines qui commencent à Doïran, ville ouverte éloignée de Salonique de douze lieues et principale résidence de cette famille, s'étendent au loin et renferment quatorze *cazas* ou districts notables. Des sommes immenses distribuées par cette famille aux pachas de Salonique et aux favoris du Grand Seigneur, par l'entremise de ses puissants protecteurs dans la Capitale et à cette ville-ci, l'ont mise à même d'exercer impunément les vexations les plus criantes et les violences les plus horribles, tant vis-à-vis de ses nombreux vassaux que de ses voisins.

Abdil aga, sans être l'aîné, joue depuis l'âge de vingt ans le personnage de chef absolu de ladite famille, par son courage intrépide et par ses talents supérieurs. Il a su encore s'attirer l'ad-

1. Les deux rapports qu'on va lire ont trait à l'expédition du célèbre Capitan-Pacha, Ghazi Hassan. Celui-ci commença sa carrière à Alger; entré au service de la Porte, il s'illustra pendant la guerre russo-turque. Après la paix, nommé Capitan-Pacha peu auparavant, il réprima l'anarchie dans la Méditerranée, jusqu'en Syrie. En 1779 il fut chargé de pacifier le Péloponnèse, où les Albanais (appelés pendant la guerre russo-turque pour aider à la répression de la révolte des Grecs) exerçaient une véritable terreur, non seulement sur les Chrétiens, mais aussi sur les Musulmans. Tandis que la flotte naviguait directement vers le Péloponnèse, Hassan Pacha, accompagné de 2000 hommes et de son drogman, le fameux Nicolas Mavroyeni (le futur Prince de Valachie), se rendait par voie de terre jusqu'à l'isthme de Corinthe où l'attendaient 30.000 hommes réunis par les pachas avoisinants; c'est ainsi qu'il eut l'occasion de passer par Serrez et Salonique et d'y rétablir l'ordre sérieusement compromis depuis la dernière guerre. Cf. Hammer, *Des Osmanischen Reiches Staatsverfassung*, II, p. 350-372; Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches*, VI, p. 71; Contoghiannis, *Οι Έλληνες κατά τον πρώτον επί Αικατερίνης της Β' ρωσσοτουρκικόν πόλεμον*, Athènes 1903, pp. 357-375, 424-439, surtout p. 432.

miration et la bienveillance des janissaires de Salonique en faisant accueil à tous ceux qui sont obligés d'abandonner la ville pour éviter des châtimens mérités et en se faisant même agréger à la respectable soixante douzième compagnie qui y est la dominante. Il commença ses exploits il y a environ dix années en terrassant Hassan-aga, yuruk-bey, avec lequel il avait un différend, malgré tous les efforts du corps nombreux des Yuruks (soldats de la campagne), avec lequel Hassan-aga attaqua Abdil-aga. Mais ce dernier, ayant prévu l'orage qui allait fondre sur lui, avait fait soudoyer et marcher à son secours trois mille Albanais qui battirent les Yuruks revenus à la charge.

Quoique la Porte eût autorisé le yuruk-bey à détruire Abdil-aga et toute cette famille de Chahbenderoglou par un commandement formel, cependant elle ferma les yeux sur cet événement. Elle était alors trop occupée par la guerre malheureuse avec la Russie pour penser sérieusement à mettre un frein aux désordres intérieurs de l'Empire et à châtier Abdil-aga. Les pachas qui se sont succédé à Salonique depuis la paix entre les deux Puissances, ayant préféré les abondantes donatives d'Abdil-aga au rétablissement du bon ordre, ce seigneur continuait à son gré ses vexations, et dans ses districts et envers ses voisins.

A la fin de l'année 1777, Osman bey, *ayan* (commandant) de Petritch, Albanais de nation, fut chargé de protéger la foire qui se tient annuellement à Doglia. Les agas de Stroumitza qui avaient cette commission précédemment, comme les plus voisins de la foire, furent choqués de l'exclusion qui leur fut donnée par les manèges d'Osman bey auprès de la Porte ; il se présentèrent inopinément dans la foire avec faste et indécence, suivis de cinquante cavaliers armés, comme pour morguer Osman bey, lequel, irrité de ce procédé, les fit suivre par une partie de ses troupes et les fit bloquer dans une petite tour, située au centre de la foire, où ils avaient mis pied à terre. Il se disposa de suite à aller tomber sur eux avec le reste de ses Albanais, mais le fermier du tabac et les marchands les plus apparents de la foire lui firent les plus vives instances pour l'empêcher d'exécuter son dessein ; ils lui représentèrent qu'un pareil acte de violence, commis dans une foire privilégiée et protégée, ne pouvait qu'être mal interprété à Constantinople et lui attirer l'indignation du Sultan, d'autant que les agas de Stroumitza n'avaient commis au-

cune hostilité réelle. Il se rendit aux instances du fermier et des marchands, en les assurant pourtant que le sacrifice de son ressentiment qu'il faisait en leur faveur, lui coûterait cher, connaissant les intentions perfides de ses ennemis.

En effet, les troupes d'Osman bey s'étant retirées, les agas de Stroumitza sortirent de la tour et de la foire ; mais le lendemain ils vinrent en forces pour attaquer et assassiner Osman bey qui était allé aux bains du voisinage avec trente hommes seulement ; ils auraient réussi dans leur tentative, si Osman bey n'avait pas eu la prévoyance de faire garder les avenues par des patrouilles qui donnèrent l'alarme aussitôt que les gens de Stroumitza parurent. Osman bey rentra en diligence dans la foire et, prenant avec lui toute sa troupe, tomba brusquement sur ses ennemis, leur tua une vingtaine d'hommes et les chassa du voisinage de la foire. Après quoi, la foire étant terminée, il retourna à Petritch.

Les agas de Stroumitza, persévérant dans leur dessein de détruire Osman bey, s'adressèrent à Chahbenderoglou Abdil aga, qui marcha contre lui inopinément, en Mai 1778, à la tête de 3.000 hommes, l'attaqua dans son palais et l'obligea à prendre la fuite après une faible résistance. Abdil-aga fit enlever les femmes, les enfants, l'argent, les meubles et tout ce qui appartenait à Osman bey, fit raser son palais, de même que les maisons de ses partisans ; il installa tout de suite un *ayan* nouveau et se retira chez lui victorieux.

Osman bey se réfugia chez Tchiaouch bey de Demir-Hissar et réclama sa protection et celle de Talib bey de Melenik, tous deux Albanais, lesquels, ayant rassemblé leurs forces, vinrent fondre sur Abdil-aga et le battirent. Celui ci, ayant échappé, leva de nouvelles troupes et alla assiéger Talib bey dans Melenik, village de sa résidence ordinaire. Il ne put pas parvenir à pénétrer dans le pays, qui est de difficile accès et qui était défendu par les Albanais de Talib bey, de Tchiaouch bey et d'Osman bey. C'est en vain qu'il a tenu la campagne jusqu'en Octobre dernier et qu'il a perdu beaucoup de monde dans diverses actions qu'il a eues.

Tout a été tranquille pendant l'automne et l'hiver qui a été des plus rudes. Mais à la fin du mois passé, trois mille Albanais, au service des trois beys ligués, sont entrés inopinément dans Petritch, ont forcé l'ayan nouveau dans son palais et l'ont mis en pièces avec tous ses adhérents ; mais il ont perdu beaucoup

de monde parce que l'ayan a combattu avec un courage désespéré, au point qu'il a fallu, dit-on, lui couper le poignet pour lui arracher le sabre, quoiqu'il eût quinze blessures sur le corps.

Abdil-aga s'est bientôt mis en état de résister aux attaques dont il était menacé lui-même dans son palais de Doïran par les Albanais victorieux, mais (comme on assure que Coutzos Zadé, ayan de Serrez, a eu ordre de la Porte de marcher avec 1500 hommes ainsi que divers autres agas, avec des corps plus ou moins considérables de troupes, contre Abdil-aga qu'on veut détruire) il n'aura d'autre parti à prendre que celui de se sauver au plus tôt par la fuite. Car il aura encore à craindre le Capitan-Pacha qui doit passer dans notre voisinage, avec un corps d'armée destiné à châtier les Albanais et à mettre bon ordre dans toutes les provinces qu'il parcourra en allant en Morée, principal objet de sa mission.

On prétend que la Porte a résolu de détruire la famille entière de Chahbenderoglou et de confisquer ses biens immenses. Il serait à souhaiter qu'un projet aussi salubre fût exécuté, pour que les sujets utiles et cultivateurs pussent enfin respirer après tant de vexations essuyées de la part des seigneurs particuliers, et plus encore de celle des troupes albanaises qu'ils emploient, pour s'entre-détruire et satisfaire leurs vengeances personnelles.

Tout ce qu'il y a ici de gens honnêtes, sensés et amis du bon ordre, désirent que le Capitan-Pacha suive l'exemple de Topal Osman Pacha qui, après la révolte de Patrona, vint répandre des torrents de sang dans l'Albanie, par ordre du Sultan Mahmoud, en 1731. Sans quoi il est à craindre que cette nation, qui est très nombreuse et très pauvre en même temps, n'abuse à la fin de l'habitude où elle est de porter les armes et ne devienne redoutable et dangereuse pour cet Empire. Toutes les villes ouvertes de la Romélie sont exposées à ses dévastations, ce qui pourrait la conduire jusqu'aux portes de Constantinople, si quelque homme ambitieux savait mettre à profit le nombre, le courage et la discipline naturelle de cette nation.

OPÉRATIONS DU CAPITAN-PACHA DANS LES DÉPENDANCES DE SALONIQUE

Salonique le 5 Juin 1779

Le Capitan-Pacha étant arrivé à la Cavalle le 13 Mai avec deux mille hommes, fit appeler à son camp le musselim qui est en même temps dizdar¹ de cette forteresse ; mais celui-ci avait pris la fuite deux jours auparavant, sous prétexte d'une affaire pressante qui l'avait appelé ailleurs. Le Capitan-Pacha ne fit semblant de rien et poursuivit sa route pour Serrez où il entra le 15, se contentant de punir légèrement divers petits agas contre lesquels il lui avait été porté des plaintes par les villageois. L'entrée de son armée dans la ville de Serrez fut assez brillante, mais il n'y parut lui-même qu'incognito, monté sur un cheval ordinaire et sans ornement. Tous les agas du pays s'étaient empressés d'aller au-devant de lui, dans des équipages très modestes.

Tchiaouch bey de Demir-Hissar, l'un des trois beys ligués contre Abdil-aga Chahbenderoglou, s'étant trouvé à Serrez par hasard, ne put pas éviter de se joindre aux mêmes agas. Dès que le Capitan-Pacha l'eût reconnu, il lui témoigna beaucoup d'égards et eut une conférence secrète avec lui, sans doute dans la vue d'attirer à Serrez, par son entremise, Talib bey de Melenik et Osman bey de Petritch, ses alliés. En effet il fut expédié un officier à Talib bey pour l'inviter à se rendre auprès du Capitan-Pacha. Mais ce fier Albanais répondit qu'il n'avait rien à faire avec cet amiral et qu'il l'attendrait à Mele-nik, supposé qu'il voulût absolument le voir. L'officier ajouta que Talib bey était un homme résolu et qu'il avait plus de deux mille soldats albanais à son service. Le Capitan-Pacha s'emporta et ordonna aussitôt de mettre aux fers Tchiaouch bey qui ne put apaiser la colère du Capitan-Pacha qu'en s'engageant à amener Talib bey à ses pieds.

En attendant, la troupe observa dans Serrez la plus exacte discipline, d'autant que le général marchait soir et matin inco-

¹ Commandant.

gnito, pour s'instruire par lui-même de toutes choses. Le troisième jour, il partit pour Demir-Hissar sans faire mourir personne. Cette modération, affectée sans doute depuis son apparition à la Cavalle, contribua au mieux à rassurer les beys albanais de sorte que Talib bey vint se présenter au Capitan-Pacha, le 21, dans un village appelé Poros, du voisinage de Demir-Hissar. Il était accompagné de deux de ses officiers qui montèrent jusqu'au haut de la galerie où était le Pacha, et d'une cinquantaine de soldats qui restèrent dans la cour et au dehors.

Le Capitan-Pacha avait donné ordre à son *kiaya*¹ de retenir auprès de lui, dans un appartement, Tchiaouch bey, et de l'assassiner au premier coup qu'il entendrait tirer. Sa troupe eut également ordre de faire feu sur les Albanais au même signal. Après quelques politesses suivies de reproches sur les désordres commis dans les pays, Talib bey fut congédié assez froidement. Mais aussitôt qu'il eût tourné le dos pour descendre, le Capitan-Pacha lui tira lestement un coup de carabine chargée avec deux balles ramées,² entre les deux épaules et presque à bout touchant. Talib bey mortellement blessé ne fit qu'un pas en arrière et tomba à la renverse en portant sa main sur son pistolet ; l'un de ses officiers qui avait aperçu le mouvement du Capitan-Pacha, tira sur lui deux coups de pistolet et le manqua. Le Capitan-Pacha, jetant la carabine de côté et prenant ses deux pistolets, ajusta ces deux officiers et les tua. Dans le même temps, d'un côté le *kiaya* enfonça son poignard dans le dos de Tchaouch bey qui mourut aussitôt, et de l'autre, les troupes du Pacha firent feu sur les soldats albanais et les massacrèrent presque tous.

Ce fut là le signal de la proscription des Albanais: il fut accordé aux habitants, Turcs et Grecs, la permission de faire main basse sur tous ceux qu'ils rencontreraient. Osman bey se trouvait auprès d'Abdi Pacha, gouverneur de Salonique, qui marchait à quelque distance du Capitan-Pacha pour le seconder au besoin. Et celui-ci lui ayant demandé la tête d'Osman bey, elle lui fut remise immédiatement entre les mains de l'officier qui avait porté l'ordre. Les têtes des trois beys avec vingt-neuf autres de leurs principaux officiers, furent expédiées sans délai à Constantinople.

Ce terrible homme, non content d'avoir détruit d'un coup

1. Substitut.

2. Balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé ou par une chaîne.

de main ce triumvirat dangereux, passa rapidement sur les terres de Chahbenderoglou, pour détruire également cette famille très dangereuse ; mais il ne put avoir entre les mains qu'Abdourrahman, le plus jeune des frères à qui il fit trancher la tête. Abdil-aga et son aîné Hussein avaient pris la fuite, mais Abdi Pacha, à qui il laissa le soin de les détruire (étant pressé lui-même de continuer sa route pour la Morée où sa présence devenait de plus en plus nécessaire), les a découverts l'un après l'autre et a expédié leurs têtes à Constantinople. Les biens immenses de cette famille ont été confisqués et confiés à Yousouf bey, chef de la famille illustre Gavrinos¹ moyennant une redevance annuelle de cinquante bourses au profit du *miry*.²

Le Capitan-Pacha vint le 26 camper à Araply, village distant de Salonique de deux lieues, avec 300 hommes environ et sept pièces de canon. Le 27 il fit décapiter divers Albanais qui avaient été conduits au camp. Le 28 il vint en ville et y marcha toute la matinée incognito, monté sur un cheval ordinaire et sans ornements, mais armé de toutes pièces et suivi de quatre cavaliers également bien armés. Sa présence qu'on ne pouvait pas ignorer, avait fait une si grande sensation qu'on eût entendu voler une mouche dans toute la ville. Le 29 il continua sa route pour la Morée et, s'étant approché de Catérini, qui est sous la dépendance des deux fils d'un fameux Albanais connu sous le nom d'Arnaout Hassan, il leur ordonna de se rendre dans son camp ; mais l'aîné, nommé Halil-aga, prit la fuite avec une centaine d'Albanais qu'il avait à son service et s'enfonça dans les montagnes voisines de l'Olympe ; le cadet, nommé Mehmed, se présenta pour demander justice contre son frère qui n'a jamais voulu partager les biens paternels suivant la loi. Le Capitan-Pacha renvoya la connaissance de ce procès à Abdi Pacha qui se trouvait à huit lieues de là et signifia à Mehmed-aga de ne plus avoir d'Albanais à son service, sous peine de mort.

Dès qu'il fut entré à Larissa, il fit arrêter et décapiter tout ce qu'il y avait d'Albanais apparents dans la ville comme dans les dépendances ; mais il y eut une troupe de cent soixante qui s'emparèrent d'un monastère grec et qui firent face contre les troupes du Capitan Pacha. Il se rendit en personne sur ces

¹ Voir l'article *Ewrenos* de l'*Enzyklopädie des Islam*.

² Fisc

lieux et employa le canon pour forcer ces gens-là à se rendre ; mais ne pouvant y parvenir, il fit mettre le feu au monastère. A cette occasion, il essuya une douzaine de coups de fusils dont aucun ne l'atteignit ; en quoi il a été d'autant plus heureux que les ignorants pensent qu'il est invulnérable et qu'il devient par là plus redoutable. Au surplus, avec les 160 Albanais, douze moines grecs ont péri par les flammes.

Sur les plaintes qui ont été portées au Capitan-Pacha là-dessus, il a répondu que le Grand Seigneur ferait rebâtir à ses frais le monastère et l'église qui avaient été brûlés ; que pour les moines, il plaignait infiniment leur triste sort qui était irréparable, mais qui était inévitable en même temps. Il fit publier ensuite qu'il accorderait une gratification de cinq sequins pour chaque tête albanaise qu'on lui apporterait ; cette gratification, jointe à l'animosité naturelle des Grecs contre les Albanais, a été fatale à ces derniers dans ce pays.

Le Capitan-Pacha s'est rendu en personne jusqu'au port de Volo pour en expulser les Albanais, mais plus particulièrement pour expédier douze mille kilos de blé de *l'ichtira* à l'armée navale qui l'attend à Naples de Romanie ;¹ après quoi il a suivi sa route en diligence pour la Morée.

Abdi Pacha, qui a plus de mille hommes avec lui, reste constamment en campagne, pour achever l'ouvrage de l'expulsion des Albanais de tous les environs de Salonique. Une bonne partie de ceux qui étaient en ville, a décampé par mer et par terre ; il ne reste plus que ceux qui y sont établis depuis longtemps et qui sont censés habitants.

1. Voir plus haut.

2. Nauplie.

L'ÉCONOMIE GRECQUE

SOUS LES OTTOMANS ET LES VÉNITIENS

par C. EVELPIDI

Propriété foncière. — La souveraineté ottomane n'a pas modifié, en règle générale, les rapports économiques qui existaient, depuis l'Empire byzantin, dans les villes et dans la campagne des régions qui constituent l'Etat grec actuel. La grande propriété et, avec elle, le servage, étaient déjà institués en Grèce dès les premières années de l'Empire byzantin. Les Turcs ont respecté cet état de choses sans toucher ni aux propriétés paysannes, ni aux fiefs privés, ni aux nombreux domaines des couvents. En revanche, ils ont aboli les privilèges des nobles, y compris le servage. Les paysans eurent, tout au moins en théorie, le droit de se déplacer librement d'une propriété à l'autre et, même, de s'établir dans les villes. Au seigneur grec, slave ou franc succéda bientôt le seigneur turc et, au gérant byzantin des propriétés impériales, le *choubassi* turc-albanais.

Les terres appartenant à l'Etat et celles qui étaient restées sans maître passèrent entre les mains du sultan qui les distribuait soit aux plus notoires de ses guerriers turcs, sous forme de *ziamets* ou *timars*—domaines dont ils avaient seulement l'usufruit viager—soit à des fondations pieuses sous forme de *vacoufs*, à perpétuité. Une vaste étendue de terres restait donc entre les mains des vaincus. Il semble même que cette étendue augmentait à mesure que les Ottomans déclinaient et que, en revanche, l'économie des Grecs se développait, car, à la veille de l'insurrection de 1821, l'étendue cultivée appartenant au fisc ou à des propriétaires turcs en Grèce continentale, en Epire, en Thessalie et au Péloponèse n'atteignait que 6.368.720 stremmes¹, contre 9.521.900 appartenant aux Grecs.

En général, dans les régions grecques soumises à la domi-

1. Un stremme équivalent à un dixième d'hectare.

nation du sultan, la grande propriété était bien plus répandue dans la plaine (fisc, couvents, grands propriétaires musulmans, ou notables chrétiens), que dans les régions montagneuses où la petite propriété paysanne dominait. Seules les régions grecques soumises à l'autorité vénitienne établirent ou conservèrent des institutions féodales, semblables à celles qui étaient alors en vigueur en Europe occidentale. Ces institutions survécurent dans les Sept-Iles jusqu'à la fin du dernier siècle.

Les *ziamets* étaient soumis à un *zaïm* et avaient un rendement annuel supérieur à 20.000 aspres, tandis que les *timars* étaient soumis à un *spahi* et leur rendement annuel était inférieur à cette somme. Le nombre de *ziamets* et *timars* en territoires grecs était le suivant :

	<i>Ziamets</i>	<i>Timars</i>
Sandjak du Péloponèse	109	342
» de Janina	62	345
» de Nicopolis	60	344
» de Salonique	36	262
» de Triccala	36	529
» d'Eubée et Grèce contin.	12	168
» de Candie (Crète)	8	1400
» de la Canée »	5	800
» de Rethymno »	4	350
» des Iles	14	32

Au début, *ziamets* et *timars* formaient des circonscriptions fiscales pour la perception de la dîme, laquelle appartenait au sultan, et des redevances qui revenaient aux possesseurs, à charge pour ces derniers de remplir les obligations militaires. Plus tard, plusieurs de ces terres se sont transformées en véritables domaines privés, ou *tchifliks*, un droit préférentiel sur leur succession ayant été accordé aux fils de leurs possesseurs, *zaïms* ou *spahis*.

Sans doute les abus de pouvoirs n'étaient pas rares, surtout depuis que les rapports entre la Porte et les gouverneurs de province ont commencé de se relâcher. Ce fut le cas en Epire avec Ali pacha, ou ailleurs avec d'autres beys turcs ou gérants chrétiens, si bien que, en dépit des dispositions formelles de la législation foncière ottomane, plusieurs villages se sont transformés en «*tchifliks*». En outre, bien des propriétés appartenant à des particuliers ou à des œuvres chré-

tiennes de bienfaisance, devinrent *vacoufs* musulmans. Le nombre de ces derniers n'était pas cependant très élevé, puisque la Grèce, au lendemain de la révolution, avait encore 503 couvents sur la petite étendue des territoires libérés. Enfin dans les îles où dominait en général la petite propriété paysanne, notamment à Naxos qui fut livrée par traité, un certain nombre de grandes propriétés s'est conservé entre les mains de quelques nobles catholiques.

Impôts. — Les Turcs ont maintenu les impôts en vigueur. Ils les ont cependant simplifiés et en ont confié le recouvrement aux spahis, ou à des fermiers grecs, juifs, arméniens et albanais, ou enfin aux «*codjabassis*», ou chefs des communes. Ceux-ci ne jouissaient pas des privilèges des nobles byzantins. Redoutant la colère du gouverneur de province ou de la Porte, qui recevaient les plaintes des intéressés, ils exerçaient leurs fonctions avec plus de circonspection et d'équité qu'auparavant. La pression fiscale était bien plus forte dans les régions soumises à la domination de Venise, notamment en Crète et dans les îles Ioniennes. Elle y devenait même accablante par l'application du principe de la «dominante», selon lequel toutes les marchandises importées ou exportées dans les possessions vénitiennes devaient passer d'abord par la métropole souveraine.

Cependant, avec le déclin de l'Empire ottoman les impôts extraordinaires, ou *avannies*, se multipliaient, en même temps que les abus des fonctionnaires et la pression des chefs de garnisons, qui percevaient à leur profit des droits d'octroi aux cols des montagnes (*dervénia*). Ces pressions étaient, naturellement, exercées le plus souvent sur les chrétiens, car les musulmans, du reste peu nombreux dans ces régions, étaient exemptés d'une foule d'impôts, à cause des charges militaires qui leur incombaient. En revanche, dans plusieurs autres régions telles que le Pélion, l'Olympe, le Magne, les Cyclades et dans quelques districts montagneux de l'Épire, l'impôt, qui avait été fixé à une somme globale payable à forfait, s'est trouvé automatiquement allégé, par suite de la dépréciation des métaux précieux survenue après la découverte de l'Amérique et, surtout, par suite de la baisse progressive et systématique de la monnaie turque—la piastre, qui valait 5 francs, étant descendue d'abord à 2 frs 50 puis, au début du XIX^e siècle, sous le sultan Sélim III, à 0,90 et, enfin, en 1835, à 0,25.

Les impôts maintenus ou institués par les Turcs étaient les suivants :

a) La dîme, dont le taux variait suivant la nature juridique des propriétés et suivant les régions. Au Péloponèse elle était de $\frac{1}{10}$ pour les musulmans et de $\frac{1}{7}$ pour les chrétiens, sur toutes les récoltes sans exception. En Macédoine, il semble qu'elle était fixée au douzième des récoltes, mais pour les terres du domaine public elle s'élevait à 20 et même jusqu'à 50 %.

b) Le *haratch*, ou impôt de capitation, appliqué seulement aux chrétiens et dont le taux variait, suivant la fortune du contribuable, de 2 à 4 drames¹ d'argent par an.

c) La taxe douanière, fixée d'abord à 2 $\frac{1}{2}$, puis à 4% pour les musulmans, à 5% pour les sujets chrétiens et à 3% seulement pour les ressortissants étrangers, sur toute marchandise importée ou exportée.

d) Les taxes spéciales d'exportation, telles que celle du raisin sec (6%) et celle du tabac (30%), ce dernier ayant été en outre grevé, depuis 1690, d'une forte taxe de consommation.

e) Les amendes légales et les avanies.

En général les charges fiscales n'étaient pas excessives, les impôts et les taxes ne frappant que légèrement les articles de première nécessité. Mais, à côté de ces contributions, dues au fisc, il y avait encore les impôts de l'Eglise et de la Commune. Et il faudrait aussi y ajouter les sommes perçues par les autorités locales, les fermiers et les *codjabassis* grecs, le tout pouvant atteindre la moitié des impôts officiels.

Dans les régions soumises à l'autorité vénitienne on percevait :

a) A titre d'impôts directs (*gravezze*), la dîme sur tout revenu provenant de propriétés immobilières ou mobilières, du commerce ou de l'industrie, et le *compatico*, ou impôt sur l'étendue des propriétés, institué à partir de 1665.

b) A titre d'impôts indirects, les taxes de consommation sur une foule d'articles monopolisés de première nécessité, entre autres sur le blé dont le monopole n'a été supprimé qu'en 1786,

c) A titre de contributions extraordinaires, des emprunts forcés et des impôts supplémentaires (*aggiunti*), notamment en temps de guerre.

1. Un drame équivaut à deux grammes et demi.

Population. — Nous n'avons pas de statistiques précises à ce sujet. On peut néanmoins affirmer que la population des régions grecques a augmenté pendant les siècles de la domination turque.

Après les invasions de l'époque byzantine et latine, qui avaient ruiné le pays, les Turcs avaient en effet institué une tranquillité relative, assez semblable à la *pax romana*. L'accroissement de la population n'était pas dû à l'établissement d'éléments étrangers (à l'exception de quelques Turcs installés dans les villes et les villages de la Thessalie (les *Koniari*) et de la descente massive des Albanais), mais bien au développement de la population indigène ; car il est évident que les épidémies, notamment la peste, le recrutement de janissaires appelé par les chrétiens « impôt du sang », ou le nombre excessif des moines ne sauraient avoir exercé une diminution notable de la population.

L'occupation des régions grecques, sauf celle de quelques villes telles que Salonique, Nauplie et, plus tard, Candie a été faite sans combat, par conséquent sans massacres ni ravages. Les Turcs s'y sont établis en agriculteurs, en paysans ou en fonctionnaires, mais toujours en nombre très restreint, car la plupart n'étaient que des indigènes convertis. L'infiltration albanaise avait commencé dès l'époque byzantine, en Thessalie d'abord, au Péloponèse ensuite, où ils ont été installés par les despotes de Mistra, et enfin en Attique, appelés par ses seigneurs florentins, les Acciaiuoli ; elle a continué, sous la domination turque, dans les îles d'Hydra, Spetzai, Andros, Eubée du sud, mais de moins en moins compacte. D'autre part, les invasions des Slaves dans les régions du nord avaient naturellement cessé depuis la chute de l'empire bulgare des Assénides et de l'empire serbe de Douchan. Les Koutso-vlaques, établis depuis longtemps sur les montagnes du nord-ouest, peut-être même originaires de ces régions, poursuivaient leurs courses de nomades à travers toute la péninsule balkanique assujettie au sultan. Quant aux Juifs, immigrés d'Espagne dans Salonique ruinée, ils ne se sont pas déversés sur la campagne, si l'on excepte quelques îlots isolés de communautés dans l'arrière-pays. Les nègres, enfin, que les conquérants avaient amenés dans les villes comme esclaves, disparurent peu à peu, faute de pouvoir supporter le climat de la Grèce, bien que constamment

renouvelés par le grand bazar aux esclaves établi dans la ville de Méthoni (Modon).

Un grand courant d'émigration se faisait sentir, en revanche, notamment dans les îles et en Epire, dans la direction de Constantinople, de Smyrne et d'Alexandrie, ou même de Moldovalachie et de Transylvanie, où les Grecs émigrés s'adonnaient au commerce et, parfois, à des entreprises agricoles, mais toujours en employant une main d'œuvre indigène. Signalons enfin que plusieurs milliers de Grecs originaires des Îles Ioniennes, notamment de Zante, alors sous la domination vénitienne, venaient régulièrement, tous les hivers, comme ils ont l'habitude de le faire encore aujourd'hui, chercher du travail au Péloponèse et en rapportaient le blé nécessaire à leur subsistance pour le reste de l'année. Un grand nombre d'habitants de Céphalonie émigraient aussi en masse sur la côte turque, en dépit des peines sévères édictées par la République souveraine pour arrêter le flot de cette émigration.

La population dans son ensemble était restée agricole et son économie était plutôt fermée et patriarcale. Les villes n'étaient guère nombreuses: Salonique, Janina, Serrès, Chio, Larissa, Corfou et, depuis la fin du XVIII^e siècle, Hydra. Bien plus nombreux étaient les gros bourgs tels que Vodena ou Edessa, Verroia, Yiannitsa ou Yénidjé Vardar, Didimoteichon, en Macédoine et Thrace; Arta et Prévéza, Triccala, Tyrnovo, Trikéri, en Epire et en Thessalie; Lévia, Halkis ou Evripos, Athènes, Salona ou Amphissa, Carystos, en Grèce continentale et en Eubée; Tripolis ou Dropolitza, Mistra, Patras, Modon ou Méthoni, Nauplie ou Napoli di Romania, au Péloponèse. Enfin Zante, la Canée, Castron (Candie), dans les îles. Ces villes et ces bourgs n'étaient pas seulement des chefs-lieux administratifs mais aussi des centres de commerce, plutôt d'intérêt local, et d'un artisanat peu développé.

Commerce. — Le commerce intérieur, ou plutôt l'échange des produits agricoles, était surtout pratiqué dans les foires régionales, dont quelques-unes, comme celles de Serrès, de Larissa et de Lamia (Zeïtoun) avaient acquis une importance assez considérable pour toute la Turquie d'Europe. Quant au commerce extérieur qui, à l'époque byzantine, était entre les mains des étrangers, notamment des Vénitiens, des Génois et des Ragusains, il s'est beaucoup développé au cours du XVIII^e siècle

grâce, surtout, aux communautés établies à l'étranger de Grecs originaires de Chio, de Thessalie et d'Épire. L'exportation de quelques produits de l'élevage et de l'agriculture devint considérable, celle de tabac, p. ex., de Macédoine; de coton, du Péloponèse, de Macédoine et de Naxos; de raisin sec, des Îles Ioniennes et du Péloponèse; de céréales, de Thessalie et de Macédoine; de laine, de Macédoine et d'Épire; de miel et de cire, d'Attique, de Chalcidique, de Thassos et de Céphalonie; d'huile et de vins, des Cyclades, des Îles Ioniennes et de Crète; de bétail, de fromage et de peaux, de Béotie et du Péloponèse; d'opium de Macédoine, de mastic de Chio. Ajoutons que l'exportation ne comportait pas seulement des matières premières mais aussi des étoffes, des fils et, même, des vêtements confectionnés, produits de l'industrie domestique de familles agricoles en Thessalie, en Épire, en Macédoine, en Béotie et dans les Îles.

L'importation consistait en tissus fins de France, d'Angleterre et d'Allemagne, pour les notables des villes, en soieries et armes d'Italie, en fourrures de Russie, en quelques denrées coloniales de Hollande. La balance commerciale était active.

Artisanat.—L'artisanat connu à cette époque un développement assez considérable, notamment dans les villages du Zagorion en Épire, de Verroïa, du mont Pélion et d'Ambélakia. Ce dernier fut le centre de la célèbre «confrérie», sorte de coopérative de production, de vente, d'achat et même de prévoyance sociale. Mais le développement survenu depuis le commencement du 18^e siècle dans la grande industrie d'occident a provoqué le déclin de l'artisanat, non seulement dans les régions grecques mais en général dans toute la Turquie, surtout depuis la fin des guerres de Napoléon et du blocus continental imposé sur les produits britanniques. Une industrie de grande envergure ne pouvait pas prospérer en ce moment dans les territoires de l'Empire, faute de capitaux à bon marché, de matières premières, de charbon et de personnel spécialisé. D'autre part, les Capitulations, loin de permettre l'institution d'une protection douanière en faveur d'une industrie nouvelle, exemptaient les marchandises étrangères des droits d'octroi imposés sur le transport ou le transit des marchandises indigènes. Ajoutons enfin que, depuis le déclin de l'Empire ottoman, surtout en Grèce depuis les insurrections d'Or-

loff et d'Ali Pacha, il n'y avait plus la tranquillité nécessaire à cette sorte d'initiatives et d'entreprises.

Marine marchande.—Depuis le déclin de Byzance la marine marchande grecque avait presque entièrement disparu sous les coups des pirates berbères et de la concurrence des Vénitiens et des Génois. Mais à partir du 18^e siècle elle s'est de nouveau développée, surtout dans les îles de l'Archipel. Ce renouveau de la marine marchande grecque a été d'abord causé par l'obligation incombant aux insulaires de servir dans la flotte de guerre de l'Empire. Plus tard, elle a été secondée par la protection du pavillon russe, que les navires grecs ont été autorisés à arborer en vertu du traité de Kutchuk-Kaïnardji, en 1774, et par les guerres entre l'Angleterre et la France qui ont éloigné de la Méditerranée les navires de ces deux Puissances, dont les flottes marchandes s'étaient substituées à celle de la République de Venise abolie, dans le commerce du Levant. Les Cyclades, Mytilène, Chio, l'Eubée, le Péloponèse, Naupactos (Lépante) et, surtout, les petites îles d'Hydra, de Spetzai et de Psara devinrent des centres maritimes considérables, tandis que les îles demeurées en possession de Venise conservaient leur caractère agricole.

Pouqueville évalue la marine marchande grecque en 1813 à 615 unités, jaugeant 153.580 tonnes avec 37.526 hommes d'équipage. Sur ce nombre total, 473 unités relevaient de ports qui firent par la suite partie du nouvel Etat grec. Les équipages exploitaient ordinairement les navires par associations et s'adonnaient non seulement au transport mais aussi au commerce, apparemment suivant l'exemple des «caravanes» de Provence qui dominèrent les mers orientales avant les guerres de Napoléon.

Vie sociale.—Le développement du commerce et de la marine a eu pour effet de concentrer de grosses fortunes dans un certain nombre de centres commerciaux et maritimes, où se trouvaient ainsi réunis plusieurs capitalistes, possesseurs de stocks importants de monnaies d'or. Quelques comptoirs de crédit s'y étaient même établis. Dans la plupart des régions, cependant, l'argent faisait défaut, car il était concentré dans la capitale ou soigneusement enfoui dans la cassette des paysans, qui subvenaient à leurs besoins au moyen de l'échange de leurs produits. Une grande quantité de monnaies d'or et

d'argent servaient, en outre, de parure féminine. Le taux d'intérêt était donc élevé, variant de 12 à 30 %¹, selon les conditions, le lieu, les besoins et le crédit personnel du débiteur, en dépit de la loi ottomane qui interdisait les intérêts, à l'exception des capitaux appartenant à des orphelins, cas auquel le juge en fixait le taux à 10 %².

En général la vie était à bon marché, d'un côté parce que les articles de première nécessité, produits sur place, n'étaient pas chers et que les articles de luxe importés payaient très peu de taxes douanières, d'un autre côté parce que le niveau de la vie était maintenu, en règle générale, à un degré très bas, tandis qu'en Europe occidentale ce degré commençait de s'élever, d'abord au profit de la noblesse, ensuite de la riche bourgeoisie et, enfin, de la grande masse des citadins et des paysans.

Selon Beaujour¹, le salaire s'élevait en Grèce, vers la fin du 18^e siècle, à 20 ou 25 paras² pour les ouvriers agricoles et à 30 ou 40 paras pour les ouvriers spécialisés. Le prix de la viande de bœuf était de 6 paras l'ocque, celui de la viande de mouton, de 12 paras et celui du pain, de 4 paras. Une mesure de blé (22 ocques) coûtait 2 piastres et demi. Le paysan consommait 6 à 7 mesures par an, il gagnait donc son pain au prix de 36 ou 40 salaires. Il ne mangeait de viande qu'à la Saint-Georges, à la Saint-Démètre, à Noël et à Pâques. Il dépensait 18-20 piastres pour le reste de sa nourriture, poissons salés ou légumes. Sa subsistance annuelle était donc assurée par 80 de ses salaires; s'il avait femme et enfant, par 160 ou 200. Le grand nombre de jours fériés ne laissait pas au travail plus de deux journées sur trois. Notons encore quelques prix empruntés aux données fournies par Scrofani¹. Le fromage coûtait 8 paras l'ocque, les meilleurs poissons 6 paras, le beurre 10 paras. Le prix du vin était de 4 piastres le fût, et celui du raisin sec 100 piastres les 1000 litres. La soie coûtait 10 piastres l'ocque, le coton 16 paras, la laine 14 paras.

Le bon marché des prix contribuait à maintenir le genre de vie à un niveau excessivement bas. Pouqueville, qui a voyagé en Grèce un peu avant l'insurrection, trace un tableau

1. G. Beaujour, *Tableau du Commerce de la Grèce*, Paris 1807.

2. 40 paras = une piastre qui, à cette époque, était presque au pair du franc.

1. Scrofani Sicilien, *Voyage en Grèce fait en 1794 et en 1795*, traduit de l'italien par S.F.C. Blanvilain, Paris et Strasbourg 1801.

effrayant des conditions de logement et de nourriture des paysans. A la place de bêtes de labour on se servait fréquemment d'esclaves, lesquels coûtaient un peu moins cher qu'un âne. Pouqueville décrit une paire composée d'une femme et d'un âne, le mari prenant soin bien plus de la bête que de l'épouse.

Dans les régions grecques assujetties au sultan la distinction des classes n'était pas assez nettement dessinée. Il n'y eut donc pas, comme dans le reste de l'Europe, une vie dispendieuse dont la corvée et les privations des paysans faisaient les frais. Toute la population chrétienne était nécessairement occupée à des travaux de toute sorte, puisque le conquérant avait réservé pour lui-même et pour les renégats les postes d'une administration élémentaire et d'une vaste et luxueuse organisation militaire. Le clergé, qui ne provenait pas de la noblesse, comme en Occident, travaillait aux champs, comme cela se fait encore aujourd'hui. Les moines s'occupaient aussi d'agriculture, parfois d'artisanat, pendant les loisirs que leur laissaient les offices.

Les anachorètes du Mont-Athos se rendaient à la foire hebdomadaire de Caryès et vendaient aux moines le produit de leur industrie, fourchettes et couteaux, images pieuses, tissus etc. Tournefort¹, qui a visité la Grèce au commencement du 18^e siècle, rapporte avoir vu l'évêque de Kéa en train de filer de la soie sur son balcon, en laissant choir jusqu'à terre le fuseau qu'il ramenait ensuite en tordant le fil.

Les femmes aussi travaillaient, soit au ménage dans les villes, soit aux champs dans les villages.

Dans le Magne, même tous les travaux agricoles étaient faits par les femmes, car les hommes s'exerçaient aux armes ou prenaient part aux querelles, aux chasses et aux brigandages des châtelains.

Seul le clergé catholique des îles considérait le travail manuel comme une dégradation et, aussi, quelques descendants ou imitateurs de la noblesse «franque» qui s'enfermaient dans leurs châteaux ou ne s'occupaient que de chasse, comme par exemple à Naxos.

Il faut encore noter que l'économie s'est développée dans les régions qui jouissaient d'une liberté relative. Les plaines fécondes peinaient sous le double joug du seigneur et du con-

1. P. de Tournefort, Relation d'un voyage du Levant fait par ordre du Roy. Lyon, 1717.

quérant, sans parler des fièves paludéennes, tandis que les communes des montagnes et quelques ilots stériles prospéraient et s'enrichissaient. Ce fut le cas des villages du mont Pélion et des autres que nous avons déjà cités. Ils formaient en quelque sorte des fédérations communales n'ayant qu'un faible lien avec la capitale et aucun avec le gouverneur local. Les Cyclades et les îles d'Hydra, Psara et Spetzai jouissaient aussi d'une certaine autonomie, quittes à verser au Capitan-Pacha ou à quelques princesses du palais impérial un impôt forfaitaire. Dans le Magne, qui cependant bénéficiait aussi d'une administration autonome, on n'observe pas un développement économique similaire. C'est que cette province a été annexée à l'Empire par un traité qui a garanti le maintien du système féodal et des privilèges des châtelains, ayant ainsi perpétué l'image d'une société médiévale survivant jusqu'au cœur du XIX^e siècle.

Ce fut dans ces communes des montagnes, stériles mais prospères, que les lettres se sont le plus largement répandues, surtout parmi les commerçants, avec l'appui des communautés grecques établies à l'étranger. Tandis que dans les grands centres, notamment au Phanar, l'enseignement avait conservé un caractère religieux et scolastique et restait l'apanage de la classe dirigeante de l'époque. Notons enfin que plusieurs Grecs, appartenant à la noblesse des Îles Ioniennes, faisaient leurs études, surtout de médecine, en Italie, ayant ainsi provoqué un vif mouvement intellectuel qui s'est beaucoup développé après le départ des Vénitiens, quand le grec se fut imposé comme langue écrite.

Observations.—Pour conclure, on pourrait affirmer que la domination ottomane a arrêté, au début, le déclin économique et social où étaient parvenues, vers la fin de l'époque byzantine, les régions qui forment la Grèce actuelle, mais que peu à peu cette domination finit par devenir odieuse, surtout depuis les insurrections d'Orloff et d'Ali-Pacha. L'occupation ottomane a retardé, d'abord, l'expansion de l'esprit de la Renaissance et, ensuite, le progrès des sciences et le développement de l'industrie et du capitalisme, non seulement dans les régions grecques mais dans tout le vaste Empire, y compris les régions qui forment la Turquie actuelle.

Il ne peut être question d'une politique économique déterminée de l'Empire ottoman, état essentiellement théocratique

et policier. Il faut néanmoins signaler que la loi sur les terres, codification du droit précédemment en vigueur, contient, en dépit de son caractère militariste et théocratique, un certain nombre de dispositions qui ont contribué au développement de l'agriculture et à la prospérité des paysans et qui, même, ont limité le droit de propriété au profit de la collectivité. Ainsi, par exemple, ceux qui ne cultivaient pas leurs terres pendant un certain temps étaient déchus de leurs droits; les communes franches ne pouvaient pas être transformées en domaines seigneuriaux; les paysans avaient le droit de pâturage et de coupe dans des endroits qui ne pouvaient être occupés ou possédés individuellement, etc.

L'organisation du cadastre était aussi, malgré ses lacunes, assez satisfaisante et il faut encore mentionner l'entretien des travaux de drainage. Ce qui laissait beaucoup à désirer c'était l'entretien des grandes routes militaires construites par les Romains. Quant aux routes secondaires elles étaient presque entièrement abandonnées.

Les principales routes traversant les régions grecques étaient les suivantes: La voie Egnatia, en si mauvais état qu'elle n'était plus carrossable. Elle partait de Durazzo, en Albanie, traversait la Macédoine occidentale par Edessa et Verria, atteignait Salonique et aboutissait par Cavalla, à travers la plaine de l'Evros, à Constantinople. A l'embouchure de l'Axios elle bifurquait vers Caterina, Larissa, Lamia, Lévia, Thèbes, Mégara, pour aboutir à Corinthe. Cette bifurcation était elle-même coupée à Larissa par une autre route aboutissant à Janina, à travers Triccala et Metsovo. De Corinthe, la route pénétrait au Péloponèse par Argos et Tripolis jusqu'à Messini, ou contournait la presqu'île par Xylocastro, Patras, Pyrgos, Navarin, Methoni et Coroni.

Quant à la politique économique appliquée par Venise dans ses possessions grecques, elle ne se proposait que de pourvoir la Métropole. La culture du raisin au Péloponèse fut réduite, tandis que la culture de blé fut poussée dans les Iles Ioniennes. Venise a surtout contribué au développement de la culture de l'olivier, pour ne pas être tributaire de la production étrangère.

NOTES DE VOYAGE

LE VISAGE DE LA ROUMANIE

par COSTAS OURANIS¹

Si j'étais un de ces peintres qui décorent de fresques allégoriques les grandes salles de cérémonie dans les palais officiels et qu'on m'eût chargé de composer une figure symbolique de la Roumanie, j'eusse dessiné une jeune femme en plein épanouissement, accueillante et souriante, nonchalamment étendue sur un lit d'épis, une corne d'abondance sous le bras. Tous ceux qui ont vécu en Roumanie ou qui l'ont seulement visitée n'auraient pas de peine à la reconnaître dans cette image ; de tous les pays d'Europe la Roumanie est celui qui semble le plus favorisé des dieux. Ce n'est pas seulement un pays riche. C'est un pays privilégié. Ses produits les plus abondants sont tous des produits de première nécessité et ce qu'elle importe en revanche—en petites quantités, du reste, comme par exemple les articles de Paris ou... les olives que la Grèce lui envoie—elle pourrait s'en passer le plus facilement du monde sans souffrir de cette privation.

Pour montrer la richesse de la Roumanie j'aurais pu parler de ses immenses plaines qui, en été, se transforment en océans d'épis, de ses sources pétrolifères, de ses innombrables forêts où grouille le gibier et dont le bois ne s'épuise jamais, du Danube, vaste avenue aquatique sillonnée par des navires de tous les pavillons, des viviers du Delta, pleins de poissons divers, de son élevage, de ses industries prospères et, même, de l'or qu'elle extrait de son sol. J'aurais pu, aussi, recourir aux statistiques et signaler la supériorité de son commerce d'exportation sur ses importations. Mais je me bornerai à rappeler deux faits. C'est d'abord que la Roumanie possède, par rapport à tous les pays d'Europe, le plus grand nombre de Juifs : un million et demi. Et c'est ensuite qu'il n'y a point de Roumains émigrés à l'étran-

1. Traduit du grec.

ger. Ces deux constatations, la première plus que la seconde peut-être, prouvent assez la situation privilégiée de la Roumanie au point de vue de richesse nationale.

Grâce à la profusion, à la diversité et à la facilité d'acquisition de ces richesses, la vie est en Roumanie plus agréable, plus aisée et plus calme que partout ailleurs. Je viens d'y passer plus d'un mois ; j'ai traversé le pays du Delta au Banat, c'est-à-dire d'un bout à l'autre. Pas un instant je n'ai senti cette atmosphère assombrie d'inquiétude et de mécontentement qui oppresse comme un cauchemar les pays victimes de la crise. La campagne, avec ses paysans coiffés de hauts bonnets de fourrure et vêtues d'amples tuniques brodées, je l'ai trouvée plongée dans ses mœurs patriarcales et dans un calme qui n'avait rien de mélancolique. C'était un calme virgilien. Dans les moindres villages, pas une chaumière, pas une image de misère. Les maisons sont nettes et gaies, le bois s'accumule dans la cour, l'herbe fauchée pour la nourriture des animaux s'amoncelle en forme de cases africaines, les cheminées fument joyeusement dans l'air froid, les pourceaux grognent dans les étables, des bataillons d'oies s'exercent au pas militaire prussien ; les hommes qu'on croise sur la route et les femmes qui nous voient passer du seuil de leur maison ont un air de santé et d'amabilité qui nous rechauffe le cœur. A les voir, on sent que le blé abonde dans leurs greniers et la paix dans leur âme.

Les petites villes de province respirent l'aisance. Constantza où j'ai débarqué, Galatz où j'ai passé une matinée, Craïova où je suis resté une nuit, Brachov et Temisoara que j'ai aussi visitées, offrent toutes, bien qu'avec le cachet de leur personnalité distincte, de superbes édifices publics, une foule d'hôtels particuliers (à Galatz il y a une immense et large avenue, bordée de villas et de petits palais de tous les styles, qui semblent alignés là comme pour une exposition d'architecture), des marchés pittoresques en plein air, débordant de denrées choisies à des prix dérisoires. Partout un va-et-vient qui n'a rien de fiévreux ni d'haletant et qui conserve la débonnaire lenteur d'un pas de promenade. Quant à Bucarest, il a toute la séduction des grandes capitales d'Europe, sans leurs misères de banlieue, sans leurs chômeurs, sans leur dynamisme angoissé — une ville où l'étranger se sent heureux de vivre parce que la vie y est heureuse.

Cette image a été un peu obscurcie ces derniers temps par un certain nombre d'actes de terrorisme, d'ordre politique. Si ces actes ont surpris le public étranger, ils ont étonné davantage la Roumanie elle-même, tant ils étaient contraires à sa nature, à son état d'esprit, à ses mœurs. Ce fut Codreanu qui a introduit l'assassinat dans la vie politique roumaine, mais Codreanu n'était pas Roumain. Il était de récente origine allemande et polonaise. Il avait organisé son parti comme on organise une bande de brigands. Avant Codreanu, les luttes politiques n'avaient jamais eu ce caractère inexorable et l'on peut tenir pour certain qu'elles ne l'auront jamais plus, maintenant qu'il a trouvé la mort dans une tentative d'évasion, car il n'est pas de peuple plus tolérant, plus tranquille, plus aimable que le peuple roumain.

Ces caractéristiques passent à notre époque pour une marque de faiblesse; en réalité ce sont des signes de santé et d'équilibre spirituel. Le peuple roumain est en effet un des plus sains et des plus équilibrés qui soient — à preuve qu'à une époque marquée par tant de bouleversements dans les mœurs, dans le caractère et dans la vie des peuples européens, c'est lui qui en a été le moins désaxé et le moins secoué.

L'étranger qui visite aujourd'hui la Roumanie ne ressent pas seulement le plaisir que peut offrir un pays riche, divers, rempli de beautés variées, en un mot «complet»; il est aussi saisi d'une joie attendrie, à voir survivre chez elle tous les sortilèges de cette époque d'avant-guerre, de ce bien perdu dont nous avons le nostalgique regret. La vie en commun des classes sociales n'a pas là ce caractère morose et méfiant qu'on voit ailleurs. Elle se maintient à un niveau profondément humain. La vie n'a pas enlaidi, parce qu'elle n'est pas devenue utilitaire, uniforme, prosaïque. Avec ses costumes élégants et pittoresques, le peuple conserve toutes ses traditions, pleines de simplicité et de poésie. Ses mœurs y sont encore patriarcales et l'hospitalité est cordiale dans toutes les classes. «L'étranger vient du ciel», disent les Roumains. Le peuple, agricole dans sa grande majorité, est attaché à la terre. Il n'aspire pas à changer de situation. Il est satisfait de sa vie et il se contente de ses divertissements naïfs. Il est peut-être le seul à n'avoir pas encore utilisé le béton, ni les produits industriels; tout est fait de sa main, la maison, les vêtements, les outils, selon cet art qu'il a appris de ses pères et qu'anime un goût vif et sûr. La

Roumanie est le pays où se conserve encore, tel un dernier fruit doré sur un arbre dénudé, la joie de vivre.

*
* *

Bucarest n'a pas de remarquables monuments historiques, ni de musées célèbres ; son climat n'est pas agréable et ses environs ne sont pas pittoresques. Construite en plaine, la ville n'offre pas aux regards les vues panoramiques exaltées par les Baedeker et son cours d'eau, la Dambovitza, est si insignifiant, si «maigre», comme dit Paul Morand, qu'on a préféré couvrir son lit d'une avenue asphaltée pour le soustraire à la vue.

C'est pourtant une ville qui plaît et qui se laisse aimer plus que bien d'autres. Serait-ce qu'elle est «la plus vivante, la plus élégante, la plus européenne des capitales balkaniques»? Qu'est-ce à dire? Tirana était hier encore un village, Sofia n'est pas assez vaste, Beograd est un peu lourd et Athènes, bien qu'unique au monde par certains côtés, laisse encore trop à désirer. C'est plutôt que, à une époque où Vienne n'est plus que l'ombre d'elle-même, Bucarest a conservé le charme et la douceur de vivre que la capitale autrichienne avait naguère, au temps heureux des équipages, des ombrelles, des valsés et des falbalas...

Bien que vaste et moderne, Bucarest n'a pas ce caractère américain qui envahit de plus en plus les grandes villes européennes, avec le feu multicolore des réclames nocturnes, la fièvre et l'uniformité de la vie, le mouvement infernal des automobiles et ces foules anonymes et grouillantes qui vont et viennent dans les grandes artères, qui s'engouffrent dans les souterrains comme des fourmis agitées, ou qui traversent les carrefours, sur le signal de l'agent, avec le synchronisme de coureurs obéissant au coup de feu d'un «starter».

La vie à Bucarest n'est pas menée au fouet. Elle coule sans nervosité, sans âpreté, sans exaspération. Elle n'est ni pressée ni oppressante. On ne la subit pas, on en jouit. C'est une vie facile, tranquille et agréable. On dirait que le courant attiédi d'un gulf-stream se déverse dans cette ville aux hivers rigoureux.

Les passants ne se coudoient pas pour arriver plus vite à destination. Ils ont la démarche insouciant de promeneurs, s'arrêtent aux devantures, font groupe aux portes des cafés et à l'angle des trottoirs, comme les Madrilènes de naguère à la

Puerta del Sol, pour échanger des propos futiles ou pour suivre du regard les jolies passantes; et l'on a toujours le temps, un peu avant midi, de suivre le spectacle du changement de la garde royale, musique en tête, avec les uniformes éclatants des soldats, leurs casques surmontés d'un plumet comme d'un minuscule jet d'eau, la raideur de leur pas et le quadrille automatique et compliqué de leurs évolutions et de leurs saluts.

Les pâtisseries et les cafés, de type viennois, ont un air de salons où l'on voit constamment une foule de jolies femmes; à toute heure ils sont remplis d'un monde oisif, élégant, agréable à voir et content. Comme les cafés parisiens ou viennois d'avant-guerre, ils ont leurs clients fidèles et leurs types pittoresques: journalistes, hommes de lettres, politiciens, dandys, acteurs, vieux garçons qui passent leur journée dans le même coin, dévorant avec une égale gourmandise les journaux étrangers et les croissants, causant de toutes les questions actuelles et inactuelles et commentant tous les événements de la ville et du monde. Tout ce public est sympathique et avenant, le cœur sur la main, généreux, ardent sans être passionné, léger sans être superficiel. Il ne se laisse pas absorber par le travail et il ne cherche pas dans le plaisir le vertige ni l'oubli. Il aime vivre, il en est content et il évite soigneusement toutes les complications. Il ne connaît pas l'ennui dans la vie de tous les jours, ni la nervosité dans la vie publique. Il est sociable et hospitalier, au point que l'étranger ne se sent jamais dépaycé à Bucarest. La société mondaine est une des plus raffinées qui soient. Elle s'intéresse à toutes les manifestations artistiques, elle est au courant de la vie intellectuelle internationale (pendant la «Semaine du livre français» le chiffre de la vente s'est élevé à un million de francs), elle a des affinités et des contacts avec le «monde» des grandes capitales d'occident et, quoique riche, elle n'a aucune ostentation. Le type a disparu de ce boyar dont parle Paul Morand dans son livre sur Bucarest. Il avait tiré la sonnette d'alarme dans un train qui traversait l'Autriche, pour admirer à son aise un paysage agréable et, comme on lui faisait des observations courroussées, il se tourna vers sa femme avec une candeur souveraine :

— Explique leur donc qui je suis !..

Ce qui dispose agréablement l'étranger à Bucarest c'est aussi cette atmosphère d'aisance répandue sur la ville et sur les habitants. Sur les grandes artères asphaltées, où circule un

grand nombre de voitures de luxe, la plupart du dernier modèle, les maisons sont toutes neuves, les édifices publics et les gros immeubles élèvent leur masse à tous les angles. Et si, dans les petites rues tranquilles où les pas résonnent sur le pavé, on voit encore une foule de vieilles maisons, ce sont pour la plupart de petits hôtels particuliers d'avant-guerre, construits sur le style viennois fin de siècle, qui répandent le charme mélancolique des choses que la vie a dépassées. La misère lépreuse des quartiers populaires qu'on voit dans les grandes villes d'occident n'existe pas à Bucarest — pas plus qu'on ne voit de mendiants. Je n'en ai vu qu'un seul pendant tout mon séjour — et c'était un Juif, une épave de l'orage antisémitique d'Allemagne échouée sur les trottoirs de Bucarest.

On a partout l'impression que le monde vit bien, mange bien, s'habille bien, malgré le niveau des prix qui est assez élevé, puisqu'une tasse de café coûte 14 lei, une boîte de cigarettes convenables 70 et une portion de plat à viande entre 40 et 65. Les femmes sont d'une élégance coûteuse, les taxis sont des voitures de luxe, les boîtes de nuit avec les violons langoureux des tziganes et les chanteuses favorites du public font des affaires d'or, les grandes épiceries sont pourvues de tout ce qui peut être servi de plus rare et de plus fin. Aux restaurants—faméux pour l'abondance et la qualité de leur cuisine — les hommes s'installent épanouis du plaisir qu'ils escomptent, comme ces amateurs de théâtre qui s'enfoncent dans leur fauteuil pour mieux savourer une pièce qu'il savent bonne et bien jouée. Toutes les fois que j'ai partagé la table d'un bucarestois au restaurant j'y suis resté plus de trois heures : on ne se contente pas d'épuiser avec une lenteur solennelle le menu tout entier, de la zwika aux liqueurs, on s'attarde aussi après le repas, à écouter l'orchestre des tziganes, à couvrir du regard les jolies femmes de la salle, à se rendre visite d'une table à l'autre, à causer...

Mais, par dessus tout, la femme roumaine enveloppe la vie et l'atmosphère de Bucarest d'un charme indéfinissable, comme d'une couleur de pastel—la femme roumaine, qui joint l'élégance de la parisienne à la «féminité» de la viennoise. A Bucarest, la femme n'est pas seulement une parure, une fleur à la boutonnière. C'est en quelque sorte une cocarde. Pour peu je dirais : un objet d'art à contempler—le plus précieux de Bucarest.

LA VIE POLITIQUE

BULGARIE

Bulletin politique.—Le dernier trimestre de l'année a été marqué dans la vie politique de la Bulgarie par un travail fécond de la représentation nationale et par un vaste remaniement du cabinet. La Chambre s'est réunie le 25 octobre en session extraordinaire pour délibérer sur trois projets de lois, le premier concernant l'équipement militaire, les deux autres l'outillage des chemins de fer, des P.T.T. et des ports. Au cours de la première séance de cette session extraordinaire, le président de la Chambre M. Mochanov a communiqué officiellement à la représentation nationale l'assassinat dont le général Péev, chef de l'état-major de l'armée et le commandant Stoyanov, directeur de l'Institut militaire de géographie, étaient tombés victimes, deux semaines auparavant. Ce fut le 10 octobre, en effet, que le chef de l'état-major et le commandant Stoyanov ont été assaillis dans la rue, par un individu qui a déchargé à bout portant son arme sur les deux officiers. L'assassin s'est ensuite suicidé. Dans les journées qui suivirent la police procéda à une série de perquisitions et à de nombreuses arrestations.

La communication officielle de ce deuil de l'armée bulgare a été entendue par les députés dans un profond recueillement et lorsque le président eut donné l'assurance que «l'armée a supporté cette épreuve avec sang-froid, unie autour de son chef suprême et prête à faire son devoir», des acclamations unanimes s'élevèrent de tous les côtés en l'honneur du souverain et de l'armée. Ce fut au cours de cette même séance que la Chambre adopta par acclamations le projet de loi concernant les crédits militaires. Le général Dascalov, ministre de la guerre, qui fut à cette occasion l'objet d'une ovation unanime, a tenu à exalter le souffle de solidarité nationale qui anime les représentants du peuple et le président de la Chambre a, de son côté, mis en lumière le nouvel esprit qui domine dans le parlement bulgare. «Trois séances ont suffi, dit-il, à la représentation nationale pour autoriser le gouvernement à dépenser pour les besoins de l'armée et l'outillage du pays 6 milliards de lévas.»

Aussitôt après la clôture de cette deuxième session extraordinaire, la Chambre s'est régulièrement réunie pour la première session ordinaire de cette législature. Deux semaines plus tard, le 14 novembre, M. Kiosséïvanov a procédé à un vaste remaniement de son cabinet. Dans l'espace de trois ans c'est le sixième ministère formé par M. Kiosséïvanov. Il comprend six nouvelles personnalités. Le président du Conseil y conserve le portefeuille des Affaires étrangères, le général Daskalov celui de la Guerre, M. Ganév celui des Travaux publics. M. Kojoukharov passe de la Justice au Commerce. L'Intérieur a été attribué au général Nédev, l'Instruction publique au professeur Filov, les Finances à M. Bojilov, gouverneur de la Banque Nationale, la Justice à M. Yotov, député, l'Agriculture à M. Bagria-

nov, député et les Chemins de fer à M. Avramov, procureur général à la Cour de cassation.

Le nouveau ministère s'est présenté le 17 novembre à la Chambre. Répondant à diverses interpellations M. Kiosséïvanov a tracé en grandes lignes le programme de son nouveau ministère qui ne se départira en rien du programme de ses cabinets antérieurs. Notons que, pour la première fois depuis les traités de paix, le chef du gouvernement bulgare a pu donner l'assurance qu'il poursuivra ses efforts pour le réarmement du pays, «afin que l'armée puisse devenir le puissant soutien de l'indépendance et des intérêts du pays.» La Chambre a exprimé à une forte majorité sa confiance au nouveau ministère de M. Kiosséïvanov.

GRÈCE

Naissance d'une princesse.— Le 2 novembre la princesse-héritière de Grèce a donné le jour à une fillette, premier enfant du couple des princes-héritiers.

La situation internationale de la Grèce.— A deux reprises, dans le courant de ces dernières semaines, le président du Conseil M. Métaxas a eu l'occasion de faire des déclarations publiques concernant la situation internationale du pays. Une première fois le 26 novembre, M. Métaxas a communiqué à la presse les déclarations que voici :

— Je n'ai jamais jusqu'aujourd'hui parlé en public des questions de politique extérieure puisque cela n'était pas nécessaire, la situation excellente de la Grèce à ce point de vue ne justifiant nulle inquiétude. Si je le fais aujourd'hui, cela ne tient pas à une modification quelconque de notre position internationale, mais à ce que, la dernière crise ayant été terminée, je peux parler sans qu'un malentendu quelconque puisse en résulter.

»La Grèce ne réclame rien à aucun autre Etat : son seul désir consiste dans le maintien de la paix et le développement de bonnes relations avec tous les pays.

»Les relations particulièrement cordiales avec les Etats amis et alliés qui forment l'Entente Balkanique sont connues de tous et demeurent inchangeables et inébranlables. Les liens particuliers qui unissent la Grèce à la Turquie, amie et alliée, sont aussi connus de tous et je suis en mesure d'assurer qu'aujourd'hui comme hier ces liens sont indissolubles.

»Nous sommes liés à la Bulgarie par l'accord de Salonique sur lequel nous fondons les meilleurs espoirs pour le développement de relations encore plus étroites et il ne reste plus en suspens que le règlement des questions économiques et commerciales entre les deux pays.

»Mais, de même que nous ne réclavons rien à personne, personne ne nous réclame rien non plus, si ce n'est notre amitié. Des prétentions qui auraient pu être considérées comme inacceptables par la Grèce, n'ont jamais été formulées, en aucune manière, par personne. D'ailleurs la Grèce aurait considéré de telles prétentions, même poursuivies par des moyens

pacifiques, comme un acte hostile. Mais, je le répète, pareille question ne s'est jamais posée.

»En conséquence, les Grecs peuvent vivre tranquillement à l'intérieur de nos frontières et vaquer à leurs travaux pacifiques dans une sécurité absolue, parce que les frontières grecques sont inviolables en cas de guerre, mais aussi en temps de paix, quelle que soit l'évolution de la situation politique européenne.»

Deux semaines plus tard, le 13 décembre, à l'occasion du congrès des ouvriers de tabacs réuni à Athènes, M. Métaxas a de nouveau touché à cette question dans une partie du discours qu'il a adressé aux congressistes.

«Je voudrais attirer votre attention, dit-il, sur certains bruits et propos qui sont habilement répandus, surtout dans les milieux de ce qu'on appelle la bonne société athénienne, comme quoi la Grèce pourrait se laisser aller à des concessions envers des Etats étrangers, de nature à porter atteinte à notre intégrité nationale, à notre «statu quo» national.

»Outre que pareille question ne fut jamais soulevée, qu'elle n'a jamais existé, j'ai coupé court, il y a quelques jours, par des déclarations officielles, à ces racontars de café. Ces bruits ont été démentis par les faits mêmes. Pourtant, des personnes ayant intérêt à réagir contre la situation actuelle, continuent leur travail obstiné et infernal qui, certe, ne porte pas préjudice aux intérêts nationaux, parce que ces vers de terre n'auront jamais la force de nuire aux intérêts nationaux, mais qui montre les taches sombres de la société hellénique, surtout de ce qu'on appelle sa classe supérieure.

»Mais, comme je vous l'ai dit, vous le monde ouvrier, le monde rural, le monde de travailleurs des villes, vous êtes loin des bruits de cette sorte. Les seuls qui continuent encore leur ignoble jeu ce sont les fainéants ceux qui ont passé leur vie à ne rien faire sinon à exploiter le travail d'autrui. Et ce monde, parce qu'il voit aujourd'hui qu'il ne peut plus continuer cette exploitation, plein de jalousie pour ceux qui travaillent et de haine pour le progrès du pays, cherche par ses racontars à semer d'inevitant inquiétudes, pensant peut-être atteindre les fondements et l'existence de la Patrie.

»Mais tout le monde doit être sûr que, de même que je veille sur l'extérieur, je veille aussi sur l'intérieur. Et vous ne devriez pas vous étonner si un jour vous voyez des mesures d'exceptionnelle rigueur contre ces misérables. J'entends frapper indifféremment ceux dont l'impure et malveillante imagination crée les imprudents mensonges dont j'ai parlé tout à l'heure et les naïfs, vrais ou prétendus tels, qui les répètent dans leur niaiserie et leur stupidité.»

Remaniements ministériels.— Dans le courant du dernier trimestre de l'année les modifications suivantes ont été apportées dans la composition du gouvernement :

Le général en retraite Georges Nicolaïdis a été chargé du ministère des chemins de fer, à la place du général Spyridonos, démissionnaire. M. A. Dzifos, sous-directeur de la Banque Ionienne, est devenu sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande à la place de M. Deuc. Rédiadis, dé-

missionnaire. M.G. Zafiropoulos, général en retraite du service d'intendance, s'est vu confier le sous-secrétariat d'Etat à la police du marché, au lieu de M. Kriticos, également démissionnaire. Enfin M. St. Polyzogopoulos, ancien député, a été chargé du sous-secrétariat d'Etat aux communications, à la place de M. C. Nicolopoulos, également démissionnaire.

Le président du Conseil, M. Métaxas a personnellement assumé le portefeuille de l'instruction publique et des cultes, M. Georgacopoulos ayant donné sa démission. M. Métaxas sera assisté dans ces nouvelles charges par M. Spentzas, secrétaire général muni de pouvoirs ministériels.

L'archevêché d'Athènes.—Mgr Chrysostome, archevêque d'Athènes et primat de l'Eglise grecque, a succombé le 22 octobre à une maladie de cœur. Né en 1868 à Madytos en Thrace, reçu docteur en théologie à l'Académie théologique de St. Pétersbourg en 1895, ensuite professeur et recteur de l'école théologique de Jérusalem, il entra dans les ordres en 1900. En 1911 il était appelé à diriger le séminaire Rizareion d'Athènes et en 1914 il fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université d'Athènes. C'est en 1923 qu'il fut porté à l'archevêché d'Athènes en même temps qu'à la tête de l'Eglise autocéphale de Grèce. Mgr Chrysostome fut aussi un remarquable historien de l'Eglise. Ses nombreux travaux d'érudition lui valurent en 1926 un des premiers sièges à l'Académie d'Athènes qui venait d'être instituée.

Aussitôt après la vacance du trône, l'épiscopat de l'Eglise grecque comprenant 62 métropolitites a été convoqué pour le 5 novembre, en vue de procéder à l'élection du nouvel archevêque. Cette élection eut effectivement lieu à la date fixée, conformément aux dispositions d'une nouvelle loi, publiée quelques jours auparavant. Après trois tours de scrutin qui n'apportèrent aucune modification au partage des voix, Mgr Damaskinos, métropolitite de Corinthe, a été élu avec 31 voix, contre 30 à Mgr Chrysanthos, métropolitite de Trébizonde. Trois jours plus tard, la validité de cette élection était attaquée devant le Conseil d'Etat par un groupe de métropolitites et de particuliers. La requête invoquait un arrêt du tribunal ecclésiastique infligeant la déchéance au métropolitite de Dryinoupolis, lequel avait néanmoins participé à l'élection, sans que son nom figurât sur la liste des électeurs affichée avant la date du scrutin. Un autre groupe de métropolitites intervint aux débats en faveur de l'élection attaquée.

Le Conseil d'Etat rendit son arrêt le 23 novembre. Considérant que le métropolitite de Dryinoupolis n'avait pas participé légalement à l'élection et que son suffrage en avait manifestement influencé le résultat, puisque la majorité obtenue n'a été que d'une voix, le Conseil a cassé l'élection du 5 novembre et le trône archiepiscopal se trouva de nouveau vacant, le Saint-Synode ayant de son côté annulé ladite élection.

Quelques semaines plus tard, le 10 décembre, une nouvelle élection a été faite, cette fois-ci sur la base d'une nouvelle loi qui confiait le choix de l'archevêque non plus au corps de l'épiscopat mais au Saint-Synode, appelé à désigner trois candidats parmi lesquels le chef de l'Etat aurait à choisir le titulaire définitif. Le dépouillement du scrutin a donné 11 voix au métropolitite de Trébizonde et quatre voix aux métropolitites de Limnos et de Drama. Parmi les trois candidats ainsi désignés,

Mgr Chrysanthos, métropolitte de Trébizonde, a été nommé par décret-royal archevêque d'Athènes et primat de l'Eglise grecque.

Mgr Cryssanthos est né à Comotini en 1881. Il termina ses études de théologie en 1902 au séminaire de Halki et fut, aussitôt après, nommé archidiacre l'archevêché de Trébizonde. A partir de 1908 il résida en Allemagne et en Suisse où il poursuivit des études de philosophie. Appelé au Phanar en 1911 il assuma pendant quelque temps la direction de la revue du patriarcat et en 1913, à l'âge de 33 ans à peine, il fut élevé au siège de l'archevêché de Trébizonde. L'activité déployée par le nouvel archevêque, dans cette région particulièrement agitée pendant la grande guerre, est restée dans la mémoire reconnaissante de ces populations cruellement éprouvées. A la fin de la guerre et après l'échange des populations, Mgr Chrysanthos s'établit à Athènes en qualité d'«approcristaire» du patriarcat œcuménique. Depuis lors il s'est vu confier une foule de missions importantes. Conseiller de la délégation grecque aux conférences de la paix, négociateur du rapprochement des Eglises orthodoxe et anglicane, chargé de missions particulièrement délicates en Albanie, à Belgrade, à Varsovie, en Syrie, Mgr Chrysanthos s'est partout distingué comme prélat en même temps que comme diplomate. En 1916 il publia à Trébizonde la revue historique *Les Commènes*. Depuis 1930 il préside le comité de rédaction des *Archives du Pont* et l'an dernier il fit paraître un ouvrage monumental sur *l'Eglise de Trébizonde*, qui fut couronné par l'Académie d'Athènes.

Le nouveau code civil.— La Grèce est un des rares pays du monde qui soit encore dépourvu de code civil. Les tentatives faites jusqu'ici, à plus d'une reprise, n'ayant pas abouti à un texte de projet définitif, le gouvernement de M. Métaxas a repris la question dans des conditions qui permettent d'escompter à brève échéance la publication de ce code. Voici à ce propos des déclarations de M. Métaxas qui éclairent les efforts déployés dans ce sens :

«La tentative de rédiger un Code civil grec remonte, comme on le sait, à la constitution du royaume de Grèce. La question n'a pas cessé de préoccuper le ministère de la Justice tout le long du premier siècle de l'indépendance, car le besoin de plus en plus vif se faisait sentir de substituer, aux textes romains et byzantins en vigueur, une législation moderne embrassant l'ensemble du droit civil, fondement de la vie sociale. Ce besoin est aujourd'hui si manifeste et si urgent que le gouvernement national considère comme une de ses tâches principales celle de résoudre définitivement cette question.

»La commission de cinq membres constituée en dernier lieu a scrupuleusement travaillé à l'élaboration d'un «Projet de Code Civil» divisé en six sections (Principes généraux, droits de personnes, droit de famille, droit des obligations, droit réel, droit de succession). Le texte livré au ministère de la Justice a déjà été publié.

»Le Code civil grec devra être net et clair et correspondre aussi bien aux besoins de la société moderne qu'aux conclusions de la science, car le degré de civilisation de chaque pays se reflète dans son code civil. Il ne doit pas être dominé par le caractère individualiste qui se manifeste

dans bien des parties du droit romain en vigueur aujourd'hui, mais suivre, au contraire, les conceptions modernes selon lesquelles la propriété est une fonction sociale et l'exercice d'un droit ne doit pas se trouver en conflit avec l'intérêt social, c'est-à-dire avec l'intérêt de la collectivité. Ces réserves faites, il est certain que le Code civil devra se baser sur le droit en vigueur, en même temps que sur les codes modernes d'autres pays, mais on se gardera d'emprunter à ces codes des dispositions ou des institutions qui ne répondent pas aux besoins de la vie économique et sociale ou qui heurtent les conceptions religieuses et morales de la Nation.

»Le texte de «Projet» élaboré par la commission des cinq remplit, dans son ensemble, ces conditions. Néanmoins, un certain nombre de points, notamment en matière de droit de famille, ont donné lieu à diverses critiques qui devraient être examinées avant la rédaction définitive du «Projet». D'autre part, les diverses sections du texte, qui reflètent pour la plupart les avant-projets respectivement soumis par les cinq rapporteurs spéciaux, devront être mutuellement coordonnées et, surtout, revêtues de l'unité de style indispensable à un code.

»A cette fin il y avait deux voies à suivre. On pourrait en effet confier la révision du texte soit à une commission soit à une seule personne.

»Le gouvernement a estimé qu'il serait plus expéditif et plus efficace de confier à un seul juriste le rapport général sur la révision du «Projet de Code Civil», dans les cadres ci-dessus. On obtiendra par ce moyen une parfaite unité de construction juridique et de rédaction, à quoi une commission pourrait difficilement atteindre. Le rapporteur général a été choisi parmi les membres de la commission qui a élaboré le «Projet». Par là même, il connaît déjà l'esprit du texte et il est d'avance au courant de ses détails. Le gouvernement s'est adressé à cette fin à l'académicien M. Georges Balis, professeur de droit civil à l'Université d'Athènes, avec la prière de terminer ce travail dans le délai d'un an. M. Balis a accepté avec empressement le mandat qui lui a été confié. Libéré provisoirement de ses charges universitaires il a promis de se consacrer exclusivement à la rédaction du rapport général, aussi rapidement que possible. Le rapport sera soumis au ministre de la Justice qui, entretemps, suivra de près le développement du travail et transmettra au rapporteur les directives du gouvernement».

L'activité du ministère de la Justice.—M. A. Tambacopoulos qui est, depuis quelques mois, à la tête du ministère de la Justice, a pris une série d'heureuses initiatives, dont il a lui-même précisé la portée dans les déclarations ci-dessous :

Commission pour l'élaboration des lois.—«Le travail de l'élaboration des lois en matière de droit privé et de droit criminel, de procédure civile et de procédure pénale, est sans doute un des plus importants parmi ceux qui sont du ressort de ce ministère. L'organisation de cette activité du ministère de la Justice a besoin d'être réglée d'une façon plus méthodique. Jusqu'ici, le travail de la préparation des lois était ordinairement effectué par des commissions constituées spécialement en vue de la rédaction de codes déterminés. Ces commissions étaient indépendantes et leurs archives n'étaient pas conservées auprès

du ministère de la Justice. Or, l'indépendance des commissions avait pour effet d'enlever au travail de la préparation des lois la cohésion nécessaire. Chacune des commissions formées depuis la constitution du royaume de Grèce reprenait le travail à partir du commencement et, la plupart des fois, elle ignorait le travail des commissions qui l'avaient précédée dans l'élaboration d'un même code ou d'un même texte législatif, faute de moyens qui lui eussent permis de se tenir au courant. Les travaux préparatoires effectués étaient ainsi privés de toute utilité ; ils eussent été, cependant, d'un grand prix pour accélérer et pour parfaire la préparation des lois, sans parler des dépenses dont ils ont grevé les budgets. D'un autre côté, par son fractionnement en une foule de commissions indépendantes, le travail préparatoire des lois était dépourvu de cohésion et de directive unique et mettait le ministère dans l'impossibilité d'en suivre de près le développement, ce qui eût été pourtant indispensable non seulement pour imprimer un rythme accéléré à ce travail mais aussi pour en fixer les directives gouvernementales. C'est à tous ces vices d'organisation que se propose de porter remède la nouvelle loi concernant la création d'une commission de préparation des lois, ainsi que d'une direction d'études, auprès du ministère de la Justice.

« Cette loi institue auprès du ministère de la Justice, à titre de service intégré dans ses cadres, une commission unique pour l'élaboration des lois, présidée par le ministre de la Justice. Toutes les autres commissions préparatoires sont abrogées. L'accès de cette commission unique sera ouvert aussi à de jeunes savants ayant donné des preuves de leur attachement à la science du Droit, de sorte que les nouvelles générations de juristes puissent trouver l'occasion d'apporter leur savoir et leur élan créateur à l'œuvre du redressement national. La commission ne sera convoquée en séance plénière par le ministre de la Justice que pour être consultée sur de grandes questions législatives du ressort de ce ministère. Elle travaillera surtout en commissions spéciales, composées de peu de membres désignés par arrêté ministériel, suivant les nécessités des travaux, et choisis parmi les membres mêmes de la commission. Le ministre conserve la faculté de confier à un seul membre de la commission l'élaboration d'un projet de code ou de loi déterminé. Les commissions spéciales ne sont pas indépendantes. Elles constituent des sections de la commission unique et leur mode de fonctionnement est déterminé par arrêté ministériel. Le secrétariat de toutes les commissions spéciales est également unique et fait partie de la direction d'études du ministère.

Les nouveaux codes.— « L'abolition des commissions préparatoires qui ont travaillé jusqu'à présent n'implique en aucune façon la méconnaissance de leur œuvre. Il ne faudrait pas retomber justement dans l'erreur que nous venons de blâmer en rompant la cohésion du travail préparatoire accompli. Au contraire, la première tâche sera celle d'achever les quatre codes en voie d'élaboration, le Code civil, le Code de procédure civile, le Code pénal et le Code de procédure pénale.

« On sait que le projet de *code civil* est déjà préparé ; dans son ensemble, c'est un travail qui honore la science juridique grecque et qui a attiré l'attention de la science internationale, à la suite des informations et des appréciations publiées à l'étranger par des savants grecs. Ce pro-

jet, déjà livré à la publicité, sera soumis, aussi rapidement que possible, à une révision finale qui n'y apportera pas de modifications essentielles, sauf sur quelques points, mais qui confèrera aux six sections du Code l'unité nécessaire.

» L'achèvement du nouveau *Code de procédure civile* et de la nouvelle *Loi sur l'organisation des tribunaux* sera confié à une commission comprenant les spécialistes qui se sont déjà occupés de cette rédaction, de sorte que leur travail puisse continuer sans encombres et, même, à un rythme plus accéléré.

Le projet de *Code pénal* a déjà été définitivement révisé et publié en 1937. On met sous presse actuellement l'exposé des motifs supplémentaire, ainsi que la loi introductive accompagnée de son propre exposé des motifs. La rédaction de ce code avait commencé en 1911 et le premier projet en avait été publié en 1924, ayant subi depuis lors des remaniements successifs, de sorte qu'il reflète en quelque sorte l'ensemble de l'effort législatif des criminalistes hellènes. Le projet est donc à point et, dans un très bref délai, il sera soumis à l'examen du gouvernement puis à la sanction de S. M. le roi. Entre la date de sa promulgation et celle de sa mise en vigueur on prévoit un certain intervalle de temps qui permettra aux magistrats et aux avocats d'étudier le nouveau texte.

» Il est évident que le nouveau Code ne saurait remplir toutes ses fins, en matière de politique pénale et pénitentiaire, sans le concours de pénitenciers modernes et d'un personnel adéquat. Cependant, la carence actuelle dans ce domaine ne doit pas tenir en suspens la promulgation du «Projet» qui, devenu loi officielle, marquera une étape extrêmement importante dans l'attitude de l'Etat en présence de la criminalité. D'un autre côté, le gouvernement fera tout son possible pour améliorer les conditions pénitenciaires.

» La révision du nouveau *Code de procédure pénale*, publié en 1934, est presque entièrement terminée. Il ne reste qu'à l'achever et qu'à combiner le projet avec celui du Code pénal. Ce travail complémentaire sera accompli dans le plus bref délai par une commission spéciale de la commission d'élaboration, de sorte que la nouvelle procédure pénale puisse être bientôt soumise par le gouvernement à la sanction de S. M. le roi.

» L'application du nouveau code pénal implique nécessairement l'existence de la loi prévue par son article 33 sur l'exécution des peines; il importe en effet de déterminer, sur la base des conditions pénitenciaires actuellement existantes en Grèce, le mode d'exécution des diverses peines prévues par le nouveau Code pénal. La rédaction de cette loi sera confiée à une commission spéciale, composée de membres de la commission préparatoire.

» Une autre commission spéciale sera parallèlement chargée de réviser et de codifier la législation concernant les pénitenciers et les maisons d'éducation surveillée.

» La législation commerciale a aussi besoin d'être modifiée. La révision du *Code de commerce*, notamment de son Livre I et la rédaction d'un *Code d'assurances* et d'un *Code de faillites* sera confiée à des commissions spéciales de la commission pour l'élaboration des lois. Le décret législatif du 17 juillet 1923 concernant quelques dispositions spéciales

relatives aux sociétés anonymes doit être aussi adapté aux conditions actuelles. Enfin la législation sur la propriété industrielle et commerciale sera également revue et codifiée, avec la collaboration du ministère de l'Economie nationale.

» D'autre part, avec la collaboration du ministère de l'Aviation, on s'efforcera de moderniser et de classer dans un ordre rationnel, au point de vue de droit privé, la législation relative aux transports aériens, lesquels acquièrent de plus en plus d'importance, la Grèce étant un nœud de communications aériennes internationales.

» Dans le domaine des *droits d'auteur*, la législation actuelle ne donne pas satisfaction aux exigences du mouvement intellectuel contemporain. Il faut donc l'y adapter. Il est également indispensable de régler en outre, par voie législative, l'édition de livres etc.

Le projet de Code civil a, très justement, omis de comprendre la législation relative à la nationalité, laquelle a été réglée par la «loi civile» de 1856 qui constitue, de nos jours encore, le fondement du droit relatif à la nationalité hellénique. Dans ce domaine aussi, il est nécessaire de régler de nouveau, avec la collaboration du ministère de l'Intérieur, le droit de nationalité, qui engendre une infinité de conséquences aussi bien en droit civil qu'en droit international privé.

La direction d'études.—Tous ces travaux de préparation et, en général, l'examen de toutes les grandes questions qui concernent la Justice seront grandement secondés par la nouvelle «direction d'études» instituée auprès du ministère de la Justice. Cette direction aura pour tâche : 1) d'étudier toute question qui lui est confiée par le ministre de la Justice ; 2) de préparer le travail législatif du ministère, et d'assurer le fonctionnement de la commission d'élaboration et de son secrétariat ; d'examiner, en outre, avec la collaboration des autres services compétents du ministère et, le cas échéant, de soumettre à la commission d'élaboration les propositions faites, soit par des services publics soit par des particuliers, en vue de modifier la législation existante ; 3) de rédiger les projets de lois, de codes ou de conventions internationales envoyés à cet effet au ministère de la Justice ; 4) de se tenir au courant de la jurisprudence des tribunaux, afin de soumettre les propositions des modifications nécessaires à introduire dans la législation, de sorte que les questions importantes posées dans la pratique judiciaire (comme par exemple, actuellement, la question de l'attribution provisoire, par le président du tribunal de première instance, d'une partie de la réclamation) puissent faire l'objet, éventuellement, de solutions législatives ; 5) de mettre au point les conventions internationales en matière de droit privé, de procédure pénale et civile, de droit pénal et de droit international privé. Ces conventions revêtent ces derniers temps une importance de plus en plus considérable pour les questions qui sont du ressort du ministère de la Justice ; 6) de publier l'annuaire du ministère où figureront toutes les activités des directions et des sections du ministère et de la direction d'études ; 7) d'organiser des cours spéciaux et des conférences pour les magistrats et les fonctionnaires qui dépendent du ministère de la Justice. Dans le courant des premiers mois de l'année 1939 une série de conférences est prévue sur des questions de droit pénal appliqué (droit pénitentiaire, pédagogie péniten-

tiaire, psychiatrie judiciaire — psychopathologie criminelle — statistique et géographie, organisation des pénitenciers et des maisons de rééducation, criminalité des mineurs, médecine légale); 8) d'organiser un institut de droit international et de droit étranger; 10) La direction d'études aura, en outre, la charge de la bibliothèque du ministère de la Justice. Ce département possède un noyau de bibliothèque assez important, mais les volumes en sont dispersés dans les bureaux et il n'existe point de catalogue, de sorte que l'utilisation de ces ouvrages est extrêmement difficile sinon impossible. La bibliothèque ainsi constituée et enrichie sera d'un grand secours aux travaux de préparation législative».

En terminant les déclarations qui précèdent M. Tambacopoulos a relevé que «l'effort déployé par le ministère de la Justice dans le domaine de la législation du droit privé et du droit pénal n'intéresse pas uniquement le monde des juristes mais la société tout entière. Le travail accompli au ministère de la Justice est une partie — et non des moindres — de l'effort créateur déployé sous l'inspiration et sous la surveillance directe du président du gouvernement national M. Jean Métaxas, dans tous les domaines de la vie et de l'activité de la nation».

ROUMANIE

Bulletin politique.— La liquidation définitive de la «Garde de fer» par la disparition simultanée de ses chefs et la constitution d'un parti politique unique, qui a réussi à mobiliser dans l'espace de quelques semaines le pays tout entier, ont marqué dans la vie politique de ces dernières semaines deux étapes décisives. En dépit des peines sévères infligées aux terroristes, leurs partisans montraient, en effet, qu'ils n'entendaient pas considérer la partie comme définitivement perdue et qu'au contraire ils prétendaient se mettre en travers du vaste mouvement de redressement national déclenché sur l'initiative du roi. Ici et là des tentatives de progrès étaient ébauchées, quelques attentats à la dynamite signalés. A Cernantzi, neuf incendies simultanés détruisaient deux synagogues et plusieurs habitations juives. A Cluj, le professeur Stefanescu-Goanga, recteur de l'Université, était grièvement blessé. A Cernantzi encore, le colonel Cristesco, président du tribunal militaire, était victime d'une autre tentative d'assassinat. La «Garde de fer» se relevait plus menaçante que jamais à un moment particulièrement critique de l'histoire roumaine et ses chefs, bien qu'emprisonnés, n'inspiraient pas moins l'ardeur fanatique des adeptes. Le terrorisme renaissait. Ce fut alors que survinrent les événements rapportés dans le communiqué officiel ci-après :

«Dans la nuit du 29 novembre, un transfert de condamnés a été opéré de la prison de R. Sarat à Bucarest-Jilava. Devant la forêt, à niveau du km. 30 de la route nationale Ploesti - Bucarest, à 5 heures du matin, les automobiles ont été attaquées à coups de fusil par des inconnus qui ont disparu. A ce moment, ceux que l'on transférait, profitant du fait que leur transport s'effectuait en automobiles Breck découvertes et de nuit, par un brouillard épais, ont bondi hors des voitures, dans l'intention visible

de disparaître dans la forêt. Après les sommations légales les gendarmes ont fait usage de leurs armes.

Ont été fusillés :

1. Corneliu Zelea Codreanu, condamné à dix ans de travaux forcés.
2. Constantinesco Nicolas, 3. Caranica Ion, 4. Belimace Doru, auteurs de l'assassinat de Jean Duca, condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

5. Caratanase Ion, 6. Bozântan Iosif, 7. Curca Stefan, 8. Pele Ioan, 9. State Gr. Ioan, 10. Atanasiu Ion, 11. Bogdan Gavrilă, auteurs de l'assassinat de Mihail Stelesco, condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

12. Vlad Radu, 13. Georgesco Stefan, 14. Trandafir Ioan, condamnés à dix ans de travaux forcés pour l'assassinat de Stelesco.

Le parquet militaire du 2ème corps d'armée sur le territoire duquel le cas s'était produit, ainsi que le parquet civil, ayant été prévenus, se sont rendus sur les lieux et ont constaté officiellement la mort des susnommés ; le procès-verbal a été dressé par le médecin.

L'inhumation des cadavres a été autorisée et les recherches que comporte le cas continuent.

Le commandement militaire, sur la proposition du parquet et pour des raisons d'ordre public, a ordonné que l'enterrement fût fait par le sous-centre militaire Jilava, ce qui fut exécuté dans la matinée du 30 novembre par les soins de la prison militaire Jilava.

En même temps les autorités prenaient des mesures extrêmement rigoureuses pour maintenir l'ordre. Les formations de gendarmerie dans tout le pays furent autorisées à procéder sommairement et avec la plus grande rigueur contre tous ceux qui se livreraient à des actes de violence, les sommations même devant être considérées comme inutiles.

Quelques jours plus tard, le 3 décembre, trois personnes inculpées par l'attentat de Cernautzi, Fagadaru, Bica Anania et Petru Andrei, trouvèrent également la mort dans les mêmes conditions.

La disparition des chefs de la «Garde de fer» provoqua la désagrégation du mouvement. 318 légionnaires consignés à Vaslui se présentèrent au commandant de la place et firent acte de soumission en demandant l'autorisation, qui leur fut accordée, de diffuser l'appel suivant portant leurs signatures:

«Camarades,

»Sur le tourment de ces dernières années, les événements récents étendent un grand calme.

»Résignation face aux décisions du sort.

»Personne n'a de revanche à prendre.

»Nous conseillons à tous nos amis de garder le calme le plus parfait. On ne doit pas oublier un instant que les ennemis sont aux aguets au delà des frontières.

»Maintenant plus que jamais, tous les regards doivent se diriger vers la patrie, vers la nation et vers le trône».

Cet appel n'est pas resté sans écho. Les déclarations de soumission au régime affluèrent au ministère de l'intérieur, entre autres celle de 35 prêtres affidés à la «Garde de fer» et celle du théoricien du parti, le professeur Naé Ionesco.

Tel fut l'épilogue du long drame dont le prélude se place à Jassy, en 1922, le jour où le jeune étudiant Codreanu avait abattu d'un coup de revolver le préfet de police. Des juges terrorisés avaient alors acquitté le meurtrier et sa doctrine exaltée de farouche antisémitisme et de nationalisme intransigeant se répandit dans tout le pays avec un succès déconcertant. Cette action fut d'abord menée par une association secrète placée par son fondateur sous l'invocation de l'«Archange Michel». En 1929 M. Maniu, alors président du Conseil, prit sur lui de supprimer l'association qui, cependant, apparaissait de nouveau, quelques mois plus tard, sous le nom devenu tristement célèbre de la «Garde de fer». L'action terroriste se précipite depuis lors. A la fin de l'année 1933 le président Duca qui voulut interdire l'association tombe assassiné. Les dissidents du parti payent de leur vie leur insubordination. Encouragée et soutenue par l'étranger, la «Garde de fer» devient une menace de tous les instants pour la sécurité du pays. Aux élections de 1937 on apprenait avec consternation que le parti national-paysan, celui-là même dont le chef avait réprimé en 1929 le mouvement menaçant de l'«Archange Michel», venait de conclure avec la «Garde de fer», dissimulée sous le parti «Tout pour la Patrie», une alliance électorale qui eut pour effet de réunir en faveur des deux partis alliés la majorité des suffrages. La suite des événements est trop récente pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Se dégageant des règles du jeu parlementaire le roi appela d'abord au pouvoir M. Goga et, peu après, à la suite de l'échec retentissant de ce ministère, il prit personnellement le pouvoir en mains et confia la présidence du gouvernement à Mgr. Cristéa, patriarche de l'Eglise roumaine. Dès les premières semaines du nouveau régime, l'homme énergique que la confiance du roi avait placé à la tête du ministère de l'intérieur, M. Armand Calinesco, montra qu'il était résolu d'en finir définitivement avec les agitateurs gardistes. Après les procès révélateurs du printemps dernier et les condamnations en masse prononcées par les tribunaux militaires, ce fut la répression rigoureuse et définitive de ces dernières semaines.

L'ordre rétabli il fallut le préserver de toute nouvelle menace et tracer le cadre dans lequel la vie politique du pays devra désormais se développer. A la date du 15 décembre, le journal officiel publiait le texte d'un décret-loi constituant «comme unique organisation politique de l'Etat le *Front de la Renaissance Nationale*, afin de mobiliser la conscience nationale pour entreprendre une action solidaire et unitaire roumaine de défense et de prospérité de la Patrie et de consolidation de l'Etat». Le décret stipule que les conseillers royaux sont membres de droit du parti, que tous les Roumains majeurs, à l'exception des militaires et des magistrats ont le droit de s'y inscrire, que seul le nouveau parti unique est autorisé à fixer et à déposer des candidatures aux élections parlementaires, administratives et professionnelles et, enfin, que toute autre activité politique sera désormais considérée comme clandestine et ses auteurs seront punis de dégradation civique.

Ce texte est accompagné d'un exposé des motifs où il est dit que, sur les bases nouvelles posées par la Constitution dn 7 février 1938, «les

institutions fondamentales de l'Etat ont revêtu ces derniers dix mois un aspect où la conscience collective du peuple a commencé d'entrevoir la Roumanie nouvelle que, dans sa haute sagesse et prévoyance, S.M. le roi Carol II a souhaitée et préparée; que pour parachever cette œuvre de transformation il ne suffit pas d'avoir aboli les partis et les groupements politiques de l'ancien ordre de choses, il faut encore les remplacer «pour donner à la collectivité nationale, en regard de ses besoins sociaux, économiques, politiques et culturels, un nouveau moyen de participer au gouvernement»; que «l'Etat étant devenu le porte-drapeau de l'idéal de communauté organisée selon la fonction de toutes les catégories productrices, conformément au principe de la hiérarchie établie par le travail, le mérite et la discipline, sous le signe unique de la fidélité au trône et au pays, il a besoin du soubassement solide d'un organisme politique»; que le *Front de la Renaissance Nationale* est appelé à ce rôle important; que «les temps actuels, avec leurs difficultés innombrables, avec le dynamisme toujours plus accentué qu'ils imposent comme seul criterium d'action et de victoire à tous les peuples, ne réclament pas seulement l'unification politique de la nation mais aussi l'élimination de toutes les idéologies adverses et la création d'un climat pacifique et propice à la large activité de toutes les forces vives du pays»; que c'est sur ce nouvel organisme unique que reposeront «les fondations parlementaires, administratives et professionnelles sur lesquelles s'étayera d'une manière durable toute la vie de l'Etat»; que dans ces conditions toute autre activité est pernicieuse car «l'idée du monisme politique qui domine de plus en plus rigoureusement la vie des Etats modernes a fait, de l'unité et de l'homogénéité des organismes dirigeants, le suprême idéal de tout mouvement collectif». L'exposé des motifs se termine en annonçant que le règlement intérieur du parti fera l'objet d'une loi spéciale.

Le jour même de la promulgation du décret, un nombre considérable d'hommes politiques et d'intellectuels, issus de toutes les provinces de la terre roumaine, de formation et de provenance idéologiques diverses, s'empressèrent d'adhérer, «dans un esprit de dévouement et de sacrifice à la réalisation des fins supérieures que se propose le Front de la Renaissance Nationale». Les jours suivants les adhésions affluèrent. Chefs de partis politiques, anciens ministres, anciens parlementaires, militaires du cadre de réserve, professeurs de tous les degrés de l'enseignement, écrivains et artistes apportaient leur adhésion sans réserve au Front de la Renaissance Nationale. Spectacle sans précédent dans les annales de la vie publique roumaine, que celui de tant de personnalités de premier plan n'hésitant pas à faire table rase du passé, pour se consacrer tous ensemble à la construction du nouvel ordre de choses.

En matière de politique étrangère, les faits les plus marquants ont été, dans l'ordre chronologique, la visite en Roumanie de M. Beck, ministre des affaires étrangères de Pologne, l'entrevue du roi Carol avec le prince-régent de Yougoslavie à Bucarest et le voyage royal à Londres.

M. Beck est arrivé à Galatz le 19 octobre, pour être aussitôt reçu en une longue audience auprès du roi Carol assisté de son ministre des affaires étrangères M. Comnène. Les conversations polono-roumaines, qui se sont

déroulées à un rythme accéléré, M. Beck étant reparti dans la soirée du même jour avaient, trait, notamment, au projet polonais de réaliser avec la Hongrie une frontière commune, aux dépens du territoire de la Russie subcarpathique, ce qui aboutirait à la constitution d'un bloc hungaro-roumano-polonais, qui impliquerait évidemment le règlement des controverses hungaro-roumaines sur les minorités hongroises en Roumanie. L'évolution des événements en Europe centrale a montré que le projet polonais ne paraît pas, du moins jusqu'en ce moment, destiné à aboutir.

La visite du prince régent Paul de Yougoslavie, bien que de caractère privé, puisqu'elle était motivée par une partie de chasse, n'a pas moins donné lieu à des entretiens politiques. A cette occasion, dit le communiqué paru le 5 novembre, on a constaté une fois de plus une identité de vues parfaite sur toutes les questions examinées et que l'entente et la collaboration entre les deux pays sont plus étroites et plus fermes que jamais».

La visite royale à Londres a été un véritable événement politique dont l'importance a été mise en lumière par les déclarations d'un grand nombre d'hommes d'état britanniques et par toute la grande presse européenne.

Accompagné du grand voévode Michel et d'une suite nombreuse, le souverain a quitté Bucarest le 13 novembre. Londres, où il arriva le 15, lui fit un accueil d'un rare éclat et d'une chaude sympathie. Cette visite, annoncée depuis plusieurs mois et ajournée à deux reprises, n'avait pas seulement le caractère d'un échange de courtoisie entre les deux souverains, mais du reste par les liens d'une étroite parenté; elle était surtout destinée à mettre au clair les desseins de la politique britannique à l'endroit d'un pays tel que la Roumanie, devenue à la suite des événements de l'Europe centrale un facteur essentiel du nouvel équilibre européen. En présence de la poussée germanique, il était indispensable de savoir à quoi s'en tenir sur la mesure dans laquelle la Grande Bretagne estime devoir prêter son appui moral et matériel à la sauvegarde de l'indépendance économique de la Roumanie.

Il est évident que les conversations que le roi Carol eut à Londres avec les dirigeants britanniques ne pouvaient pas faire l'objet de communications explicites à la presse. Mais il a été tout aussi clair que le chef effectif de la politique roumaine a rencontré à Londres une large et sympathique compréhension, et l'on peut tenir pour certain que les conclusions auxquelles ces conversations auront abouti ne tarderont pas à se manifester sur le terrain d'une active coopération économique entre les deux pays.

Parti de Londres le 18 novembre, le roi Carol a poursuivi son voyage à titre privé. Il se rendit d'abord à Bruxelles où il fut l'hôte du roi Léopold, puis à Paris où il eut de nombreux entretiens avec les dirigeants français. La coïncidence de la visite royale à Paris avec la présence à Bucarest de la mission économique française a fourni à la presse parisienne l'occasion de relever que la France, loin de renoncer à ses positions acquises en Roumanie, sur le terrain économique, entend au contraire les renforcer.

Sur le chemin de retour le roi Carol, qui s'était arrêté à Sigmarin-

gen pour une visite privée, a été invité le 24 novembre à déjeuner par le chancelier Hitler, à Obersalzberg.

Rentré le 29 novembre à Bucarest, où il a été l'objet d'un accueil triomphal, le roi Carol eut l'occasion, quelques jours plus tard, d'exposer les résultats de son voyage dans une audience accordée au correspondant du «Daily Mail» M. Ward Price.

«J'ai de vastes plans, dit le roi, pour le développement économique de la Roumanie, mais pour les mettre en application, il faut de l'argent. Nous avons réalisé bien des choses par nos propres moyens. Mais nous pourrions en faire bien plus encore si nous avions l'appui de l'étranger.

»Pour obtenir de l'argent, il faut que nous vendions nos produits. Si un pays n'achète pas de chez nous, il faut que nous vendions à un autre. Il ne s'agit pas d'exclure une nation quelconque ou de donner à une autre nation une participation prédominante. Il y a de la place pour tous, et il faut que nous trouvions beaucoup d'acheteurs étrangers, mais nous ne pouvons pas attendre longtemps».

Interrogé par M. Ward Price sur les résultats obtenus à Londres, le roi Carol a dit :

«On m'a promis d'envoyer une mission d'experts anglais en Roumanie pour examiner les possibilités de vendre plus de blé sur le marché britannique. Nous attendons leur arrivée.

»Si certaines organisations économiques britanniques envoyaient des délégués ici, chez nous, elles y trouveraient de nombreuses et fructueuses possibilités. Les problèmes des changes rendent les paiements difficiles, mais cette difficulté peut être surmontée. Si l'Angleterre achetait davantage chez nous, la question des paiements serait résolue d'elle-même sur la base d'échanges de marchandises.

«J'ai été très content de ma visite en Angleterre.

»J'ai éprouvé du plaisir à revoir M. Chamberlain, dont j'admire beaucoup le courage et l'énergie.

»J'ai été très touché de l'accueil que m'a réservé la foule. Je voudrais que le peuple britannique connût mieux la Roumanie. Ces derniers temps, il a été beaucoup travaillé dans cette direction, surtout par Lord Lloyd et par le Conseil Britannique».

Se référant à la visite qu'il a rendue à M. Hitler S. M. le Roi a déclaré :

«J'ai été impressionné par ce que j'ai vu pendant les quelques jours que j'ai passés en Allemagne. Dans ses efforts économiques, ce pays a atteint un grand degré d'organisation et de rendement».

— Dans le courant du mois de décembre M. Petresco-Comnène, ministre des affaires étrangères, ayant donné sa démission, M. Grégoire Gafenco a été appelé à lui succéder.

Agé de 46 ans, ancien leader du groupement de la jeunesse du parti national paysan, M. Gafenco a déjà fait partie du gouvernement en qualité de sous-secrétaire d'Etat dans les ministères Maniu et Vaïda Voévode. Il a fondé en 1936 le quotidien *Timpul*, devenu en très peu de temps un des journaux les plus répandus et les plus autorisés de Bucarest, notamment en matière de politique étrangère.

— Par une série de décrets rendus dans le courant du mois de décembre, les légations de Roumanie en France, au Vatican, en Grèce, en Turquie et en Yougoslavie ont été élevées au rang d'ambassades.

TURQUIE

La mort de Kémal Ataturk.— La Turquie tout entière et, avec elle, toutes les nations balkaniques ont pleuré la mort de Kémal Ataturk. Depuis les premiers jours d'octobre la santé de l'illustre chef avait commencé d'inspirer des inquiétudes. Les communiqués à la presse, rassurants au début, devinrent de plus en plus alarmants. Le dernier, publié dans la journée du jeudi 10 novembre, annonçait que le grand chef avait rendu le dernier soupir à 9 heures cinq minutes du matin.

Le gouvernement a aussitôt adressé au peuple le message que voici :

«Le rapport que viennent de publier les médecins traitants et consultants déclare qu'Ataturk s'est endormi en sommeil éternel.

»Par ce douloureux événement, la Patrie turque vient de perdre son grand éducateur, la Nation turque son grand chef, l'humanité un très grand fils. Le cœur saignant nous présentons à la Nation nos condoléances les plus profondes pour l'indescriptible perte qu'elle a subie. Nous ne pouvons puiser de consolation que dans nos sentiments d'attachement à la grande œuvre du disparu et dans notre résolution de continuer à nous consacrer au service de notre chère Patrie.

»Et nous nous devons de déclarer avant tout que cette grande œuvre immortelle est la Turquie Républicaine. Le gouvernement, dans ce moment solennel, est à son poste, conscient de ses devoirs, comme il l'a toujours été. Nul ne saurait douter que la nation turque ne soit solidaire avec son gouvernement, pour la sauvegarde et le maintien de l'ordre existant».

»Le Président de la Grande Assemblée Nationale Abdülhalik Renda a, conformément à l'article 33 de la loi constitutionnelle, assumé l'intérim de la Présidence de la République.

»En conformité également de l'article 34 de la loi constitutionnelle, la Grande Assemblée Nationale élira sans délai le nouveau Président.

»Autour de l'homme qui assumera conformément à la Constitution, cette fonction suprême, le peuple turc avec son gouvernement et sa glorieuse armée se ralliera, inébranlable, de toutes ses forces et de toute son âme et continuera sa route vers ses hautes destinées».

La Grande Assemblée Nationale fut convoquée le jour même pour le lendemain 11 novembre. Réunie à 11 heures du matin elle procéda sur le champ à l'élection du nouveau président de la République. Un peu avant midi M. Ismet Inonu, ancien président du Conseil, fut élu à l'unanimité.

La personnalité du nouveau président de la République a été si indissolublement liée à l'histoire turque de ces vingt dernières années et à l'œuvre créatrice du grand chef disparu, que son élévation à la magistrature suprême apparaît comme une nécessité historique dans l'évolution

de la nouvelle Turquie. Ce ne fut pas seulement la voix unanime des représentants du peuple qui a désigné Inonu à la succession d'Ataturk; c'est aussi, en quelque sorte, l'opinion publique diffuse dans tous les pays du monde qui ont suivi, de près ou de loin, l'éblouissant renouveau d'un grand peuple.

Ismet Inonu est né le 25 septembre 1884 à Izmir. Destiné dès son jeune âge à l'état militaire il termina en 1906 l'école d'artillerie. Promu commandant en 1912 il participa aux négociations de paix avec la Bulgarie. Pendant la grande guerre il commanda successivement le 4e, le 20e, le 3e et le 7e corps d'armée. Un peu après l'armistice, promu entre-temps colonel, il est chargé du sous-secrétariat d'Etat à la Guerre. C'est alors qu'il s'engage corps et âme à l'œuvre de Mustapha Kémal. Arrivé à Ankara le 20 mars 1920, en qualité de député d'Edirné à la Grande Assemblée Nationale, il est aussitôt investi des fonctions de chef de l'état-major. En janvier 1921, après ses premières victoires et la répression du mouvement insurrectionnel de Tcherkez Ethem, la Grande Assemblée lui confère le grade de général de brigade. En novembre de la même année il assume le commandement général du front de l'ouest et le 31 août 1922 il est promu général de division. A la fin des hostilités, le 31 octobre 1922, il est chargé du ministère des affaires étrangères et c'est en cette qualité qu'il préside jusqu'au 24 juillet 1923 la délégation turque à la conférence de Lausanne. Dès la proclamation de la République, le 30 octobre 1923, il est chargé de la présidence du conseil des ministres. Il conserva ces hautes fonctions, comme on le sait, jusqu'au 26 septembre 1937, avec une brève interruption de trois mois dans le courant de l'année 1924.

Quelques minutes après le dépouillement du scrutin le nouveau président de la République fit son entrée dans la salle de l'Assemblée où il prononça son premier discours. Un peu plus tard, le président du conseil M. Djélal Bayar soumit au chef de l'Etat la démission collective du gouvernement. Chargé de former le nouveau ministère, M. Bayar a soumis la liste de ses collaborateurs au président de la République, qui l'a approuvée. Le nouveau cabinet, auquel ni le Dr Aras ni M. Chukru Kaya ne participent, comprend deux nouvelles personnalités : M. Réfik Saydam à l'Intérieur et M. Hilmi Uran à la Justice, où il remplace M. Saradjoglu qui passe aux Affaires étrangères. Voici la composition du nouveau cabinet :

Président du Conseil, Djélal Bayar ; Justice, Hilmi Uran ; Défense nationale, Gén. Kâzım Ozalp ; Intérieur, Dr Réfik Saydam ; Affaires étrangères, Chukru Saradjoglu ; Finances, Fuad Agrali ; Instruction, Saffet Arikan ; Travaux publics, Ali Tchétinkaya ; Economie nationale, Chakir Kesebir ; Hygiène, Dr Hulusi Alatach ; Douanes, Rana Tarhan ; Agriculture, Falk Kurdoglu.

La continuité de la magistrature suprême et du gouvernement du pays ayant été ainsi assurée sans la moindre secousse, le peuple turc a pu se livrer tout entier à son immense douleur. D'un bout à l'autre du pays ce fut un déchirement sans pareil. Jamais chef d'Etat ne fut pleuré par son peuple comme le fut Kémal Ataturk.

Entouré de six flambeaux et d'une garde d'honneur d'officiers, le cercueil avait été placé dans la grande salle des cérémonies du palais de

Dolmabahçelî. Le mercredi, 16 novembre, la population d'Istanbul fut admise une dernière fois à s'incliner devant la dépouille mortelle d'Ataturk. Le lendemain samedi, à 8 h. 30 du matin, le cercueil qui était recouvert du drapeau national a été transporté par douze généraux sur un affût de canon placé devant le portail du palais. Le cortège se dirige, aux sons de la marche funèbre de Beethoven, à la pointe de Saray-Burnu, où le cercueil est embarqué à bord du destroyer «Zafir» qui va se placer aux flancs du croiseur «Yavouz». Le croiseur chargé de l'illustre déponille prend le large, escorté par toute une flotte de torpilleurs et de sous-marins turcs et d'unités françaises, allemandes, britanniques, grecques, roumaines et soviétiques.

Dans l'après-midi du même jour le «Yavouz» jette l'ancre devant Izmit. Le cercueil est transbordé sur le destroyer Zafer et le cortège se reforme jusqu'à la gare où attend le train spécial qui emportera la déponille d'Ataturk à Ankara. Sur tout le parcours, d'Izmit à la capitale, la foule secouée de sanglots et portant des torches allumées attendait par milliers le passage du train funèbre. A Ankara le cortège se dirige de la gare à l'Assemblée Nationale où le cercueil est placé sur un immense catafalque élevé dans le péristyle du palais. Le défilé de la population par masses compactes se poursuit toute la journée de dimanche et toute la nuit jusqu'au lendemain.

La cérémonie des obsèques s'est déroulée le lundi 21 novembre. Le cercueil reconvert de soie pourpre est traîné par de simples soldats sur un affût de canon, précédé d'officiers représentant toutes les armes et entouré des généraux de l'armée turque. Un général porte sur un coussin de velours l'unique décoration d'Ataturk : la médaille de l'indépendance. La sœur d'Ataturk suit le cortège avec les membres de la maison militaire et civile. Puis vient le président de la République, le président de la Grande Assemblée, les membres du gouvernement et le maréchal Fevzi Tchakmak.

Suivent les délégations étrangères, au nombre de 34, dans l'ordre alphabétique des pays représentés. Les délégations des Etats balkaniques étaient présidées: celle de Grèce par le président du Conseil M. Métaxas, celle de Roumanie par le général Théodoresco, ministre de la marine et de l'air, celle de Yougoslavie par le général Neditch, ministre de la guerre, escortés de détachements de soldats et de marins.

A midi et demi le cortège s'arrête devant le musée d'ethnographie. Le cercueil est porté et placé dans un socle de marbre blanc, élevé au centre de la grande salle pavée de dalles noires. C'est là que reposera Ataturk jusqu'à l'érection du mausolée définitif.

Le jour même, dans un message adressé au peuple, le président de la République se faisait l'interprète du deuil national et de la gratitude émue du peuple turc pour la participation des nations étrangères.

Bulletin politique.— La quatrième session de la cinquième législature a été ouverte le 1 novembre par le discours d'usage du président de la République, prononcé par M. Djélal Bayar, président du Conseil.

Après avoir exposé que le calme le plus parfait a régné dans tout le pays durant l'année écoulée, les actes de banditisme qui sévissaient depuis

longtemps dans la région de Tungéli ayant été entièrement réprimés, le discours présidentiel passe en revue les progrès réalisés dans les différentes branches de l'activité nationale, en insistant plus particulièrement sur l'application des divers plans d'industrialisation, sur le relèvement de l'agriculture et sur les grands travaux publics. Nos lecteurs trouveront dans les rubriques spéciales des Chroniques de cette livraison un résumé du discours présidentiel concernant les finances et l'instruction publique. En matière de politique étrangère le discours du président s'est fait encore une fois l'interprète de la politique pacifique appliquée sans défaillance par la République.

« Notre politique, profondément pacifique se propose au premier chef de rendre notre pays de plus en plus fort, de le mettre en état de faire face à toutes les éventualités, quelles qu'elles soient, et suit les événements du monde, dans toutes leurs phases, avec une vigilance toujours en éveil. Nous ne croyons pas que l'on puisse tenir pour absolument efficaces et sûrs, pour le maintien de la paix, les principes rigides mis en avant et considérés comme contradictoires, d'après lesquels la sécurité des nations ne peut s'établir que par des accords et ententes soit bilatéraux, soit généraux et multipartites. Nous croyons que chaque peuple a pour devoir de les appliquer, tous deux, d'après ses nécessités géographiques et politiques, de conformer aux réalités les soins qu'il déploie pour la paix. Cette vérité le gouvernement de la République l'a reconnue, l'a appliquée et a su y conformer ses relations, ses amitiés, ses alliances avec les peuples voisins comme avec les nations les plus éloignées; il a su grâce à elle asseoir sa politique sur des bases solides.

» La politique balkanique est l'expression la plus éloquente des intérêts particuliers et collectifs des peuples de cette région. Le soin que chacun d'eux apporte à augmenter sa force est une manifestation pratique de la conception dynamique de la paix.

» Je veux vous parler ici avec un plaisir particulier d'un événement qui a contribué fortement à accentuer encore le rapprochement des peuples balkaniques. Cet événement est également plein de promesses pour l'avenir. Il ne vous a pas échappé que je veux parler de l'accord signé à Salonique par l'honorable général Métaxas, premier ministre de Grèce et président en exercice du Conseil de l'Entente balkanique au nom des Etats de cette Entente et par le premier ministre de Bulgarie, l'honorable M. Kiosseivanov.

» Cet accord est lui-même aussi une manifestation heureuse des efforts continuels que nous consacrons à la paix et de la politique saine poursuivie par les puissances balkaniques.

» C'est dans le cadre du même esprit réaliste, animés par le même dynamisme et les mêmes buts élevés que les Etats signataires du pacte de Saad-Abad, écartant d'un élan vigoureux les mythes légués par le passé, ont su établir leurs relations sur des bases solides et fécondes.

» Avec les autres puissances les relations de la Turquie continuent à se développer dans une atmosphère amicale en suivant la voie que je vous avais indiquée, l'année dernière, d'une manière précise.

Dix jours plus tard survinrent les événements dont nous venons de rendre compte : L'Assemblée, réunie dans une atmosphère d'indicible dou-

leur, porta unanimement à la présidence de la République Ismet Inonu et M. Bayar était chargé de constituer un nouveau ministère. Quelques jours plus tard, le 16 novembre, le nouveau gouvernement se présentait devant la Grande Assemblée pour lui demander son vote de confiance. Les déclarations du président du Conseil furent brèves. Après avoir proclamé du haut de la tribune la ferveur avec laquelle le peuple turc conservera la mémoire de son chef disparu et la conviction que, sous la présidence d'Ismet Inonu, la Turquie continuera d'avancer dans la voie de la prospérité, M. Bayar s'est déclaré résolu à pousser l'exécution de la partie non encore réalisée du programme qui avait reçu l'an dernier l'approbation de l'Assemblée. «Notre nation, dit-il, veut travailler et se fortifier dans le calme expérimenté depuis quinze ans. En ces jours de deuil votre volonté de maintenir la stabilité du pays par la solidarité qui se manifeste dans l'ensemble de la nation est entière, franche et puissante... Dans notre politique étrangère il n'y a rien à changer. Nous restons attachés en toute fidélité à nos amitiés et à nos alliances. Nous les avancerons avec une ferme volonté».

A l'unanimité des 244 députés présents l'Assemblée accorda son vote de confiance au nouveau cabinet de M. Bayar. Aussitôt après, M. Chukru Saradjoglou, ministre des Affaires étrangères, recevant les représentants de la presse française, se référa aux déclarations que venait de faire le président du Conseil, en affirmant de nouveau que la politique extérieure, de la Turquie n'a pas varié depuis les premiers jours de la République et ne subira aucune modification du fait du changement du ministère. M. Saradjoglou a fait aussi des déclarations dans le même sens aux représentants de la presse d'autres pays, notamment de la presse soviétique et grecque.

Quelques jours plus tard le président de la République résuma dans les déclarations ci-après, faites aux correspondants de la presse étrangère la situation de la Turquie telle qu'elle se présente au lendemain de la disparition d'Ataturk :

«Vous avez assisté ces derniers jours au spectacle poignant de la douleur de tout un peuple devant le cercueil de son Chef éternel. Cette unanimité dans l'amour d'Ataturk est le symbole du régime instauré par le grand disparu. La caractéristique du kémalisme réside dans la continuité. Aussi bien dans la politique intérieure qu'extérieure la Turquie a réglé son attitude après mûre réflexion et en acquérant la conviction que cette attitude est la plus conforme aux intérêts du peuple. C'est pourquoi devant les représentants les plus qualifiés de la presse mondiale, je puis déclarer sans aucune hésitation que la politique extérieure de la Turquie continuera à être régie par le fidèle attachement à la cause de la paix, par l'esprit d'entente et de collaboration tel que les gouvernements successifs du régime kémaliste l'ont pratiqué jusqu'ici, par la loyauté et fidélité à ses amitiés et à ses alliances et par le souci constant de se maintenir à un niveau de force, grâce auquel les soins apportés au maintien de la paix se trouvent être entourés de la plus grande charce de succès.

»La Turquie, facteur d'ordre et de progrès, continuera à prodiguer ses efforts dans le sens des principes que je viens de vous énoncer et elle ne manquera pas de répondre «présent» chaque fois qu'un appel lui sera

fait dans le but de maintenir la paix dans le monde. Elle veillera pourtant à ce que son empressement dans ce sens se présente sous sa signification réelle d'attachement sincère à cette noble cause professée sans motif de faiblesse. Pour que vos relations des faits reflètent exactement l'image réelle de la Turquie, je vous prie tout particulièrement de dire à l'opinion publique des pays que vous représentez l'élan de reconnaissance que vous avez trouvé ici envers tous les peuples du monde qui ont si amicalement partagé notre grand deuil et d'être l'interprète auprès de tous et de chacun des remerciements émus du peuple turc, entouré dans sa lourde épreuve de tant de réconfortante amitié».

La succession d'Ataturk restait cependant vacante à la présidence du parti du peuple et l'on sait le rôle capital dévolu à cette organisation dans la vie politique du pays. Dès le 17 décembre M. Bayar en qualité de vice-président du parti, convoquait à Ankara ses représentants en un congrès extraordinaire pour le 26 décembre. L'ordre du jour du congrès comportait deux points : 1^o la révision des articles des statuts concernant l'élection du président général ; 2^o l'élection du comité directeur. En même temps, les congrès régionaux du parti se réunissaient simultanément dans cinquante chefs-lieux pour désigner leurs représentants au congrès d'Ankara. Par une faveur du hasard le congrès régional de Kastamonu a été inauguré par le président de la République M. Inonu qui, parti d'Ankara le 5 décembre pour son premier voyage présidentiel à l'intérieur du pays, se trouvait justement à Kastamonu à l'ouverture du congrès régional.

Réuni à la date fixée du 26 décembre le congrès extraordinaire du parti républicain du peuple a unanimement élu M. Ismet Inonu « chef suprême permanent du parti ». Aussitôt après le dépouillement du scrutin M. Inonu a pris la parole pour exprimer d'abord ses remerciements. « Le grand congrès, dit-il ensuite, est la plus vieille institution de notre lutte pour la délivrance, la première qui ait proclamé la volonté nationale à une époque où notre peuple se trouvait exposé à toutes sortes d'attaques sans merci venant de l'intérieur et de l'extérieur... C'est dans ce congrès et, ensuite dans la Grande Assemblée Nationale, qu'Ataturk a dirigé la lutte de libération, aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine politique. Aujourd'hui encore nous ne voyons pas beaucoup de pays qui aient l'état d'esprit et la force nécessaire pour diriger leur politique de paix ou de guerre au moyen d'une assemblée nationale ininterrompue... » Faisant ensuite allusion aux doléances et aux recommandations populaires recueillies par la voie des congrès régionaux, le président de la République a mis en lumière la tâche des dirigeants et des fonctionnaires, qui consiste précisément à s'efforcer de satisfaire même les désirs du peuple qui paraissent les plus difficiles à réaliser. Le parti a bien des missions à remplir, en premier lieu celle de compléter tout ce qui, au milieu des orages de l'histoire du passé, est resté arriéré. « Nous nous trouvons à un moment où les nations vivent dans une atmosphère de mésintelligence et d'insécurité. Notre plus cher désir est de voir les nations vivre fraternellement sur la surface de ce petit globe, comme les membres d'une même famille, en faisant preuve d'esprit de compréhens-

sion pour les malheurs des uns et des autres. Mais notre désir ne peut pas assurer à lui seul l'entente entre les peuples. Le fait même de rester à l'écart d'un orage éventuel pourrait ne pas être suffisamment assuré par notre ferme désir. Aussi sommes-nous obligés, au milieu d'éventualités de toute sorte, de suppléer au temps perdu et de faire progresser notre nation à une rapide cadence... Cet esprit, qui est celui du parti, est celui de la nation tout entière. Le monde entier a pu voir avec une admiration étonnée qu'après la disparition matérielle d'une puissante personnalité de tous les temps et de toutes les époques telle qu'Ataturk, aucun autre souffle ne s'est fait sentir dans aucun coin de ce cher pays, dans aucun foyer de cette grande nation, si ce n'est l'amour de la République. Cette épreuve subie après quinze ans d'existence a montré au monde entier que le régime est beaucoup plus solide et inébranlable qu'on ne le croyait. Nous pouvons nous enorgueillir de pouvoir faire, au milieu de notre grande douleur, cette heureuse constatation...

»La lutte que poursuit la Turquie depuis 200 ans pour sa modernisation et son relèvement a trouvé dans notre régime et dans nos principes son expression la plus simple et la plus pratique... Les six principes qui sont à la base de notre parti, maniés maladroitement et appliqués d'une manière fautive, pourraient paraître incomplets... Aucun remède ne saurait être efficace s'il n'est pas administré convenablement. Nous avons prouvé jusqu'ici que nous avons su confier nos principes à des mains dignes et que nous avons su les appliquer avec courage, mais aussi avec pondération et sagesse. Ce même courage et cette même prudence nous promettent pour l'avenir des résultats tout aussi positifs que par le passé».

A la fin de ce beau discours le président Ismet Inonu a donné l'assurance qu'il ne saurait être question «d'imiter une mesure quelconque par le seul fait que cette mesure pourrait être conforme à d'autres structures. Aucun citoyen ne peut être privé des bienfaits que lui assurent les lois... Dans ce pays, l'unique institution qui réunit tous les pouvoirs en elle-même c'est la Grande Assemblée Nationale...» En terminant M. Inonu a prié les membres du congrès de transmettre aux populations parmi lesquelles ils vivent «les sentiments amicaux et respectueux» de leur président,

YOUGOSLAVIE

La mort du prince Arsène.— Le prince Arsène Karageorgevitch, père du prince-régent Paul et frère du feu roi Pierre I, est mort à Paris le 19 octobre, à l'âge de 76 ans. L'inhumation a eu lieu le 23 octobre dans la crypte de l'église votive d'Oplenats, où reposent les membres de la dynastie.

La mort de Trumbitch.— Un des fondateurs de la Yougoslavie et son premier ministre des affaires étrangères, le Dr Ante Trumbitch, champion de la liberté croate, a succombé le 18 novembre à une longue maladie. Fils d'agriculteurs, il était né en 1864 dans un faubourg de Split. Il étudia le droit aux facultés de Zagreb et de Graz puis, s'étant consacré

à la politique, il fut élu député à la diète dalmate d'abord, au Reichsrat de Vienne ensuite. En 1905 il fut élu maire de Split. Toute sa carrière jusqu'à la veille de la grande guerre fut une lutte constante contre la domination austro-hongroise. Après l'attentat de Sérajevo il se rend dans les capitales des pays de l'Entente où il organise une vaste propagande en faveur de la libération des Yougoslaves. Le 20 juillet 1917 il appose sa signature avec celle de Pachitch au bas de la déclaration historique de Corfou qui jeta les fondements du futur Etat des Serbes, des Croates et des Slovènes. Ministre des affaires étrangères dans le premier gouvernement de la Yougoslavie libérée il signa le 12 novembre 1920 avec le gouvernement italien le traité de Rapallo. Collaborateur de Stépan Raditch, puis de Matchek, il fit bénéficier du poids de son immense autorité le parti des Croates.

La mort du grand patriote que fut Trumbitch a été unanimement déplorée dans toute la Yougoslavie.

Les élections du 11 décembre.— L'année politique yougoslave s'est achevée sur une victoire du président Stojadinovitch et du parti de l'Union Radicale.

Dès la fin de l'été, la perspective de nouvelles élections législatives, dont la date n'était cependant pas encore fixée, avait provoqué un regroupement de forces aussi bien dans les partis du bloc gouvernemental que dans ceux de l'opposition. A la date du 15 août M. Stojadinovitch avait procédé à un léger remaniement de son cabinet, en confiant le portefeuille de la guerre et de la marine au général Néditch, chef du grand état-major, le portefeuille du commerce et de l'industrie à M. Nic. Kabalin, ingénieur, député de Zagreb, et le portefeuille de l'éducation physique à M. Mirko Buitch, maire de Split. Ces trois nouveaux ministres succédaient, respectivement, au général Maritch, à M. Urbanitch et à M. Miletitch. Sept semaines plus tard, le 10 octobre, M. Stojadinovitch appelait au gouvernement M. Sv. Hodjera, chef du parti populaire, en qualité de ministre sans portefeuille, et M. A. Mastrovitch, député, à la tête du ministère de l'éducation physique. Par décret rendu le même jour la Chambre élue le 5 mai 1935 fut dissoute et les élections pour la nouvelle législature fixées au 11 décembre.

Les forces qui allaient s'affronter aux urnes électorales groupaient du côté du gouvernement: 1) l'Union radicale yougoslave présidée, comme on le sait, par M. Stojadinovitch qui l'avait constituée en 1936 par la fusion des populistes slovènes du Dr Korochetz, des Musulmans bosniaques de M. Spaho, des radicaux de l'ancien parti radical serbe et de quelques éléments de l'ancien parti démocrate indépendant; 2) le groupe agrarien de M. V. Djorgevitch et 3) le parti populaire de M. Hodjera. Du côté de l'opposition, les éléments les plus disparates durent s'allier pour être en mesure de présenter, conformément aux prescriptions de la loi électorale, des listes de candidats dans toutes les circonscriptions électorales. On vit ainsi se former des cartels électoraux comprenant des candidats appartenant à des tendances qu'on aurait pu croire inconciliables: 1) le «Bloc de l'accord national» formé par les cinq partis qui avaient signé, le 8 octobre 1937, l'accord qui a inauguré la collaboration de l'opposition serbe et

croate, et qui fut confirmé le 15 août dernier par un nouveau manifeste publié à l'occasion d'une visite de Matchek à Belgrade, c'est-à-dire d'une part, le parti paysan croate de M. Matchek et le parti démocrate de M. Pribitchevitch, unis dans la « coalition démocrate paysanne de Zagreb » et, d'autre part, l'opposition associée serbe comprenant les agrariens serbes de M. Jovanovitch, les radicaux dissidents de M. Stanoyevitch et les démocrates serbes de M. Davidovitch, ainsi que quelques groupes de Slovénes et de Bosniaques; 2) le parti national yougoslave, formé par la collaboration de M. Jivkovitch et de M. Jevtitch, anciens présidents du Conseil et ministres des affaires étrangères, tous deux défenseurs intransigeants de la thèse unitariste et, par conséquent, adversaires résolus de leurs alliés électoraux du bloc national; 3) le groupe socialiste de M. Topalovitch. Il faut encore mentionner la liste indépendante de M. Liotitch, chef du parti « Zbor », à tendances ultra-nationalistes et totalitaires. A l'exception de ce dernier, tous les autres partis de l'opposition ont désigné comme chef de liste M. Matchek.

La campagne électorale a été officiellement ouverte le 16 octobre par un grand discours-programme que M. Stojadinovitch a prononcé devant le comité central de l'Union radicale. « Il me semble, dit M. Stojadinovitch, qu'aucun président du Conseil dans notre royaume ne fut dans une situation plus facile que celle où je me trouve lorsque je m'adresse à tout le peuple yougoslave en lui demandant de voter pour la liste dont je suis le chef ». Ayant énuméré les succès remportés par son gouvernement dans tous les domaines—hausse des prix des produits agricoles, réduction de 50% des dettes des paysans, équilibre des budgets, accroissement du prestige international de la Yougoslavie et justification, par les événements, de la politique étrangère appliquée, apaisement des passions politiques et octroi de libertés inconnues sous le régime précédent—M. Stojadinovitch a rappelé que ce vaste programme a été appliqué en dépit de l'hostilité d'une Chambre et d'un Sénat, composés en grande partie d'adversaires du gouvernement. M. Stojadinovitch a particulièrement insisté sur la politique pacifique de son gouvernement. « Grâce à une politique obstinée de sauvegarde de notre foyer nous n'avons même pas éprouvé cette panique qui emplit l'Europe d'effroi à la veille de Munich... Ces heures angoissantes, notre pays les a traversées dans le calme, convaincu que la politique du gouvernement le mettait à l'abri du cataclysme... Lorsque l'ouragan emportait les Etats et modifiait les frontières nous avons réussi à sauvegarder la paix pour notre pays, à sauver la Yougoslavie ».

Dans un autre discours électoral prononcé à Ljubljana M. Stojadinovitch a insisté sur un autre aspect de son programme, qui consiste à octroyer l'autonomie la plus large aux provinces, afin d'enrayer « les conséquences nuisibles d'un centralisme excessif et d'un fédéralisme impossible ».

En général la campagne électorale s'est déroulée sans secousses. Mais de part et d'autre, on ne s'est pas fait faute d'accuser les adversaires d'exercer une forte pression sur les électeurs, d'autant plus que, aux termes de la loi électorale, le vote est public et enregistré. Le résultat du dépouillement des votes a été communiqué officiellement par le ministère

de l'intérieur: Liste de M. Stojadinovitch; 1.639.519 voix; liste de M. Mathek, 1.336.823. Une trentaine de mille voix allèrent à la liste de Zbor. A Belgrade on met en lumière que les listes de M. Stojadinovitch ont obtenu la majorité dans 234 arrondissements et celles de M. Mathek dans 120 et que, d'autre part, la majorité obtenue par M. Stojadinovitch dans les anciennes provinces du royaume prouve assez que l'opposition serbe était dans l'erreur quand elle prétendait que M. Stojadinovitch n'est pas investi de la confiance du peuple.

La répartition des sièges ne se fait pas en proportion des voix exprimées, car la loi électorale accorde à la liste obtenant 51 0/0 des voix les trois cinquièmes des sièges, plus une part proportionnelle sur les 2/5 restants. Les partis du gouvernement obtiennent donc 303 sièges et les partis de l'opposition 68.

Après les élections, conformément aux usages M. Stojadinovitch a soumis la démission de son cabinet à la Régence. Investi de nouveau de la mission de former le gouvernement, M. Stojadinovitch a reconstitué son ministère, le 28 décembre, avec les personnalités suivantes :

Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. le dr. Milan Stojadinovitch; Communications, M. le dr. Mehmed Spaho; Justice, M. Milan Simonovitch; Agriculture, M. Svetozor Stankovitch; Prévoyance sociale et Santé publique, M. Dragicha Cvetkovitch; Instruction publique, M. Bogoljub Kujundzitch; Forêts et Mines, M. Dobrivoje Stochovitch; Finances, M. Duchan Letitsa; Travaux publics, M. le dr. Miho Krek; Guerre et Marine, le général Milutin Lj. Néditch; Commerce et Industrie, M. l'ingénieur Nicolas Kabalin; Education physique, M. Ante Mastrovitch; Postes, Télégraphes et Téléphones, M. Panta Jovanovitch, président du Conseil municipal de Skoplje; Intérieur M. Milan Atchimovitch, préfet de Belgrade; Ministres sans portefeuille. MM. Vojislav Djordjevitch, dr. Djafer Kulenovitch, M. Franz Snol, directeur de la Caisse d'épargne rurale de Gornja Rodgana.

M. Stojadinovitch a tenu à préciser que le remaniement de son cabinet ne comporte aucune modification ni dans sa politique intérieure ni dans sa politique étrangère.

Les voyages du prince-régent.—Le prince-régent Paul et la princesse Olga se sont rendus le 21 novembre à Londres où ils ont été les hôtes des souverains britanniques. Ce voyage, de caractère strictement privé, a néanmoins fourni l'occasion d'amples échanges de vues entre le prince-régent et les dirigeants du Royaume-Uni. A l'issue de son séjour à Londres, le prince-régent s'est rendu, le 6 décembre, à Paris. Le 10 décembre, veille des élections, il était de retour à Belgrade.

Nous avons signalé dans notre chronique sur la politique roumaine que le prince-régent s'est aussi rendu en Roumanie les premiers jours de novembre.

D'autre part, le prince-régent a reçu au château de Brdo le roi Boris de Bulgarie et le roi Georges de Grèce, rentrant de voyage dans leurs capitales.

LES LIVRES

The Truth about the Peace Treaties, by David Lloyd George. 2 vols. London, Gollancz, 1938. Pp. 1471.—Lstg. 1.16 s.

Les Balkans ayant été l'occasion de la guerre, M. Lloyd George les fait figurer dans son compte-rendu de la paix. Dès 1916 le ministère britannique des affaires étrangères avait rédigé un memorandum dans lequel il proposait «de traiter la Bulgarie avec générosité», d'attribuer à la Roumanie «la Bukovine et la portion roumaine de la Transylvanie», de laisser absorber le Monténégro dans une grande Yougoslavie, et d'amener l'Italie à modérer ses prétentions sur la Dalmatie, qu'elle fondait sur le traité d'avril 1915. A la conférence interalliée de Londres, en 1918, personne ne suggéra la restitution de Constantinople aux Turcs. Wilson était d'accord et voulait que «la place des Turcs à Constantinople fût prise par quelque petite Puissance agissant comme mandataire de la Société des Nations». Balfour aurait voulu que les Etats-Unis acceptassent ce mandat ; mais Wilson refusa, quoique le col. House fût d'avis que «l'Amérique serait prête à se charger de mandats pour l'Arménie et Constantinople».

Parmi les nationalités les moins nombreuses, les Polonais étaient très populaires en France, où ils étaient considérées comme une forteresse opposée à l'Allemagne, et aux Etats-Unis, grâce au grand nombre de votes polonais et à la propagande menée par Paderewski.

Le memorandum britannique du 26 mars 1919 disait sagement : «Il est relativement facile d'accommoder une paix qui dure une trentaine d'années. Ce qui est difficile c'est d'en établir une qui ne fournisse pas d'aliéments à une nouvelle conflagration, lorsque ceux qui savent par expérience ce que c'est que la guerre auront passé». Par une erreur historique il est question dans le livre de «quatre partages de la Pologne».

Les derniers événements confèrent un intérêt particulier aux remarques de l'auteur concernant la Tchécoslovaquie, malgré son parti pris contre le Dr Bénès, dont la promesse «de faire de la République Tchécoslovaque une sorte de Suisse» ne pouvait pas être accomplie. Bénès reconnaissait que Teschen était polonais, mais il le réclamait parce que ses mines de charbon étaient nécessaires au développement de l'industrie tchèque. Aussi bien l'auteur que le général Smuts s'opposèrent à l'incorporation de populations allemandes et hongroises dans l'Etat tchécoslovaque, et Bauer, l'homme d'Etat autrichien, est sensé avoir dit en 1919 : «Comment ce nouvel Etat polyglotte pourrait-il s'écrouler sans mettre en feu encore une fois le continent tout entier ?» La réponse à cette question a été donnée à Munich, en septembre 1938. L'auteur émet l'opinion que «les troubles actuels auraient pu être évités si les dirigeants tchèques avaient tenu à temps leur promesse d'accorder une large autonomie locale aux diverses races».

Traitant des aspirations yougoslaves l'auteur jugeait le roi Alexandre «comme un chef capable, résolu et sagace» et Pashitch, «malgré l'expression de simplicité et de douceur répandue sur son visage», comme «un des hommes d'Etat les plus forts et les plus tenaces du sud-est européen».

Il a compris la force de l'argument de Zolger affirmant, sur l'évidence des livres d'église, que la langue parlée en Carinthie du sud n'était pas l'allemand mais bien le slovène. Celui qui écrit ces lignes a vu que dans les cimetières des églises de village aux environs de Velden les inscriptions funéraires et, même, celles du monument aux morts de la guerre, étaient presque toutes en slovène.

Le livre traite longuement de Fiume, que l'auteur qualifie à tort de «territoire autrefois vénitien». La question est résumée dans le memorandum de Clemenceau et de Balfour, où il est dit que «l'Italie désire maintenir le traité de Londres et en même temps obtenir Fiume. De toute évidence elle ne peut faire les deux à la fois».

La moitié du second volume est consacrée au «traité turc», car «le règlement de l'Empire ottoman présentait plus de difficultés que celui de tout autre pays ennemi». Balfour avançait que «les Turcs ne devraient gouverner que des Turcs»; Curzon défendait ardemment la politique «avec armes et bagages» de Gladstone, mais Millerand et Nitti s'opposaient à un remède si drastique. Il est remarquable que la première suggestion pour un échange des populations grecques et turques apparaît dans le memorandum du ministère britannique des affaires étrangères en date du 2 janvier 1919 et que c'est de la même source que provenait la proposition d'incorporer à la Grèce l'Anatolie du sud-ouest.

L'auteur affirme que «la Russie et la Roumanie n'ont pas été défaites par les armées allemande et autrichienne mais par les Dardanelles», aussi voulait-il placer les Détroits, tout comme l'Arménie, sous mandat des Etats-Unis. Mais le Sénat américain refusa, Mustapha Kémal parut en scène et créa la nouvelle Turquie. Au sujet de la Palestine Curzon se montrait pessimiste; dans le «lait et le miel» dont parle la Bible, il voyait du lait de chèvre et du jus de raisin. Mais le sionisme semble avoir eu des fins politiques: rallier à la cause des Alliés les Juifs de Russie et d'Amérique. Un memorandum du Foreign Office affirmait que «la guerre a prouvé que la Palestine est l'état-tampon stratégique de l'Egypte», mais Lord Cecil observait que «quiconque ira là-bas passera un mauvais quart d'heure». Le ministère britannique de la guerre insistait aussi particulièrement en 1919 sur «l'importance stratégique de l'île de Chypre au point de vue aérien». En 1939 le gouvernement britannique est en train d'en faire une base aérienne.

La conclusion de l'auteur est que «entre le retrait de l'Amérique et les perfidies de l'Europe, les traités de paix n'ont jamais pu être entièrement éprouvés». Ce criticisme est cependant infirmé par l'assertion constante de l'auteur qu'il a toujours eu raison.

La dernière partie du livre est œuvre de partisan; de fortes sympathies et antipathies s'y étalent et les condamnations d'adversaires y sont trop sommaires. Sa valeur consiste dans le grand nombre de documents contenus et dans la connaissance personnelle que l'auteur a eue de ceux qui ont fait la paix. Ce n'est point de l'histoire mais du matériel qui, judicieusement employé, peut servir à l'histoire.

The Congress of Berlin and after. A Diplomatic History of the Near East en Settlement 1878-1880, by W. N. Medlicott. London, Methuen 1938. Pp. 442.—15 s.

Cette étude circonstanciée «est surtout basée sur la correspondance diplomatique conservée dans les archives des ministères des affaires étrangères d'Autriche et de Grande Bretagne, de l'ambassade de Russie à Londres, et de plusieurs collections privées», mais elle traite notamment «des relations entre les grandes Puissances», seules les questions bulgare et bosniaque étant aussi considérées du point de vue des populations respectives. Les desiderata grecs et roumains n'y sont traités que sommairement, bien qu'il y soit fait mention de l'appui prêté à Berlin par Salisbury aux Grecs, qui lui ont consacré une rue de leur capitale. Quelques lignes touchent aussi à Arab Tabia, donné en 1880 à la Roumanie.

L'ironie délicate de Salisbury éclaire ce récit un peu prosaïque qui empêche le lecteur de voir la forêt à travers les arbres. Quand il observe que Beaconsfield «n'a jamais vu une carte d'Asie-Mineure» et que Shuvalov reconnaissait que «Gortchakov n'aurait su indiquer sur une carte, même approximativement, la position de Kars et de Batum», on est porté à faire un rapprochement avec des conférences plus récentes, comme par exemple celle de San Rémo, où le confident de Lloyd George demandait à celui qui écrit ces lignes où se trouvait Fiume, et avec la question posée par Briand de savoir où était le Banat. Waddington, qui est signalé comme «le seul plénipotentiaire ayant bénéficié de l'éducation d'une école anglaise publique», tout comme Neuville Chamberlain qui a été à Rugby, a fait preuve de clairvoyance en comprenant, comme Salisbury, que l'union des deux Bulgaries n'était qu'«une question de temps».

Salisbury avait aussi prévu l'annexion de la Bosnie par l'Autriche et il insistait devant Waddington sur «le caractère purement conditionnel» de la convention de Chypre. Il est intéressant de retrouver le propos qu'il tenait à son collègue français à Berlin: «Vous serez obligés de prendre Tunis, vous ne pouvez pas laisser Carthage entre les mains de barbares.»

A l'opposé de la politique antisémite actuelle de l'Allemagne, on voit Bismarck refusant de reconnaître «l'indépendance de la Roumanie jusqu'à ce que le gouvernement roumain règle la question des Juifs et celle des chemins de fer», et entretenant «des rapports politiques et personnels de plus en plus intimes avec les grands banquiers juifs Hansmann et Bleichröder, tous deux intéressés dans cette affaire de chemins de fer.

La presse italienne réclamait déjà «des compensations au Trentin, à Tripoli ou en Albanie» pour «l'annexion camouflée» de la Bosnie, suivant le mot de Salisbury. Le livre montre que «le sultan luttait avec beaucoup plus de ténacité pour maintenir son autorité en Bosnie qu'en Bulgarie»; il était prêt à sacrifier la Roumélie orientale pour la Bosnie, «ce lion qui garde les portes de Stamboul»; il redoutait une avancée des Autrichiens sur Salonique à travers le sandjak de Novi-Pazar, suivant la suggestion faite par Shuvalov lui-même, à titre de compensation pour

l'influence russe sur la partie orientale de la péninsule balkanique. Mais l'Autriche se heurta à une opposition inattendue en Bosnie, notamment à Maglaj, malgré les dires d'Andrassy affirmant «qu'une seule compagnie, musique en tête, suffirait à compléter l'occupation.»

En Bulgarie aussi il y eut de bonne heure «des signes d'opposition à l'administration russe», si bien que la Russie pouvait se rappeler avec raison la maxime cynique : «les races émancipées ne sont pas reconnaissantes mais exigeantes». Les tribus albanaises elles-mêmes, «en résistant à la délimitation des frontières imposée par l'Europe, montrèrent les premières manifestations d'une conscience nationale nouveau-née. «La carence du congrès dans le règlement de la question d'Orient était due, comme on le voit dans ce livre et comme le prouvent les soixante dernières années, à la conviction des Puissances que «les Etats balkaniques auraient continué d'être insignifiants et primitifs, proie sans défense devant leurs puissants voisins, comme par le passé.» Les hommes d'Etat britanniques n'ont pas su prévoir que l'indépendance des Etats balkaniques opposerait la plus forte barrière contre les Russes. Mais, «à partir de 1878, les peuples balkaniques ont réellement assumé la responsabilité de leurs destinées»; aujourd'hui, avec la disparition de l'Autriche-Hongrie et l'effondrement de l'Empire russe, la doctrine «la péninsule balkanique aux peuples balkaniques» a prévalu, et les peuples des Balkans administrent leurs affaires sans interventions étrangères, par conséquent mieux. En effet, la péninsule balkanique est maintenant plus tranquille que presque toute l'Europe.

Cette étude, pour laquelle l'auteur a utilisé des articles antérieurement écrits, s'arrête malheureusement avec l'avènement de Gladstone au pouvoir, en 1880, de sorte qu'il n'y est point question des arrangements intervenus en faveur du Monténégro à Antivari et de la Grèce en Thessalie et Arta. D'autre part, on y apprend avec une surprise amusée que Gladstone a été proposé comme prince de Bulgarie et le général Grant comme gouverneur général de la Roumélie orientale ! Il semble difficile de comprendre comment l'auteur a pu trouver «des différences étonnamment petites entre les deux partis anglais et, même, entre Beaconsfield et Gladstone, quant à la plupart des vues de la politique britannique». Le premier était impérialiste, le second humanitariste ; aux yeux de l'un, les «atrocités bulgares» n'étaient que «bavardages de café», l'autre les considérait comme un crime de lèse-humanité. Aucune nation balkanique n'a élevé de monument en mémoire du premier, tandis que le second est également commémoré à Athènes comme à Sofia et que les services rendus à la Grèce par Salisbury dans la question d'Orient, bien que moins constants que ceux de Waddington, ont mérité, suivant le mot du feu professeur Andréades, «la reconnaissance du peuple grec».

L'auteur du livre eu a commencé une continuation par une étude sur «Les Puissances et l'unification des deux Bulgaries», écrite pour l'*English Historical Review* de janvier 1939.

WILLIAM MILLER

Guns or Butter, by R. H. Bruce Lockhart. Putman, London, October 1938. Pp, 382.

L'auteur a séjourné ving-et-nne années en Europe centrale et orientale, de 1905 à 1929, soit dans la finance soit dans le service diplomatique et consulaire britannique, de sorte qu'il était excellemment préparé à composer cet ouvrage, après deux nouveaux voyages entrepris en 1937-38 en Yougoslavie, en Bulgarie et en Roumanie. La moitié du volume est un compte-rendu de l'état présent de ces trois pays et le titre en est emprunté à la remarque du maréchal Goering: «Les canons nous rendront forts, le beurre seul nous fera engraisser».

L'auteur, à son retour, a fait de son voyage «un long rapport au Foreign Office» et l'on est satisfait d'apprendre qu'il a été très impressionné par «les progrès matériels immenses réalisés pendant les huit années de son absence.» Partout il a vu «de nouvelles écoles, de nouvelles routes, de nouveaux hôpitaux; partout il a senti que «livrés à eux-mêmes, ces pays pourraient résoudre tous seuls toutes leurs difficultés». Comme il l'a dit au prince Paul de Yougoslavie «si seulement les Grandes Puissances voulaient laisser les Petits Etats à eux-mêmes, ceux-ci auraient aussi résolu le problème de leurs bonnes relations avec leurs voisins.» Tandis qu'en 1914 «les Grandes Puissances redoutaient une explosion dans les Balkans, aujourd'hui ce sont les Balkans qui craignent un éclat entre les grandes Puissances.»

L'auteur commence par la Yougoslavie et trouve que «ces dernières quinze années ont transformé Belgrade», dont le parc de Kalemegdan avec sa vue splendide «fait la gloire». Il note l'apaisement de la «controverse serbo-croate» à Zagreb, où il signale «l'existence de trois associations distinctes pour le développement des relations culturelles avec la Grande Bretagne», dont il est lui-même l'apôtre. Il décrit la popularité dont jouit la marine britannique dans les ports yougoslaves et il croit que c'est là de la bonne propagande. Il apprécie l'amabilité témoignée par les Yougoslaves à l'égard des réfugiés russes, il trace des portraits caractéristiques du roi Pierre et de son frère Tomislav, et il fait allusion à la perfection des connaissances linguistiques de ce nouveau Mezzofanti qu'est le Dr Prince, ci-devant ministre des Etats-Unis à Belgrade, auteur de grammaires serbe et slovène et que celui qui écrit ces lignes a entendu s'exprimer couramment en neuf langues. Il comptait parmi ses amis des hommes aussi éminents que Mestrovitch et Banac, le magnat des armateurs. L'habileté financière de M. Stojadinovitch et sa nouvelle politique étrangère «de bon voisinage» y sont notées. Matchek et Korochetz, les leaders croate et slovène figurent aussi dans ces pages. Depuis qu'elles ont été écrites Trumbitch, co-signataire de l'historique déclaration de Corfou, est décédé.

En Bulgarie, l'auteur a eu l'occasion de voir la chambre mortuaire de Bourchier, le fameux correspondant du *Times* qui servit d'intermédiaire entre Athènes et Sofia dans la constitution de l'alliance balkanique de 1912. Le récit de deux longues audiences auprès du roi Boris contient entre autres cette remarque du souverain bulgare: «après la guerre chaque paysan était en Bulgarie un politicien. Maintenant ils s'occupent de connaître le prix des pruneaux, des grains et du tabac». Le roi parla

de son désir «d'instituer la démocratie par étapes graduées» et de «l'amélioration des relations de la Bulgarie avec ses voisins». Il exprima l'espoir «d'étendre aux autres Etats balkaniques le pacte qui unit la Bulgarie à la Yougoslavie». Sa rencontre avec feu le roi Alexandre de Yougoslavie à Belgrade, en 1933, est racontée en termes dramatiques.

Après avoir déploré la carence de la propagande britannique en Bulgarie, où les concurrents du commerce anglais ne restent pas inactifs, et la mauvaise volonté que met l'Angleterre à se procurer des tabacs bulgares, si bien que l'Allemagne a fini par dominer le commerce bulgare et roumain, l'auteur traverse le Danube—toujours dépourvu de pont entre ses deux rives—et pénètre en Roumanie. Il résume la politique étrangère roumaine en deux phrases: «A moins d'y être contrainte la Roumanie ne combattrait pour aucune idéologie. Elle ne veut voir ni les Russes ni les Allemands marcher sur son territoire». A la suite d'une entrevue avec le roi Carol l'auteur recueille l'impression d'un homme «extrêmement intelligent et sagace» qui sait ce qu'il veut: «faire la prospérité de la Roumanie et conserver son trône». Son désir de visiter l'Angleterre a été rempli depuis que le livre a paru. L'entrevue avec la reine Marie n'a plus qu'un intérêt historique.

Le livre qui contient une carte où figurent les villes mentionnées, est brillamment écrit. Deux erreurs à signaler: Sir Arthur Evans a été arrêté à Dubrovnik, d'après ce que lui-même en a dit à celui qui écrit ces lignes et qui a visité sa prison, non pas «pour avoir interviewé les leaders de l'insurrection bosniaque», laquelle avait eu lieu six années auparavant, mais pour avoir appuyé dans le «Manchester Guardian» dont il était le correspondant, l'insurrection de Krivojé en 1881. La reine Carmen Sylva est mentionnée comme la «belle-mère» de la reine Marie (p. 210).

WILLIAM MILLER

British Documents on the Origins of the War 1898-1914. Edited by G. P. Gooch and Harold Temperley. Vol. X. part II. *The last years of peace.* London H. M. Stationery Office, 1938, Pp. LX+921.—Lstg. 1.

Avec cette publication les deux éditeurs «achèvent leur tâche de quatorze années». Bien que cette seconde partie du volume X aie «pour principal objet les efforts déployés par sir Edward Grey, en vue de régler tous les différends en suspens avec l'Allemagne» et qu'elle consiste, dans une très grande mesure, en discussions concernant le chemin de fer de Bagdad et les colonies portugaises, les Balkans y occupent néanmoins une certaine place—moins considérable il est vrai que dans la première partie (IX, 100)—notamment dans le chapitre sur les «accords méditerranéens», que les éditeurs tiennent pour «la plus importante contribution de ce volume à la science».

C'est ainsi que l'attaché naval britannique à Rome écrivait, dans un mémoire daté du mois de décembre 1913, que «les côtes de la Grèce seraient une base, idéale pour les destroyers et les sous-marins grecs, assistés si possible d'une flotille britannique ayant sa base, en temps de paix, à Alexandrie. Une combinaison de ce genre à l'entrée de l'Adriatique serait une menace que ni l'Italie ni l'Autriche ne pou-

raient ignorer». Un mémoire de Sir Eyre Crowe rappelle que, pendant la crise bosniaque de 1909, l'Autriche ne renonça à son dessein de s'emparer de Salonique que parce qu'elle avait la conviction «que la flotte britannique était prête à intervenir». Il ajoutait que «la disparition de la flotte britannique de la Méditerranée aurait encouragé et renforcé tous les facteurs de désordre et de guerre». Cette observation conserve toujours une valeur pratique, car l'abandon de la Méditerranée a été récemment soutenu par un certain nombre d'experts, pour la raison que l'aviation rendrait la route des Indes et de l'Australie difficilement praticable en temps de guerre.

A signaler aussi quelques remarques amusantes de l'ex-Kaiser qui ne voulait pas intervenir en l'Albanie. En 1914 Jagow disait du prince de Wied: «pourquoi diable est-il allé là-bas?». Presque à la même époque le tzar disait à l'ambassadeur britannique que «la seule question qui lui causait de l'inquiétude était la question albanaise. Il était très fâché que les Grecs eussent été traités plutôt durement, aussi bien en ce qui concerne la situation actuelle en Epire que dans la question des Iles». Jagow dit à Sir R. Rodd, sur le Monténégro: «le souverain actuel (le roi Nicolas) doit être maintenu; car il ne serait pas désirable que le Monténégro fût absorbé par la Serbie, mais les fils du roi sont dépourvus de capacité et de caractère et il est douteux que le Monténégro puisse conserver une existence indépendante quand le roi sera mort». Cette prophétie a été avérée.

Deux mois avant la grande guerre, Sazonov fit savoir aux Etats balkaniques que leur «*rapprochement mutuel* est nécessaire dans l'intérêt de leur développement pacifique et de la défense de leur indépendance, sur la base du mot d'ordre connu et chéri de tous: «*les Balkans aux peuples balkaniques*». L'ex-Kaiser aurait dit à l'ambassadeur britannique que le roi Ferdinand de Bulgarie «doit être rappelé et gardé à l'ordre». Jagow a prévu l'effondrement de l'Autriche-Hongrie parce que «les populations des provinces serbes étaient tournées vers la Serbie, et les Roumains de Hongrie vers la Roumanie, tandis que les Slovaques et les Croates luttèrent pour se faire reconnaître comme nationalités distinctes».

WILLIAM MILLER

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ALBANIE

Le mouvement coopératif.— Le ministère de l'économie nationale a pris l'initiative d'encourager la constitution de coopératives agricoles dans différentes régions du pays. Le mouvement est encore à ses débuts. On signale néanmoins l'activité des cinq coopératives suivantes: 1) Coopérative agricole de Kortcha, ayant pour but l'accumulation et la vente des produits agricoles en général; 2) Coopérative «Oleum» de Vlora, pour l'amélioration de la culture de l'olive et l'industrie oléicole; 3) Coopérative agricole de Tirana, qui procure à ses membres des outils et des machines agricoles, des plants d'arbres et des grains; 4) Coopérative d'Elbassan, pour l'industrie de l'olive; 5) Coopérative de Kavaja, pour l'amélioration de l'agriculture de la région.

BULGARIE

Les relations économiques avec la France.— Le 6 décembre a été signé à Sofia un nouvel accord de paiements avec la France. Les négociations ont été menées, du côté français, par la mission économique présidée par M. Alphand et chargée de pourparlers analogues en Roumanie et en Yougoslavie.

A cette occasion M. Alphand a déclaré à la presse que le gouvernement français se propose de développer sous toutes ses formes la collaboration économique entre la France et la Bulgarie. «Je ne me dissimule pas, dit-il, les difficultés du problème qui nous est posé du fait que nos deux pays ont, l'un et l'autre, une production agricole, et que la France vit sous le régime de la liberté monétaire, alors que la Bulgarie dirige le cours de sa devise. Mais, de part et d'autre, nous sommes animés par la volonté de vaincre les obstacles que crée cette situation.

»Déjà, le gouvernement français a pris l'initiative de favoriser, par tous les moyens légaux dont il dispose, l'octroi à la Bulgarie d'un important crédit commercial, s'élevant à 375 millions de francs, qui sera affecté à l'achat des produits nécessaires à l'équipement de votre pays. La collaboration du capital privé français en Bulgarie est déjà considérable. Elle se développera encore à l'avenir.

»Je suis heureux de constater que nos conversations se déroulent dans un esprit de cordialité et de compréhension. Je souhaite que leurs résultats contribuent à resserrer encore les liens politiques et culturels qui unissent la France et la Bulgarie».

Voici à cette occasion un tableau des échanges franco-bulgares de-

puis 1933. On y voit qu'ils ont été considérablement réduits dans l'espace des quinze dernières années :

	<i>Importations françaises en Bulgarie</i>		<i>Exportations bulgares en France</i>	
	Valeur en milliers de léva	% du total des impor- tations	Valeur en milliers de léva	% du total des expor- tations
1923	495.290	9.7	513.919	14.5
1924	418.678	7.5	631.793	12.9
1925	492.508	6.8	311.152	5.5
1926	481.467	7.7	320.530	5.7
1927	447.041	7.3	382.705	5.8
1928	540.223	7.7	349.398	5.6
1929	680.334	8.2	328.998	5.1
1930	424.914	9.3	320.746	5.2
1931	328.235	7.0	233.800	3.9
1932	226.998	6.5	89.554	2.7
1933	96.320	4.0	92.801	3.3
1934	85.614	3.8	52.814	2.1
1935	42.639	1.4	59.991	1.8
1936	38.988	1.2	80.260	2.0
1937	164.453	3.3	80.909	1.6

(Tableau publié par M. L.K. Christov dans *La Parole Bulgare*)

Les relations économiques avec l'Allemagne.— Venant d'Ankara M. Walter Funk, ministre de l'Economie du Reich, s'est arrêté à Sofia les journées du 13 et du 14 octobre. « Le but de ma visite, a déclaré le ministre allemand, est de renforcer nos liens économiques si heureusement établis et je suis convaincu que rien ne peut mieux aider à cette tâche que les entretiens directs. » M. Nikiphorov, ministre bulgare du commerce, de l'industrie et du travail, a exprimé de son côté sa joie « de constater qu'une grande partie de la production agricole de la Bulgarie trouve son placement en Allemagne. »

Notons que l'Allemagne occupe déjà la première place dans le commerce extérieur bulgare. En 1937 ses exportations à destination de la Bulgarie se sont élevées à 2.700 millions de lévas, soit à 55 % du total des importations bulgares et les exportations bulgares à destination de l'Allemagne ont atteint 2.160 millions de lévas, soit 43 % du total des exportations bulgares.

L'accord avec les porteurs de titres bulgares.— M. Bojilov, ministre des Finances, est rentré à Sofia le 2 décembre, venant de Londres où il avait conduit les nouvelles négociations avec les porteurs de titres bulgares.

Interrogé par les journalistes M. Bojilov a fait les déclarations suivantes sur la portée de l'accord conclu :

« L'accord conclu pour deux ans, avec les porteurs de titres de nos

emprunts extérieurs, qui expire le 31 décembre courant, stipulait un service de transfert d'intérêt à raison de 32,50 %.

» A Londres, nous avons eu des pourparlers avec les représentants des porteurs étrangers d'obligations de nos emprunts extérieurs d'avant et d'après-guerre, d'un montant nominal de 13 milliards de léva. L'Angleterre, les Etats Unis, la France, la Hollande, la Suisse et la Belgique y étaient représentés. Ces pourparlers, qui ont duré presque une semaine, ont été les plus difficiles qui aient été jusqu'à présent. Malgré la sympathie dont faisaient preuve tous les représentants étrangers à l'égard de la Bulgarie, les pourparlers ont, à trois reprises, fait craindre un échec.

» Les principales difficultés venaient du fait que les autres pays avaient signé des accords sur une base de paiements beaucoup plus élevée, notamment: La Hongrie—60 %, la Roumanie—68 %, la Yougoslavie—70 %, tandis qu'à la Grèce les délégués des porteurs demandaient un minimum de 50 %.

» Malgré cela, nous avons réussi à conclure un nouvel accord pour un an sur la base de 36,50 % les premiers six mois et 40 % pour le second semestre de 1939; c'est-à-dire, un paiement moyen de 38,25 % pour l'année 1939.

Par cet accord, il est fait à la Bulgarie, pour l'année 1939, une remise budgétaire et effective de 241.000.000 de léva. L'augmentation que nous accordons pour l'année 1939 aux termes de cet accord, ne dépasse pas la somme annuelle de 22 millions de léva. Si, d'autre part, on prend en considération que, d'un côté, un tiers environ de ces paiements sera effectué en livres anglaises, ces dernières ayant, au cours de l'année courante, baissé d'environ 8 %, et, en second lieu, la réduction de ses engagements que l'Etat a réalisée par les rachats de titres faits à l'étranger, la Bulgarie n'aura dans aucun cas à payer une somme supérieure à celle qu'elle versait jusqu'à présent. Pour 1939, nous n'aurons à payer que les intérêts dans les susdites proportions, tandis que le service des amortissements reste suspendu comme par le passé. Jusqu'à présent, nous avons payé en tout 183 millions de léva par an à titre d'intérêts.

» Je dois ajouter encore — a poursuivi M. Bojilov — que le taux de 38,25 %, fixé pour 1939 se trouvera réduit, par l'application de la convention de 1926 sur la valorisation des titres, aux taux suivants; sur l'emprunt de 1909 — 15,30 %; sur l'emprunt 1892 — 16 %; sur les emprunts de 1902, 1904 et 1907 — 21,40; sur les emprunts de 1926 et 1928, le taux est réduit à 23 % du taux d'intérêt original, sauf pour la tranche française.

Dans ces conditions, le taux d'intérêt réel que nous aurons à payer en 1939 s'exprime ainsi :

- Sur l'emprunt 1892 — 0,96 %, au lieu de 6 %, taux contractuel;
- Sur l'emprunt 1902 et 1904 — 1,07 %, au lieu de 5 %, taux contractuel;
- Sur l'emprunt 1907 — 0,96 %, au lieu de 4,5 %, taux contractuel;
- Sur l'emprunt 1909 — 0,69, au lieu de 4,5 %, taux contractuel;
- Sur l'emprunt 1926 — 1,61 %, au lieu de 7 %, taux contractuel, et
- Sur l'emprunt 1928 — 1,72 %, au lieu de 7,5 %, taux contractuel.

GRÈCE

L'Etat et la Banque Nationale.— Par une série de conventions conclues entre le gouvernement et la Banque Nationale, un certain nombre de questions depuis longtemps controversées viennent d'être définitivement réglées.

La première de ces conventions fixe à 187 millions de drachmes la dette de la Banque Nationale à l'Etat du fait de la conversion en drachmes des dépôts en or, et à 35 millions le montant des indemnités dues aux établissements de crédit lésés par cette mesure.

En vertu de la deuxième convention toutes les dettes de l'Etat à la Banque sont capitalisées en un emprunt amortissable en 80 versements semestriels à partir du 30 septembre 1943. Ces dettes proviennent notamment: 1) Des avances faites par la Banque Nationale de Grèce à l'Etat en 1930—31 pour l'exécution de travaux productifs et s'élevant à 900.000 livres sterling; 2) Des prêts octroyés par la Banque Nationale de Grèce à des tiers sous la garantie de l'Etat, et 3) de divers comptes se rapportant à l'administration des propriétés provenant de l'échange des populations et de versements au comptant de 20 % à des ayants-droits réfugiés échangeables.

Une troisième convention règle la question des emprunts accordés sous la garantie de l'Etat à des réfugiés ressortissants hellènes. L'Etat se substitue à la Banque pour le recouvrement de ces emprunts, dont la plupart semblent avoir été octroyés par favoritisme politique.

La fusion de deux Banques.—La Banque Ionienne, un des plus anciens établissements de crédit grecs, vient d'acquiescer la majorité des actions de la Banque Populaire fondée par les frères Loverdo. Les deux Banques sont désormais placées sous une même administration.

Les nouveaux logements de réfugiés.—Un crédit de 117 millions de drachmes a été affecté à la construction de 2643 nouvelles habitations destinées à remplacer les baraquements en bois où logeaient encore un grand nombre de réfugiés échangés.

L'exposition d'hygiène.—Le 26 octobre a été inaugurée au palais du Zappeion d'Athènes la première exposition d'hygiène, officiellement organisée par les pouvoirs publics. Divisée en 52 sections qui occupent plus de la moitié du vaste édifice, cette exposition originale présente sous un aspect attrayant le résultat des efforts accomplis en Grèce dans le domaine de l'hygiène publique et constitue, en même temps, un moyen de vulgarisation des principes qui devraient être suivis pour élever le niveau de la santé du peuple.

Les traités de commerce.—Protocole additionnel à l'accord de compensation gréco-turc; signé à Athènes le 15 décembre 1938.

ROUMANIE

Les relations économiques avec la Grande Bretagne.—Le voyage royal à Londres qui, sans doute, aura marqué le point de départ d'une collaboration plus étroite entre la Grande Bretagne et la Roumanie, appelle l'attention sur l'état présent des relations économiques et financières des deux pays.

Ces relations étaient assez développées avant la guerre. Les exportations britanniques en Roumanie oscillaient entre 12 et 22^o/_o du total des importations roumaines et les capitaux britanniques étaient largement représentés dans les sociétés roumaines de navigation danubienne, d'exploitation pétrolière, d'assurance etc. D'autre part, l'Angleterre absorbait une très large part des exportations roumaines, le quart, parfois même la moitié du total. Interrompues par la guerre, les échanges roumano-britanniques ne reprirent que péniblement, et ce fut seulement à partir de la fin de l'année 1933 qu'on signale une augmentation des pourcentages réciproques. A partir de 1937, à la suite de l'expansion économique allemande, les chiffres fléchissent de nouveau. Le solde de la balance continue néanmoins d'être actif en faveur de la Roumanie. Les capitaux britanniques actuellement investis dans l'industrie roumaine s'élèveraient à 5 milliards de lei : 3.500 millions dans l'industrie pétrolière, 500 dans l'industrie textile, 500 dans l'industrie métallurgique etc.

Les déclarations faites par le roi Carol à M. Price et que nous reproduisons dans notre chronique politique forment les perspectives qui s'ouvrent désormais aux échanges économiques et financiers des deux pays.

Les relations économiques avec l'Italie.— Avec l'Italie aussi les relations économiques de la Roumanie devront faire l'objet d'un nouvel ajustement. Les exportations roumaines à destination d'Italie, qui, en 1935, atteignaient 15,60^o/_o du total des exportations, ont baissé de moitié environ en 1936—année des sanctions—sans marquer depuis lors une hausse sensible. En revanche, les importations italiennes à destination de Roumanie ont retrouvé en 1937 le niveau antérieur aux sanctions. Les deux pays sont également animés du désir d'accroître le chiffre de leurs échanges et c'est à cette fin que le gouvernement italien a chargé, dans le courant du mois de septembre, une mission spéciale, présidée par M. Riccardi, d'examiner sur place les moyens les plus appropriés au développement des échanges roumano-italiens. Quelques semaines plus tard une délégation italienne présidée par le sénateur M. Giannini, est arrivée à Bucarest pour négocier avec le gouvernement roumain la conclusion de nouveaux accords économiques entre les deux pays, qui furent signés le 3 décembre.

Les relations économiques avec la France.— A la veille de signer un nouvel accord économique franco-roumain, M. Hervé Alphand, chef de la mission spéciale française envoyée à cet effet à Bucarest, a fait au journal «Le Moment» les déclarations ci-après :

«La tâche qui nous incombe est particulièrement urgente. Si jadis un accord commercial pouvait régler les relations économiques de deux

pays pendant plusieurs années, l'évolution rapide des circonstances nécessite à l'heure actuelle un travail continu d'adaptation des accords aux situations nouvelles.

»Il nous faut donc faire preuve de la plus grande diligence et cependant notre besogne est particulièrement délicate. Il s'agit en effet avant tout du problème complexe des rapports économiques et financiers de deux pays dont l'un a établi le contrôle des changes tandis que l'autre maintient la libre négociabilité de sa devise.

»Si cette tâche est ardue, elle n'en est pas moins indispensable ; les dernières statistiques publiées à cet égard ont montré, en effet, un ralentissement des échanges franco-roumains qui risquerait d'aboutir, si l'on n'intervenait pas, à une paralysie complète dont l'économie de nos deux pays ne manquerait pas de ressentir le contre-coup.

»Il est nécessaire de porter immédiatement remède à cette situation et le gouvernement français sait qu'il trouvera, comme toujours, auprès du gouvernement roumain la plus large compréhension.

»Je m'en suis rendu compte dès ce matin d'ailleurs, lorsque M. Mitza Costantinesco, ministre de l'Economie nationale, dont les milieux compétents de mon pays apprécient l'œuvre remarquable de redressement économique, m'a fait l'honneur de me recevoir. Je lui ai exprimé ma satisfaction de l'ambiance favorable dans laquelle nos conversations allaient se dérouler et je ne puis ici que dire ma gratitude au gouvernement roumain pour le choix des personnalités éminentes, en particulier MM. Jordan et Caranfil, qui ont été appelées à faire partie de la délégation roumaine.

»Il est superflu d'ajouter que la délégation française est animée de la même bonne volonté et du même désir d'entente.

»Par l'élaboration d'un nouveau régime plus favorable à nos échanges réciproques, nous avons le ferme espoir de travailler à renforcer encore par nos efforts les liens traditionnels si puissants qui existent dans tous les domaines entre la France et la Roumanie et, si nous n'entendons en aucun cas entraver le libre jeu de la concurrence internationale, nous sommes persuadés que, comme le disait encore avant-hier dans son discours au Lord Maire de Londres Sa Majesté le Roi Carol II, «l'interpénétration économique constitue une base solide d'amitié et de collaboration», et qu'il n'y a pas «de plus sûrs messagers de paix entre les peuples que les commerçants».

Les relations économiques avec l'Allemagne.— On sait la place prépondérante que tend à occuper le Reich dans le commerce des pays du sud-est européen. Le pourcentage de l'Allemagne sur le total des exportations roumaines, qui était de 10.5% en 1932, a constamment augmenté pour atteindre 24.2% en 1938 (1-er semestre); et la participation allemande au total des importations roumaines s'est élevée, de 18.6% en 1933, à 33.2% en 1938 (1-er semestre). D'autre part, l'annexion de l'Autriche et des territoires des Sudètes a rendu nécessaire la reconsidération du régime des échanges et des paiements germano-roumains, d'autant plus que la convention économique entre les deux pays est venue à expiration

le premier septembre. Des négociations ont donc été ouvertes avec une mission économique allemande venue à cet effet à Bucarest.

Le nouveau Code de commerce.— Le 10 novembre M. Victor Iamandi, ministre de la Justice, a annoncé que le décret de promulgation du nouveau Code de Commerce venait d'être signé. Ce Code, qui portera le nom de «Code Commercial Carol II» a été élaboré par le conseil législatif, avec la collaboration d'un certain nombre de personnalités du monde juridique et commercial. Il tient compte des changements profonds intervenus dans ce domaine au cours de ces dernières vingt années et il unifie la législation commerciale dans tout le territoire du royaume.

Le nouveau Code entrera en vigueur à partir du 1er mai 1939.

Le gouverneur de la Banque de Bulgarie à Bucarest.— M. Dobro Bodjilov, gouverneur de la Banque Nationale de Bulgarie, est arrivé à Bucarest le 3 novembre pour examiner avec M. Mititza Constantinesco, gouverneur de la Banque Nationale de Roumanie et ministre de l'Economie, les possibilités de développement qui s'offrent aux échanges commerciaux roumano-bulgares. Les journaux de Bucarest signalent à cette occasion que les exportations roumaines à destination de la Bulgarie ont passé, de 102 millions de léi en 1936, à 231 en 1937, les exportations bulgares étant restées presque stationnaires autour de 10 millions de léi.

Les traités de commerce.— Accord de paiements avec la Hollande ; signé à Bucarest la 10 octobre 1938.

TURQUIE

Les finances publiques.— Nous avons reproduit dans nos chroniques politiques les passages d'intérêt général du discours prononcé, au nom du président de la République, à l'ouverture de la Grande Assemblée Nationale, le 1er novembre. Voici quelques passages de ce même discours concernant la politique financière de la République :

«Notre département des finances poursuit et applique avec un succès et une fidélité entiers les principes de budget équilibré, de paiement régulier, de perfectionnement du système fiscal au profit des contribuables, d'allègement des impôts et du maintien de la stabilité de la monnaie nationale.

»Le principe poursuivi depuis toujours dans la voie d'allègement des charges fiscales du peuple et notamment du cultivateur fut appliqué également au cours de cette année dans la mesure du possible.

»Des dégrèvements ont été effectués dans l'impôt sur les revenus, l'impôt d'équilibre, la taxe de consommation des lainages et des cotonnades et l'impôt sur le bétail. D'autre part, les paragraphes de l'impôt sur le bétail afférents aux chevaux et aux mulets ainsi que la taxe de consommation des produits médicaux et pharmaceutiques ont été entièrement annulés.

»Malgré ces dégrèvements importants effectués dans certains impôts, les rentrées du Trésor accusèrent également l'année passée un excédent de 29 millions de livres sur les prévisions budgétaires.

»On prévoit que les rentrées de cette année seront aussi supérieures aux prévisions.

»L'accroissement continu des revenus de l'Etat qui sont en excédent sur les prévisions budgétaires, accroissement conjugué avec les développements d'ordre économique, permet d'une part d'opérer des dégrèvements selon un programme déterminé, et d'autre part, d'attribuer dans divers domaines une plus grosse part aux travaux productifs et aux services de la défense nationale.

»La suppression de la franchise d'importer qui a été accordée, pour les matières premières, les machines et l'outillage, aux seuls établissements jouissant de la loi sur l'encouragement industriel, et l'abaissement en faveur de tous les industriels, qu'ils jouissent ou non de la loi en question, des taxes douanières à un taux très réduit sur ce genre de matières premières, de machines et d'outillage, et enfin l'exemption des machines et de l'outillage de la taxe sur le chiffre d'affaires, ont été une mesure propre à produire des effets salutaires sur l'industrie du pays.

»Je trouve souhaitable le vote, dans le plus bref délai, du projet de loi élaboré et soumis à la Haute Assemblée en vue d'améliorer le mode d'imposition et de perception d'une partie de nos impôts et d'en assurer la simplicité et l'unité dans la pratique.

» On a procédé en outre à des mesures fondamentales pour que les institutions du département des monopoles puissent revêtir le caractère de monopole financier, d'organisme commercial et de société de valorisation financière ; des résultats fructueux ont été obtenus.

»Les efforts déployés dans la voie du perfectionnement des procédés pour la culture du tabac, qui est l'un de nos produits les plus précieux et les plus exquis, les efforts tendant à éclairer et appuyer l'agriculteur pour l'amener à soigner sa récolte et à la vendre à sa vraie valeur, de même que les efforts déployés pour donner au monde une meilleure connaissance de nos tabacs et leur assurer un maximum d'exportation, produisent de bons résultats.

»Des développements sont constatés également dans la production et la consommation des autres articles de monopole.»

Les relations économiques avec l'Allemagne.—La visite que M. Walter Funck, ministre de l'Economie du Reich, a faite à Ankara les premiers jours d'octobre, a marqué le point de départ d'un nouveau développement dans les relations économiques et financières turco-allemandes. Pendant son bref séjour dans la capitale de la République, le ministre allemand a arrêté avec son collègue turc les lignes essentielles d'un accord relatif à un crédit de 150 millions de R. M. qui sera affecté au paiement de commandes d'ordre, surtout, industriel et militaire. Ce paiement sera effectué au moyen de marchandises turques exportées à destination de l'Allemagne.

Une mission spéciale, présidée par M. Numan Menemendjioglu, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a quitté Ankara

pour Berlin, les derniers jours de décembre, afin de négocier les modalités définitives de cet accord.

Avant son départ M. Menemendjioglou s'est déclaré particulièrement satisfait de cette mission, car c'est lui qui, en juillet dernier, avait signé à Berlin le nouvel accord commercial turco-allemand, aux termes duquel l'exportation turque à destination de l'Allemagne est exempte de contingentement. « Dans l'application de cet accord, dit-il, quelques controverses ont surgi qui furent facilement aplanies grâce à la bonne volonté des deux parties. J'apprends maintenant que, suivant certaines rumeurs, l'Allemagne revendrait, contre des devises, les produits turcs qu'elle se procure contre des marchandises. J'accueille ces nouvelles sous toutes réserves car je ne mets pas en doute la bonne foi des Allemands dans l'application de notre accord. S'il y a des cas concrets, il est naturel que l'attention du gouvernement allemand y soit attirée ».

Le nouveau poste radiophonique.—M. Ali Tchétinkaya, ministre des travaux publics, a inauguré le 28 octobre le nouveau poste de radio-diffusion installé à Ankara.

Les accords de commerce.—Accord de commerce et de paiements avec l'Italie ; signé à Ankara le 15 octobre 1938.

YOUGOSLAVIE

Les relations économiques avec l'Allemagne.—Venant d'Ankara et de Sofia M. Walter Funk, ministre de l'Économie nationale du Reich, s'est arrêté le 15 octobre à Belgrade. Comme dans les autres capitales, la mission de M. Funk avait pour objet de négocier l'aide de l'Allemagne au développement des forces productrices des pays balkaniques et le renforcement de leurs échanges avec le Reich. « Nous voulons, dit M. Funk, établir nos relations économiques avec ces pays sur la base d'accords valables plusieurs années, de sorte que les producteurs puissent compter sur des livraisons à prix fixes... D'autre part, le sud-est de l'Europe et l'Asie-Mineure possèdent presque tout ce dont l'Allemagne a besoin... Nous pouvons intensifier les rapports germano-yougoslaves. Nous pouvons absorber en Allemagne tout ce que la Yougoslavie produit. Nous pouvons envoyer à la Yougoslavie tout ce dont elle a besoin... Les prix que nous pouvons vous faire, aucun pays n'est en mesure de vous les offrir et nous avons une organisation appropriée qui peut maintenir les prix à un certain niveau et diriger les capitaux là où ils sont nécessaires... Dès maintenant nous pouvons absorber la moitié de la production yougoslave... Ma visite en Yougoslavie n'a pas de buts politiques, mais la politique économique ne doit pas être séparée de la politique générale, bien au contraire elle doit s'y adapter... »

M. Funk n'avait pas pour tâche de négocier à Belgrade un nouvel accord. Il a simplement engagé des pourparlers ayant abouti le 25 octobre à la signature d'un protocole qui réunit dans un texte unifié les dispositions précédemment en vigueur sur le mode des paiements germano-yougoslaves.

Rappelons à cette occasion que, pour les neuf premiers mois de l'année, 1938, les importations yougoslaves d'Allemagne représentent 39.58 % du total des importations yougoslaves et que les exportations yougoslaves à destination de l'Allemagne ont atteint 40.63 % du total des exportations.

Les traités de commerce.—Dans le discours prononcé à l'inauguration de la foire de Belgrade M. N. Kabalin, ministre du commerce et de l'industrie, a passé en revue les traités de commerce conclus depuis la dernière foire, c'est-à-dire depuis septembre 1937. Ces traités sont au nombre de douze et M. Kabalin les résume dans leur ordre chronologique :

« Nous avons conclu avec l'Allemagne deux traités de commerce, dont l'un fut conclu le 24 septembre 1937, relatif au contingentement du blé, du bétail, du bois et des minerais et l'autre, le 15 juillet 1938, qui régularise les problèmes politiques et commerciaux posés par l'Anschluss.

» Le 26 novembre 1937, nous avons conclu un accord avec la Belgique sur le régime des paiements.

» Nous avons conclu avec la France deux accords : le 14 décembre 1937 et le 4 juin 1938. Par le premier accord, le clearing a été remplacé par le régime des paiements en devises libres. D'autre part, des contingents, ainsi qu'un certain nombre d'autres facilités, nous ont été assurés, en ce qui concerne l'exportation en France de nos produits agricoles et industriels. Le deuxième accord est le complément du premier et il facilite le développement de nos échanges avec la France.

» Un accord avec l'Italie a été conclu le 7 janvier 1938, par lequel certaines difficultés de nos échanges commerciaux ont été aplanies et le régime des paiements régularisé.

» Nous avons conclu avec la Turquie un accord commercial complémentaire, qui nous a assuré l'exportation de nos produits en Turquie et je salue la participation de la République Turque à cette manifestation économique d'aujourd'hui. En ma qualité de ministre du commerce et de l'industrie, j'exprime mes meilleurs vœux pour le succès de nos amis.

» Par l'accord avec la Suisse, conclu le 27 juin 1938, les contingents pour nos produits agricoles nous ont été assurés. Le paiement de clearing a été remplacé par le régime des paiements en devises libres.

» Nous avons conclu avec la Grèce le 29 juin 1938 un accord commercial complémentaire, par lequel l'accord du 27 août 1936 a été adapté aux nécessités de nos échanges avec la Grèce. Cet accord commercial représente un pas de plus dans la voie de l'amélioration des rapports commerciaux entre les deux pays amis et l'exposition des produits grecs à cette foire en est une preuve. Nous saluons cordialement la participation de la Grèce à la Foire de Belgrade, en attendant la réalisation de résultats encore plus durables pour nos deux économies nationales.

» Les échanges commerciaux avec la Hongrie s'effectuent toujours sur la base du traité du 17 décembre 1938, mais nous espérons que la réunion du Comité mixte yougo-hongrois qui aura lieu bientôt, offrira de nouvelles possibilités pour l'amélioration de nos échanges.

Avec la Tchécoslovaquie et la Roumanie, les échanges commerciaux s'effectuent comme précédemment sur la base du plan d'échange, établi à la session du Conseil économique de la Petite Entente, qui eut lieu au mois de mars à Bucarest.

LES LIVRES

André M. Andréadès: Oeuvres, publiées sous les auspices de la Faculté de droit de l'Université d'Athènes par K. Varvaressos, membre de l'Académie, professeur d'économie politique, S. A. Petropoulos, professeur d'histoire du droit hellénique et J.D. Pintos, professeur agrégé d'économie politique. Athènes 1938. 1-er volume. Histoire économique et financière de la Grèce. 790 pages + XVI.

Le titre de cette édition pourrait laisser entendre qu'il s'agit des œuvres complètes du maître disparu. Mais un bref avant-propos avertit le lecteur que les trois savants qui en ont assumé la charge se sont bornés à choisir dans l'œuvre immense d'André Andréadès ceux-là seuls de ses opuscules et de ses articles qui se rapportent à l'histoire économique et financière de la Grèce (vol. I), ou aux problèmes financiers contemporains (vol. II), en y ajoutant un certain nombre d'études politiques et de biographies (vol. III). Aucun de ses grands ouvrages n'y figure. Pas plus que les travaux de critique littéraire et dramatique auxquels Andréadès avait consacré une bonne part de sa prodigieuse activité.

Par une deuxième sélection opérée dans ce premier choix, les éditeurs ont retenu seulement les travaux qui leur ont paru les plus considérables. De sorte que cette édition des «Œuvres» d'Andréadès n'est dans le fait qu'une édition d'une partie de ses opuscules.

Le premier volume paru ne comporte pas moins de 790 pages. Nous venons de voir qu'elles sont consacrées à l'histoire économique et financière de la Grèce. Le volume est divisé en cinq parties :

1) Théories financières des anciens Grecs. Cette partie comprend trois études, l'une sur les théories financières de Xénophon, l'autre (en français) sur la première apparition de la science des finances, la troisième sur les théories financières d'Aristote.

2) Histoire financière et économique de l'ancienne Grèce. Cette partie comprend neuf études, dont une seule en grec, celle qui a trait aux finances publiques de Sparte, cinq en français, deux en anglais et une en italien.

3) Les finances publiques pendant la période hellénistique. Neuf études, (cinq en français et quatre en grec) sur les finances d'Alexandre le Grand, du roi Lyssimaque, des Lagides et des Ptolémées.

4) Histoire économique et financière de Byzance. Huit études en français et trois études en grec, sur la population de Constantinople, les finances, le budget, la monnaie de l'Empire, la vénalité des charges, le recrutement des fonctionnaires et les universités. Les deux dernières études de cette partie traitent de la situation des Juifs dans l'Empire.

5) La dernière partie du volume réunit six études sur l'histoire éco-

nomique et financière de la Grèce depuis la conquête de Constantinople. La première et la dernière sont en grec et traitent, l'une des Juifs en Crète au moment de la conquête vénitienne, l'autre de l'union des sept-iles ioniennes. Les quatre autres études sont écrites en français. Elles traitent de Benjamin de Tudèle, de l'administration financière de la Grèce sous la domination turque, d'Ali-pacha de Tébelin économiste et financier, et de l'administration financière de Jean Capodistrias.

ARTS ET LETTRES

DÉMOSTHÈNE RUSSO

(1869 - 1938)

Ses recherches sur les rapports gréco-roumains à l'époque byzantine et phanariote

Le 5 octobre est mort à Bucarest le professeur D. Russo. Né à Péristasis, dans la Thrace orientale le 22 janvier 1869, Russo occupait depuis 1915 la chaire de byzantinologie à l'Université de Bucarest.

Grec d'origine et de cœur, Russo a aimé la Roumanie comme une seconde patrie et c'est à ce pays qu'il a consacré la plus grande partie de son œuvre scientifique. Certes, le grand ouvrage sur l'Hellénisme en Roumanie qu'on attendait de lui et qu'il préparait depuis de longues années dans son admirable bibliothèque, n'a pu être achevé. Mais les travaux qu'il a publiés restent un modèle de probité scientifique et de scrupuleuse acribie. Par ses travaux, par son enseignement, mais plus encore par sa curieuse personnalité, il a exercé une influence non négligeable sur la jeune génération des philologues et historiens roumains dont plusieurs étaient fiers de s'appeler ses disciples. Ainsi, selon l'expression d'un éminent savant roumain¹, Russo a été «le dernier des grands *dascali* qui nous furent envoyés par l'Hellade, tel un germe fécond pour le plus grand bien de la culture roumaine».

Si l'on excepte sa thèse de doctorat², quelques articles en grec³, et un autre en français⁴, la partie de beaucoup la plus importante de l'œuvre de Russo a été publiée en roumain. Cette œuvre est relativement peu connue en dehors de la Roumanie⁵ et il est de notre devoir de nous y arrêter un peu plus longuement; car ces travaux montrent tous, combien, avant la création du royaume de Grèce, était intime, pour employer une

1. Alexandre Rosetti, dans une nécrologie d'une rare pénétration psychologique, publiée dans le journal *România*, 8-10-38.

2. Τρεῖς Γαζαῖοι. Συμβολή εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς φιλοσοφίας τῶν Γαζαίων, Constantinople 1893, p. 73.

3. Parmi lesquels il faut surtout mentionner son étude sur les premiers journaux grecs de Vienne dans le journal Ἐλεύθερον Βῆμα 25-30, 11, 1928, et son dernier article Παπᾶ Συναδηνός καὶ Ματθαῖος ὁ Μυρέων dans la revue Νέα Ἑστία XXIV, 1938, pp. 1229-1232.

4. *Inscription grecque de Tomis* dans la revue *Istros*, 1, 1934.

5. V. dans cette revue (*Les Balkans*, janvier 1931, pp. 6-10) l'article de Andréadès, *Les Etudes grecques en Roumanie*, qui met bien en lumière l'importance de la contribution des savants roumains à l'étude de la Grèce byzantine et moderne.

expression de M. Iorga, «la communauté roumano-grecque, perpétuant l'idée impériale, religieuse et culturelle de l'ancienne Byzance»¹.

Dans ses *Studii bizantinoromâne* (Bucarest 1907, p. 51) Russo s'occupe de deux importants problèmes de l'ancienne littérature roumaine : les textes, prétendus bogomiliques du Codex Sturzanus et les «Conseils du voévode Neagoe à son fils Théodose». Les premiers furent publiés par B. P. Hasdeu (*Cuvînte din batrân*, II, pp. 449-471) qui les croyait une œuvre originale écrite par un bogomile roumain vers 1550; ils constitueraient donc, selon Hasdeu, une preuve de la diffusion parmi les Roumains de la célèbre secte des Bogomiles si répandue au moyen-âge en Bulgarie et en Bosnie, et dont procèdent les Albigeois français. Mais voici que Russo montre, sans réplique possible, que les textes en question n'ont rien à voir, malheureusement, avec les Bogomiles et que leur auteur n'a fait que traduire en roumain, d'après une version slave, des passages tirés de plusieurs œuvres byzantines (Εὐχολόγιον, Διόπτρα de Philippe le Solitaire, Homélie d'Ephraïm le Syrien, Vie de Saint Basile le Jeune).

Les «Conseils du voévode Neagoe» constituent une des productions littéraires les plus importantes des Roumains en langue slave et offrent un exemple typique de cette communauté intellectuelle qui, malgré les différends politiques, unissait les nations balkaniques dans le passé. Comme la thèse de Russo n'a pas manqué de provoquer des discussions et objections, nous ne saurions mieux résumer ce problème qu'en reproduisant l'opinion d'un spécialiste éminent, M. P. P. Panaitescu :

« Une œuvre littéraire, qui occupe une place particulière parmi les productions roumaines en slavon, sont les *Conseils du prince Neagoe à son fils Théodose* conservés dans un unique manuscrit du Musée National de Sofia. Il existe aussi des traductions en grec et en roumain qui datent du XVII^e siècle. Le prince de Valachie Neagoe (1512-1521) y est censé donner des conseils à son fils et successeur Théodose (1521-1522) sur la manière de conduire la guerre, de recevoir et d'envoyer les ambassadeurs, sur les banquets, sur la manière de rendre la justice et surtout sur sa conduite morale. Ce texte est fort important pour l'histoire des mœurs, des coutumes et de l'ancienne organisation de la Valachie. La langue du manuscrit de Sofia est le médio-bulgare, mais très fortement mêlé d'expressions serbes. Par exemple, quand l'auteur parle du jour de la bataille et de la défaite, il emploie l'expression *Vidov den* par laquelle les Serbes désignent la grande bataille de Kossovo (1389) qui mit fin à leur indépendance.

« On a contesté la paternité de cette œuvre au prince Neagoe. Quoique on n'ait pas encore une édition critique du texte slave et des traductions roumaines et grecques en regard, qui nous permettrait de résoudre la question en complète connaissance de cause, les arguments du professeur D. Russo contre la paternité du prince Neagoe paraissent décisifs. Russo prouve qu'une grande partie, surtout celle qui traite de la morale, est compilée d'après les traductions slaves de la Κατάνυξις (*Contrition*) de Syméon le Moine, et de plusieurs autres livres populaires comme *Barlaam*

1. *Bulletin de la section historique de l'Académie Roumaine*, VII, p. 96.

et *Joasaph*, le *Physiologus* etc. L'œuvre fut probablement écrite dans la seconde moitié du XVII^e siècle en slave par un moine lettré dans une des fondations religieuses du prince Neagoe, et attribuée à celui-ci à cause du culte qu'on lui vouait dans ces monastères qu'il avait édifiés¹.

La thèse concernant les «Conseils du voévode Neagoe» a été développée surtout dans l'ouvrage suivant de Russo *Studiî si critice* (Bucarest, 1910, pp. 123). Dans ce travail Russo s'occupe aussi de la Χρηστοθήεια d'Antoine de Byzance et montre que ce manuel de politesse n'est qu'une adaptation de la *Civilité Puérile* d'Erasmus (1526). La Χρηστοθήεια est une œuvre qui, souvent traduite, a été très répandue dans les écoles des Balkans; les traductions roumaines ont été longuement étudiées par Russo; la traduction bulgare par Djonitch²; les deux traductions serbes, l'une par le Grec Démétrius Darvaris, l'autre par le grand réformateur Dosithée Obradovitch, ont formé l'objet d'une importante étude du Père Vukadinovitch³ dont nous avons analysé ici même⁴ la dernière et remarquable contribution à l'étude des rapports littéraires gréco-serbes.

Dans la revue *Convorbiri literare* XLV, 1911, pp. 62-70, Russo a publié des «Extraits d'une correspondance de la princesse Anne Racovitsa, 1708-1709».

L'année suivante Russo a publié un ouvrage de caractère plus général : *Elinismul în România* (Bucarest 1912, p. 80). Les divers chapitres de cet ouvrage portent les titres suivants : «Byzance et les peuples de l'Europe orientale ; Importance de Byzance et de la culture byzantine ; Utilité des études byzantines pour les Roumains ; Les Grecs en Roumanie avant 1453 ; les Grecs en Roumanie après 1450». Si pour l'époque phanariote l'essai de Russo est encore aujourd'hui d'une inestimable valeur, en revanche les parties consacrées à l'époque byzantine sont plutôt décevantes ; car, n'étant pas slavisant (tout en saisissant mieux que tout autre Grec l'importance de la slavistique pour la byzantinologie d'une part et pour les études roumaines de l'autre), Russo n'a presque jamais réussi à distinguer nettement les influences byzantines directes et celles indirectes (par l'intermédiaire de la Bulgarie et de la Serbie) sur les Roumains⁵.

La même année Russo publie un excellent manuel de méthodologie, *Critica textelor, si tehnica editiilor* dans le Bulletin de la Commission Historique, I, pp. 3-107. Dans le volume suivant du même Bulletin, II, pp. 89-100, il publie des *Emendations à quelques auteurs grecs et roumains*.

Un groupe de trois études concerne les chroniques grecques de l'époque phanariote, dont Russo a eu la chance de découvrir deux, complètement inconnues. La première de ces chroniques a été rédigée par un

1. P. P. Panaitescu, *La littérature slavo-roumaine et son importance pour l'histoire des littératures slaves*, dans les Comptes-rendus du 1er Congrès des Philologues slaves (Prague 1929), pp. 214-215.

2. *Prilozi za knjizevnost, jezik, istoriju i folklor*, III, 1923, pp. 229-231.

3. Même revue, III, 1923, pp. 48-81.

4. *Les Balkans*, Vol. X, pp. 239-240.

5. V. à ce sujet nos observations dans *Byzantinoslavica*, I, 1929, pp. 220-226 et III, 1931, pp. 500-510.

intime du prince Grégoire Ghika, ce qui lui fit décerner par l'éditeur le nom de *Cronica Ghiculestilor* ; elle embrasse l'histoire moldave de 1695 à 1754 et ses parties essentielles furent publiées par Russo dans le Bulletin de la Commission Historique, II, 1915 pp. 3-85. Plus brève et de moindre valeur est la seconde chronique découverte par Russo : *La Chronique de Valachie de Métrophane Grégoras (1714-1716)* dans la *Revista Istorică Română*, IV, 1934, pp. 1-43. Enfin, sous le titre *La Chronique de Moldavie de Nicolas Kyparissas 1716-1717 (Rev. Ist. Rom.)*, III, 1933 pp. 133-149 Russo étudie le récit publié par Legrand, *Epistolaire grec* pp. 253-276.

Dans la même revue, I, 1931, pp. 7-31, Russo a publié une étude intitulée *Une lettre d'Eugène Vulgaris traduite en roumain. Un philosophe roumain récemment découvert*. Dans cet article plein d'une vaste érudition mais aussi d'une délicieuse ironie, Russo s'occupe d'une étude de Vulgaris intitulée « Appendice en forme de lettre contre le système des Ocellistes de la Nature de l'Univers, » publiée à la suite du grand ouvrage de Vulgaris Ἀδολεσχία φιλόθεος. L'Ἀδολεσχία φιλόθεος fut traduite en roumain par le métropolite de Moldavie Benjamin Costaki et publiée à Jassy en 1815-19 ; mais l'appendice de ce grand ouvrage fut traduit par Pierre Stamatiađi, ce qui explique la méprise de quelques savants roumains qui, prenant Stamatiađi pour l'auteur de cette dissertation philosophique, ont voulu voir en lui un penseur roumain injustement méconnu!

Enfin, laissant de côté quelques brochures de caractère polémique, nous mentionnerons la brève mais intéressante étude de Russo sur la lexicographie gréco-roumaine publiée comme préface au *Dictionnaire gréco-roumain* du Dr Sarafidi (Constantza 1935).

Le prochain fascicule de la *Revista Istorică Română* contiendra une longue étude sur Russo par C. C. Giurescu et quelques articles posthumes de l'inoubliable savant.

MICHEL LASCARIS

Professeur à l'Université de Salonique

Membre correspondant de l'Académie Roumaine

Le centenaire de l'École polytechnique d'Athènes.— L'école polytechnique d'Athènes a célébré les derniers jours d'octobre, par une série de fêtes, son premier centenaire.

Fondée en 1838 « pour l'enseignement de l'architecture », l'École se développa surtout sous la direction de l'architecte Caftanzoglou qui dressa les plans des bâtisses actuelles, élevées aux frais des donateurs Stour-nara, Tossitsa et Avérof. C'est en hommage à la ville natale de ces donateurs—Metsovo d'Épire—que l'École porte depuis 1888 le nom de « Metsveion ».

La langue « démotique » dans l'enseignement primaire en

Grèce.— Le président du Conseil M. Métaxas, qui vient d'assumer aussi le département de l'instruction publique, a adressé aux inspecteurs généraux de l'enseignement une circulaire, par laquelle il attire leur attention sur la nécessité d'appliquer rigoureusement les dispositions relatives à l'enseignement de la langue populaire aux quatre premières classes de l'école primaire. Un certain nombre d'instituteurs négligent, en effet, cet enseignement auquel ils substituent celui de la langue savante dite «ca-tharévoussa». M. Métaxas enjoint aux inspecteurs de prendre des mesures sévères contre ces instituteurs.

D'autre part, une commission a été formée sous la présidence de M. Manoli Triandaphyllidis, pour la rédaction d'une grammaire élémentaire de la langue démotique à l'usage des écoles primaires.

La tétralogie wagnérienne à Athènes.— La direction du théâtre royal a pris l'initiative d'inviter la troupe de l'opéra de Frankfort à représenter — pour la première fois en Grèce— le cycle complet de l'«Anneau de Niebelungen.» Ces représentations, données les derniers jours de novembre, ont eu un succès éclatant.

Le théâtre lyrique en Grèce.— Dans des déclarations faites à la presse le président du Conseil M. Métaxas a annoncé que le théâtre royal d'Athènes a été chargé de constituer et de s'adjoindre une troupe lyrique composée des artistes grecs les plus réputés aussi bien en Grèce qu'à l'étranger. Les expropriations de terrains et les travaux d'agrandissement que comporte la création de la «Scène musicale» ont déjà commencé.

L'orchestre symphonique d'Athènes.— Le gouvernement a décidé de porter à deux millions et demi la subvention annuelle accordée à l'orchestre symphonique d'Athènes. Cette mesure permettra de rétribuer plus largement les artistes de l'orchestre et, surtout, de les rétribuer sans discontinuité tout le long de l'année. Jusqu'ici, en effet, les musiciens de l'orchestre symphonique n'étaient engagés que pour les quatre ou cinq mois de la saison d'hiver.

Le centenaire de la société archéologique d'Athènes.— Les fêtes du centenaire de cette compagnie savante—la plus ancienne peut-être des institutions similaires de la Grèce moderne—ont été célébrées à Athènes, avec un grand éclat, dans la dernière semaine du mois d'octobre. La cérémonie inaugurale des fêtes commémoratives s'est déroulée dans le Parthénon en présence de la famille royale, du président et des membres du gouvernement, des membres du corps diplomatique et d'un grand nombre de représentants officiels de sociétés savantes du monde entier.

La mort du professeur Nikov.— L'historiographie bulgare, si cruellement frappée il y a trois ans par la mort prématurée de Vassil Zlatarski, vient de subir une nouvelle perte en la personne du professeur Pierre Nikov, successeur de Zlatarski dans la chaire d'histoire bulgare à l'Université de Sofia.

Pierre Nikov était né en 1884 à Bourgas. Elève, à Munich, de Krumbacher puis, à Vienne, de Jirecek, il était entré en 1913 dans l'enseignement secondaire pour passer dès 1920 à l'Université de Sofia, d'abord comme maître de conférences, en 1923 comme professeur extraordinaire et, à la mort de Zlatarski, comme professeur ordinaire. Son œuvre d'historien ne compte pas moins de cinquante ouvrages, tous consacrés à l'histoire des Bulgares, notamment sous la domination ottomane, et au mouvement de libération.

LE MOUVEMENT VERS L'UNION

L'ENTENTE BALKANIQUE

Le comité maritime.— Le comité maritime de l'Entente Balkanique (Comeb), dont la dernière session a été tenue à Istanbul le 7 avril dernier, en même temps que la session du Conseil économique, s'est réuni de nouveau à Split, les premiers jours d'octobre, sous la présidence du contre-amiral roumain M. Païs.

Le comité avait surtout à délibérer sur la question de la ligne de navigation interbalkanique, inaugurée comme on le sait par le paquebot *Lovcen* de la société yougoslave *Jadranska Plovidha*. Il s'agissait notamment de constater si la ligne en question remplit les conditions nécessaires pour être officiellement reconnue comme une ligne de l'Entente. Au cours de sa réunion d'Istanbul le Comeb avait en effet formulé un minimum de conditions qui devraient être préalablement remplies. Or, les sociétés yougoslaves de navigation qui participèrent à la session de Split ont fait savoir au Comeb, que, lesdites conditions n'ayant pas été remplies, elles ne sauraient reconnaître la ligne du *Lovcen* comme une ligne officielle interbalkanique ; celle-ci devrait, en effet, contribuer positivement au prestige des marines marchandes intéressées et au progrès réel des relations maritimes entre les Etats de l'Entente.

A ce propos, le président du comité a démenti les informations suivant lesquelles des malentendus auraient surgi entre les différentes délégations et les armateurs grecs se seraient déclarés hostiles à cette ligne. Ce sont les armateurs yougoslaves, dit-il, qui ont soulevé des objections au sujet de l'horaire et des tarifs du *Lovcen*.

La solution de la question a été ajournée et le comité a abordé l'étude des autres points de son ordre du jour : feuille sanitaire, collaboration avec la navigation fluviale de la Petite Entente, propagande touristique etc.

Le comité touristique.— Le comité touristique de l'Entente s'est réuni à Athènes le 11 novembre, avec la participation de M.M. Burhan Zihni et Chinassi Hisar pour la Turquie, Constantinesco pour la Roumanie, Brdanovitch, Grgasevitch, Simitch et Todorovitch pour la Yougoslavie et Pétrakopoulos, Agapitos, Papadakis et Séphériadis pour la Grèce.

Salués par une allocution de M. Nicoloudis, sous-secrétaire d'Etat pour la presse et le tourisme, les délégués y ont répondu par la bouche de M. Burhan Zihni. Avant de commencer leurs travaux ils ont gardé, sur la proposition de M. Nicoloudis, une minute de silence en mémoire de Kémal Ataturk.

Les travaux du comité se sont poursuivis jusqu'au 19 novembre.

La conférence des états-majors.— Les délégations des états-majors généraux de Grèce, de Turquie, de Roumanie et de Yougoslavie se sont réunies à Athènes, sous la présidence du général Papagos, le 28 novembre. La délégation turque était présidée par le maréchal Fevzi Tchakmak, la délégation roumaine par le général de division Stephan Jonesco et la délégation yougoslave par le général d'armée Duchan Simovitch, chefs de l'état-major turc, roumain et yougoslave, respectivement.

Au banquet offert par le général Papagos le jour de l'inauguration des travaux, le chef de l'état major hellénique a prononcé un toast dans lequel il a relevé la contribution des armées de l'Entente aux idées de paix, de fraternité et de progrès qui sont à la base de ce groupement politique. «Mais il est notoire, poursuit M.Papagos, que pour pouvoir pratiquer une politique de paix réellement féconde, il faut disposer de la force nécessaire pour la soutenir et la défendre dans toutes les circonstances et que ces nobles idées de paix, de fraternité et de progrès ne peuvent prendre consistance que si elles sont basées sur les solides assises de la sécurité internationale. Cette sécurité ne peut trouver dans ce coin de l'Europe de meilleur fondement que dans l'union étroite de nos quatre armées, qui constituent un bloc d'une importance évidente et un facteur primordial d'ordre et de tranquillité en Europe du Sud-Est. L'organisation de plus en plus parfaite de cette coopération est le but de nos réunions régulièrement périodiques, qui sont caractérisées par un esprit de franchise et de loyauté toutes militaires.»

Le maréchal Fevzi Tchakmak a répondu à ce toast en exprimant la joie de tous ses collègues réunis à cette session.

«Les conférences annuelles prévues, dit-il, se sont régulièrement succédées et je crois que vous voudrez bien tous convenir que ces réunions, aussi bien que celle des experts, ont été du plus grand profit et nous ont permis de développer chaque fois davantage notre harmonieuse collaboration, qui a pour but le maintien de la paix dans l'ensemble de nos belles régions.

»Ces contacts fréquents qui sont la preuve de l'esprit de confiance amitié qui nous lie, se sont révélés riches en résultats heureux.

»Certains faits récents nous permettent, d'autre part, de constater avec satisfaction que dans une région de plus en plus étendue des Balkans une atmosphère de conciliation et de rapprochement tend progressivement à s'établir.

»Toutefois cette constatation ne saurait nous autoriser à faire abstraction des réalités positives de la politique internationale qui nous enseigne de plus en plus la nécessité d'être prêts pour le jour où la paix pourrait quand même avoir besoin de la garantie de notre force et du rempart de notre défense commune. Les Nations unies dans ce Pacte Balkanique, qui est la plus haute expression du souci de paix et de stabilité qui les anime toutes, nous ont fait l'honneur de nous confier ce qu'elles ont de plus précieux : le trésor qu'est leur héroïque et vaillante jeunesse et le soin de la sauvegarde de nos intérêts communs. Elles peuvent être certaines que nous ne faillirons pas au devoir qui nous incombe et qui

est à la mesure du caractère sacré du dépôt dont nous devons lui rendre compte.»

Au cours du dîner offert par le gouvernement hellénique, le président du conseil M. Métaxas a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux représentants des armées alliées. Après avoir rendu hommage à la mémoire du grand chef de la Turquie amie et alliée, «qui fut un des principaux fondateurs de l'Entente Balkanique», le président Métaxas a poursuivi en ces termes :

»L'accueil qui vous est fait témoigne de l'inaltérable amitié de la Grèce envers vos nobles pays, auxquels elle est unie par une communauté de traditions, d'intérêts et d'idéaux. Votre réunion à Athènes n'a pas le caractère d'une visite de courtoisie ou d'une simple manifestation d'amitié. Votre présence ici est symbolique. Elle affirme en effet une fois de plus l'étroite solidarité de nos quatre pays, ainsi que leur attachement profond à l'Entente Balkanique, fondement inébranlable de la paix dans la Péninsule.

»Cette réunion, d'autre part, ne constitue une menace contre personne. Elle n'est pas, et ne saurait être, motivée par des buts agressifs ; il est notoire que nos quatre pays n'ont cessé de servir loyalement la cause de la paix. Elle est motivée par le développement constant de l'Entente Balkanique, d'où l'utilité de contacts fréquents entre ses hommes d'Etat et ses chefs militaires en vue d'une coordination judicieuse des efforts accomplis en commun.

»Inspirés par un noble idéal de concorde et de paix, nos quatre Etats ont le souci légitime d'assurer leur sécurité et le bonheur de leurs peuples tant éprouvés. Ils sont animés du désir sincère d'entretenir les meilleures relations avec leurs voisins, et ne songent pas à convoiter le bien d'autrui. Mais, en même temps, ils ont la volonté irrévocable de sauvegarder leur territoire national dont les frontières définitives ont été tracées par le sang de leurs morts glorieux. Ils aspirent à une paix fondée sur la dignité et l'honneur qui, en ce moment plus que jamais, ne saurait être efficacement sauvegardée sans l'organisation minutieuse de leur défense nationale, et sans un contact étroit entre leurs armées.

»C'est à vous, Messieurs, que cette tâche a été confiée. Votre autorité ainsi que votre compétence éprouvée répondent de votre succès. Aussi m'est-il particulièrement agréable de rendre hommage au zèle inlassable que vous apportez dans l'accomplissement de votre haute mission. Notre union fait notre force, cette force que nous n'avons cessé d'employer pour des buts pacifiques, nous permettant d'envisager l'avenir avec confiance. Aussi pouvons-nous nous féliciter de voir que notre action est si féconde déjà en résultats heureux.

»Le récent Accord de Salonique, librement négocié et conclu entre les Etats de l'Entente Balkanique et la Bulgarie, marque une étape décisive dans l'évolution heureuse de cet effort de rapprochement et d'entente entre tous les pays de la Péninsule. Je veux espérer qu'en créant une atmosphère de détente, et en établissant entre eux une coopération permanente, cet Accord inaugure une ère nouvelle de prospérité et de progrès si ardemment souhaitée par les peuples balkaniques».

M. Métaxas a levé ensuite son verre à la santé des chefs des Etats

alliés, à la grandeur et à la prospérité des quatre nations et «à la gloire de leurs vaillantes armées.»

Répondant au nom de tous ses collègues à cette allocution, le maréchal Fevzi Tchakmak a d'abord remercié M. Métaxas des paroles qu'il venait de prononcer en mémoire d'Ataturk et, s'associant à tout ce que le président a dit pour mettre en lumière les avantages de l'Entente, il poursuit en ces termes :

«Je me contenterai donc de m'associer à vos belles paroles en notre nom à tous, en ajoutant simplement qu'il est certain, comme d'ailleurs vous l'avez dit vous-même, que ces réunions périodiques ne constituent une menace contre personne. Elle nous permettent cependant chaque fois de normaliser davantage notre coopération et de régler le jeu de nos forces pour le grand bien de notre défense commune et de nos intérêts communs qui sont aussi ceux de la paix. Elles me paraissent et, j'en suis sûr, elles paraissent à mes collègues, tous les jours plus précieuses, dans la mesure où la situation internationale rend nécessaire, de plus en plus, de tenir compte de la possibilité que cette paix qui nous est chère ait besoin de la sauvegarde et du rempart de notre solidaire coopération...

»Je ne voudrais pas terminer ces quelques paroles empreintes de la satisfaction que j'éprouve et que vous éprouvez tous ici de voir notre collaboration se révéler de plus en plus efficace, sans m'associer à Votre Excellence dans l'allusion qu'elle a faite à l'Accord de Salonique récemment conclu par elle au nom des gouvernements de cette Entente avec notre voisine la Bulgarie ; événement heureux que je n'ai pas manqué de relever lorsque j'avais eu à répondre à la si aimable allocution du général Papagos, en même temps que je faisais ressortir la nécessité de maintenir comme par le passé l'application des enseignements que nous donne le caractère de la situation internationale.

»Je ne voudrais pas non plus achever ces quelques phrases sans essayer de me faire l'interprète d'un sentiment qui anime tous ceux qui sont aujourd'hui les hôtes de la Grèce et qui est celui de la gratitude que nous ressentons de la si cordiale hospitalité et du si fraternel accueil dont nous sommes ici l'objet.»

»Le maréchal a terminé en portant la santé des chefs des Etats alliés, de l'armée et de la nation helléniques.

A l'issue des travaux de cette conférence le communiqué ci-après a été donné à la presse :

«Les travaux de la Conférence des Etats-majors généraux de l'Entente Balkanique, tenue à Athènes, ont pris fin aujourd'hui le 6 décembre à 19 heures, et se sont déroulés dans une atmosphère de la plus grande fraternité. Sur toutes les questions qui ont été étudiées les décisions ont été prises à l'unanimité complète et dans le plus parfait esprit de solidarité et d'entente».

Le Congrès pour la protection de l'enfance

Le 2e congrès interbalkanique pour la protection de l'enfance s'est réuni à Belgrade le 1er octobre, avec un éclat particulier. La reine-mère et le prince-régent accompagné de la princesse Olga ont assisté à l'inau-

guration des travaux, qui se sont poursuivis jusqu'au 7 octobre dans une atmosphère de cordiale collaboration.

L'ordre du jour du congrès comportait l'étude de deux groupes de questions : 1° la protection de l'enfant à la campagne et 2° la formation d'un personnel médical et d'assistance.

Le Concours interbalkanique de tir

Le 10 octobre a eu lieu à Sofia le deuxième concours interbalkanique de tir.

Une coupe a été offerte à cette occasion par S. M. le roi Boris.

La Conférence des offices du commerce extérieur

La conférence des Offices du commerce extérieur des pays de l'Entente Balkanique, dont la réunion avait été décidée par le Conseil consultatif économique de l'Entente Balkanique lors de sa dernière session, s'est réunie du 25 au 29 octobre 1938 à Athènes.

Elle a élaboré un plan de collaboration des organisations économiques et des Offices du commerce extérieur et organisations similaires des quatre pays, et s'est occupée des moyens de collaboration des commerçants de ces pays, dans le but d'un plus grand rendement des relations commerciales qui les unissent déjà. Ce programme, dès son acceptation par les gouvernements respectifs, sera mis en voie d'exécution.

(Communiqué par le secrétariat de la conférence).

La société «Hella-Turc»

Un groupe de grandes sociétés industrielles helléniques a pris l'initiative de fonder à Athènes une société anonyme gréco-turque de commerce général et de représentations. Cette société appelée «Hella-Turc» ne se propose pas de buts lucratifs. Elle aura pour objet de suivre de près l'évolution des exportations réciproques, d'étudier les conditions commerciales et économiques des deux pays, d'intervenir le cas échéant pour aplanir les difficultés éventuelles, de mettre en contact les producteurs et les consommateurs de part et d'autre et de contribuer graduellement à la formation d'un front commun pour la conquête des marchés extra-balkaniques en faveur des produits similaires de la Grèce et de la Turquie.

La société a été placée sous la présidence de M.A. Bacalbassi, ancien ministre, et l'inauguration de ses bureaux, célébrée le 29 octobre, date de la fête nationale de la République Turque, a donné lieu à un échange de discours entre le président de la société et le ministre de Turquie à Athènes M. Rouchen Echref Unaidin, qui ont mis en lumière la nécessité de renforcer la collaboration économique des deux pays amis et alliés.

TABLE DES MATIÈRES

Huitième année — Vol. X.

1938

LES BALKANS

REVUE MENSUELLE

(ALBANIE—BULGARIE—GRÈCE—ROUMANIE—TURQUIE—YOUGOSLAVIE)

Publiée sous les auspices de la Conférence Balkanique

Editions «FLAMMA»
Rue Amérikis 16a

ATHÈNES

X. LEFCOPARIDIS
Directeur

TABLE DES MATIÈRES

Huitième année — Vol. X

Janvier-Décembre 1938

Ont collaboré à ce volume :

M.M.

<i>Argyropoulo</i> (P.A.), ancien ministre des Affaires étrangères.	121
<i>Avacoumovitch</i> (Mirko), Salonique	196
<i>Asserin</i> (M.L.), Athènes	287
<i>Codresco</i> (Dr Florin), publiciste, Bucarest	336
<i>Cokinis</i> (P.), secrétaire général du comité maritime de l'Entente Balkanique.	170
<i>Evelpidis</i> (C.), membre du Conseil supérieur économique, Athènes	104-106-399
<i>Girard</i> (André), Sofia	247
<i>Hartmann</i> (Hans W.), publiciste, Zurich	257
<i>Howard</i> (Harry N.), professeur à l'Université de Miami, Oxford U.S.A.	22-80 322
<i>Lascaris</i> (Michel), professeur à l'Université de Salonique .	238-371-461
<i>Lefcoparidis</i> (X.) directeur de la revue «Les Balkans» . .	1-28
<i>Maccas</i> (Léon), ancien ministre, Athènes	357
<i>Miller</i> (William), publiciste, Athènes	77-218 318
<i>Roucek</i> (Joseph Slavey), professeur à l'Université de New-York (Division of General Education).	4

<i>Rhoussopoulo</i> (Agnès), Athènes.	189-278
<i>Wellitch</i> (Yovan), Beograd	36
****	149

I.—ARTICLES

I. Politique—Histoire

— <i>Yovan Wellitch</i> : Les guerres de conquête dans les Balkans	36
— <i>P. A. Argyropoulo</i> : Le projet russe des trois tronçons (janvier 1824-avril 1825)	121
— <i>Hans W. Hartmann</i> : Les Balkans d'après-guerre	
I. La transformation de la Roumanie.	257
II. La Bulgarie depuis la grande guerre	263
— <i>Léon Maccas</i> : Atatürk et Inonu à travers quelques souvenirs personnels	357
— <i>Michel Lascaris</i> : Salonique au 18 ^e siècle d'après le consul de France J.V. Arasy	371

II. Questions économiques et sociales

— <i>Joseph Slabey Roucek</i> : Les Yougoslaves d'Amérique	4
— <i>X. Lefcoparidis</i> : La protection de l'enfance en Grèce	28
— <i>P. Cokinis</i> : La collaboration internationale en matière maritime. Son utilité dans le domaine interbalkanique	170
— <i>Mirko Avakoumitch</i> : Les capitaux étrangers en Yougoslavie	
— La Banque Franco-Serbe	197
— <i>Agnès Rhoussopoulo</i> : Les tribunaux pour enfants en Yougoslavie	278
— <i>C. Evelpidi</i> : L'économie grecque sous les Ottomans et les Vénitiens	399

III. Arts et Lettres

— <i>Harry N. Howard</i> : L'Amérique et les études historiques sur l'Europe centrale et l'Orient. Un centre important de recherches : l'Université de California.	22
— <i>Agnès Rhoussopoulo</i> : Les études balkaniques en Allemagne	189
— <i>André Girard</i> : L'instruction publique en Bulgarie	270
— <i>M.L. Asserin</i> : La poésie du terroir dans la chanson populaire grecque	287
— <i>Costas Ouranis</i> : Notes de voyages : Le visage de la Roumanie.	411

II. CHRONIQUES

I. La vie politique

<i>Albanie</i> :	Bulletin politique	48
	Le mariage du roi	202
	Le remaniement du cabinet.	202
	Nouvelle division administrative	302
<i>Bulgarie</i> :	Bulletin politique	48
	L'ouverture de la Chambre	202
	Bulletins politiques	302-417
<i>Grèce</i> :	Bulletin politique	52
	Le traité additionnel gréco-turc.	204
	M. Métaxas au Péloponèse	205
	La visite de l'escadre française	207
	La décentralisation administrative et la bureau- cratie	207
	M. Métaxas et la jeunesse	208
	La politique sociale et la lutte contre le commu- nisme	208
	Deux années du régime du 4 août	305
	Naissance d'une princesse	418
	La situation internationale de la Grèce	418
	Remaniements ministériels	419
	L'archevêché d'Athènes.	420
	Le nouveau code civil	421
	L'activité du ministère de la Justice.	422
<i>Roumanie</i> :	Bulletins politiques.	56-209
	Le président du Conseil en Pologne	212
	La mort de M. Oct. Goga	212
	La Légation à Sofia	212
	Le roi Carol à Istanbul.	222
	Le décès de la reine-mère	311
	L'œuvre de redressement national	311
	La commission européenne du Danube	312
	Bulletin politique	426
<i>Turquie</i> :	Bulletin politique	67
	Le règlement de la controverse turco-française sur la question du Sandjak	212
	Une amnistie politique générale.	213
	Les voyages de M.M. Bayar et Aras	214

L'Italie et la convention des Détroits	215
La politique étrangère	215
Les traités avec la France et l'Etat du Hatay	313
La mort de Kémal Ataturk.	432
Bulletin politique	434
<i>Yougoslavie</i> : Bulletin politique	69
Remaniement ministériel	217
Le troisième anniversaire du cabinet Stojadinovitch	217
M. Stojadinovitch en Italie	218
La mort du prince Arsène	438
La mort de Trumbitch	438
Les élections du 11 décembre	439
Les voyages du prince-régent	441
<i>Les Livres</i> : Le Kémalisme, par Tekin Alp (<i>William Miller</i>)	77
Ataturk et le vrai visage de la Turquie moderne (<i>William Miller</i>).	78
British Consul, par Ernest Hamblich (<i>William Miller</i>).	79
The Melting Pot, par Hakon Mörne (<i>William Miller</i>).	79
Western Civilisation in the Near East, par Hans Kohn (<i>Harry N. Howard</i>)	80
Post-War German-Austrian relations. The Anschluss Movement 1918-1936, par M. Margaret Ball (<i>Harry N. Howard</i>)	81
Plot and Counter-Plot in Central Europa. Conditions south of Hitler, par M.W. Fodor, § avec une introduction de John Gunther (<i>Harry N. Howard</i>)	82
The Effect of the War in South-Eastern Europe, par David Mitrany (<i>Harry N. Howard</i>)	83
Pachitch et l'Union des Yougoslaves, par le comte Sforza (<i>William Miller</i>)	218
Les textes de l'amitié gréco-turque.	220
The Mediterranean in Politics, par Elizabeth Monroe (<i>William Miller</i>)	318
L'Europe orientale à l'époque contemporaine, par Michel Lhéritier (<i>William Miller</i>)	320
La question de l'Adriatique, par P. H. Michel (<i>William Miller</i>)	320
Mediterranean Cross-Currents, par Margret Boveri (<i>William Miller</i>)	321

History of the Arabs, par Philip K. Hitti (<i>Harry N. Howard</i>)	322
The process of change in the Ottoman Empire, par Wilbur N. White (<i>Harry N. Howard</i>)	323
The Bektachi order of Dervishes, par John Kingley Birge (<i>Harry N. Howard</i>)	325
My Austria, par Kurt Schusschnigg (<i>Harry N. Howard</i>)	326
Italy at the Paris Peace Conference par René Albecht-Carrié (<i>Harry N. Howard</i>)	327
The Truth about the Peace-Treaties, par David Lloyd George (<i>William Miller</i>)	442
The Congress of Berlin and after, par W.N. Medlicott (<i>William Miller</i>)	444
Guns or butter, par R.H. Bruce Lockhart (<i>William Miller</i>)	446
British Documents on the Origins of the War. Vol. X, part II, par G.P. Gooch et Harold Temperley (<i>William Miller</i>)	447

II. La vie économique et sociale

<i>Albanie</i> :	Le reboisement et la protection des arbres	84
	Les routes et les ponts	84
	La prestation obligatoire de travail	221
	Création d'un bureau de placement	221
	Une nouvelle ligne aérienne	221
	Le commerce extérieur	221
	La bonification des terres	330
	L'asile des vieillards	330
	Le mouvement coopératif	449
<i>Bulgarie</i> :	Le commerce extérieur	84
	Les traités de commerce	85
	Questions budgétaires	85
	La foire de Plovdiv	222
	L'industrie du papier	222
	Le marché du tabac bulgare	222
	Les finances publiques	330
	Les crédits français	331
	La culture des roses	331
	Les traités de commerce	333
	Les relations économiques avec la France	449
	Les relations économiques avec l'Allemagne	450

	L'accord avec les porteurs de titres bulgares	450
<i>Grèce :</i>	Les finances publiques	85
	Les traités de commerce	88
	La zone franche de Salonique en 1937	89
	Les assurances sociales	90
	Le commerce extérieur	91
	Une statistique de la marine marchande	223
	Le nouveau budget (1938-39)	223
	La réglementation des expositions	223
	La réforme des coopératives agricoles	223
	Les traités de commerce	224
	La XIIIe foire de Salonique	332
	Le développement des échanges gréco-turcs	332
	Le congrès des Chambres de commerce grecques et bulgares	333
	La confédération générale du travail	334
	L'activité économique et sociale du nouveau régime	335
	L'Etat et la Banque Nationale	452
	La fusion de deux banques	452
	Les nouveaux logements de réfugiés	452
	L'exposition d'hygiène	452
	Les traités de commerce	
<i>Roumanie :</i>	Le commerce extérieur	92
	L'exportation de céréales et de légumineuses	93
	L'exportation d'animaux	94
	La conjoncture de l'économie roumaine	94
	L'exportation de pétrole	96
	Les échanges interbalkaniques	96
	La création d'un grand réseau de silos modernes	336
	L'activité des grandes banques roumaines	337
	L'exposition d'animaux de la Roumanie	339
	Le stock de couverture de la Banque Nationale de Roumanie	339
	Le blé roumain sur le marché anglais	340
	Le mouvement des capitaux	340
	La production intérieure de laine	341
	La consommation intérieure des produits du pétrole	342
	Les traités de commerce	342
	Les relations économiques avec la Grande Bretagne	453

	Les relations économiques avec l'Italie	453
	Les relations économiques avec la France	453
	Les relations économiques avec l'Allemagne	454
	Le nouveau code de commerce	455
	Le gouverneur de la Banque de Bulgarie à Bucarest	455
<i>Turquie :</i>	Les traités de commerce	455
	Le transfert de la Bourse	98
	Les coopératives agricoles	98
	Création d'un office de blé	99
	Le nouveau budget	99
	Le nombre des fonctionnaires	100
	Le régime des importations	100
	L'accord turco-britannique de crédit	224
	L'âge légal du mariage	225
	Le nouveau plan de quatre ans	335
	Une loi sur le marchandage	336
	La 8e foire d'Izmir	336
	Les finances publiques	455
	Les relations économiques avec l'Allemagne	456
	Le nouveau poste radiophonique	457
	Les traités de commerce	457
<i>Yougoslavie :</i>	La législation sociale	100
	Les traités de commerce	101
	Le nouveau budget	101
	La situation de l'économie nationale	101
	Le commerce extérieur	104
	L'exportation internationale aéronautique	225
	Les traités de commerce	226
	Nouvel emprunt intérieur	226
	Les relations économiques avec l'Allemagne	457
	Les traités de commerce	458
<i>Les Livres :</i>	Institut International d'Agriculture : Les conditions de l'Agriculture mondiale en 1935-36 (<i>C. Evelpidi</i>)	104
	Marcel Emérit : Les paysans roumains depuis le traité d'Andrinople jusqu'à la libération des terres (<i>C. Evelpidi</i>)	106
	Nicolas D. Pierrakos : L'économie et le commerce yougoslave (en grec)	108
	Chroniques de l'Office du port de Pirée (en grec)	109

André Andéadès: Oeuvres, publiées par Varvaressos, Petropoulos et Pintos	452
<i>Les Revues</i> : The population of Turkey in 1935, par A.A. Pallis, dans «The Geographical Journal»	226
— Pour combien de temps la Roumanie a-t-elle encore du pétrole, par Th. Ficsinesco, dans le «Bulletin mensuel de l'union générale des industriels roumains».	228
— Les capitaux étrangers en Grèce, par A. Angelopoulos, dans le Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion.	228

III. Le mouvement vers l'Union

L'Entente Balkanique

La présidence du conseil permanent.	110
Le conseil permanent	110
Le conseil économique	231
La conférence de la Presse	232
La conférence postale	233
La première ligne de navigation interbalkanique	233
Les lignes aériennes interbalkaniques	233
L'accord avec la Bulgarie	343
Le comité maritime	467
Le comité touristique	467
La réunion des états-majors	468

La Conférence Balkanique

La «Semaine Médicale Balkanique»	345
Le congrès interbalkanique d'oto-laryngologie	345

<i>La conférence des tabacs d'Orient</i>	115
--	-----

<i>Les timbres-poste interbalkaniques</i>	115
---	-----

<i>Le congrès pour la protection de l'enfance</i>	470
---	-----

<i>Le concours interbalkanique de tir</i>	470
---	-----

<i>La société «Hella Turc»</i>	471
--	-----

<i>Les revues</i> : La nécessité de l'Entente des peuples balkaniques, par Vladesco-Racoassa, dans «Lumea Românească» de Bucarest.	234
— Pour l'Union Balkanique, par F. Girard, dans «Le Rappel» de Paris	234
— Bibliographie balkanique 1937, par Léon Savadjian.	235

— Le pacte de Salonique, par Vladesco-Racoassa, dans «Lumea Romanescă» de Bucarest.	346
— «Affaires danubiennes» revue de l'Europe Centrale et du sud-est	346

IV. Arts et lettres

La vie musicale en Turquie.	116
Le film en Yougoslavie	117
La mort d'Evanghélia Paraskévopoulou	117
La mort de Nuchitch	117
L'exposition féminine de la Petite-Entente	117
Les bourses nationales en Albanie	117
Les nouvelles lois grecques sur la presse	118
La bibliothèque nationale de Tirana.	236
A l'opéra de Belgrade	236
La mort d'Ettore Romagnoli	236
Les écoles turques en Bulgarie.	236
Le poste radiophonique d'Athènes	237
Le mois du livre à Bucarest	237
La réforme de l'enseignement en Albanie	351
Les fouilles d'Apollonie.	351
Un institut archéologique roumain à Saranda	351
Les cercles de lecture en Bulgarie	351
Le théâtre royal de Salonique	352
La mort de Yannoulis Halépas	351
Le 30e anniversaire de l'Université Iorga	352
L'Académie des Beaux-Arts en Turquie	352
Les fouilles de la société turque d'histoire	353
La mort de Milan Rakitch	35
Le centenaire de l'Ecole polytechnique d'Athènes	464
La langue «démotique» dans l'enseignement primaire en Grèce	464
La tétralogie wagnérienne en Grèce	465
Le théâtre lyrique en Grèce	465
Le centenaire de la Société archéologique d'Athènes	465
L'orchestre symphonique d'Athènes	465
La mort du professeur Nicov	465
<i>Les Livres</i> : Nouvelles publications sur la littérature crétoise et son influence dans les Balkans, (<i>Michel Las-</i> <i>caris</i>)	238
Démostène Russo (1869-1938), ses recherches sur les rapports gréco-roumains à l'époque byzantine et phanariote	461

V La coopération internationale

La Petite Entente

Le conseil économique	119
Le conseil permanent	240
La conférence de Bled	349
<i>L'organisation internationale du travail en 1937</i>	119

III. DOCUMENTS

Texte de la nouvelle Constitution roumaine	234
--	-----